Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022- 146

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2022

ELECTION AU BUREAU DE L'UNIVERSITE

Exposé des motifs :

Conformément à l'article 8 des statuts, le Président est assisté d'un bureau élu par le Conseil d'administration sur sa proposition.

Suite au renouvellement des directions des composantes de santé, il est proposé au CA d'élire un nouveau représentant des directeurs du secteur Santé.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 12 juillet 2022,

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université et notamment son article 8 ;
Vu la proposition du Président de l'Université ;

Après en avoir délibéré, a élu à la majorité absolue de ses membres présents et représentés, sur proposition du Président, M. Claude DUSSART en qualité de représentant des directeurs du secteur santé au sein du bureau.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 19
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de votes nuls : 1

Fait à Villeurbanne, le 18 juillet 2022

Le Président

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022 - 147

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2022

Modalités de consultation et de délibération à distance de toutes les instances à caractère collégial de l'université Claude Bernard Lyon 1

Vu le Code de l'Education ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014, relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014, relative aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du comité technique en date du XXX ;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé les modalités de consultation et de délibération à distance de toutes les instances à caractère collégial de l'université Claude Bernard Lyon 1 ci-dessous :

Modalités de consultation et de délibération à distance de toutes les instances à caractère collégial de l'université Claude Bernard Lyon-1

Champ d'application

La présente délibération constitue une annexe du règlement intérieur de l'université.

Elle s'applique à compter de sa publication et à toutes les instances collégiales de l'établissement, dans leurs formations plénières ou restreintes, notamment le conseil d'administration, le conseil académique et ses commissions (commission de la formation et de la vie universitaire et commission recherche), les CPE, les conseils des composantes et services communs universitaires ou interuniversitaires, les conseils de laboratoires ou toute autre instance collégiale (à l'exception des instances pour lesquelles les modalités de consultation à distance sont régies par des textes nationaux spécifiques à ces instances).

Il est rappelé que le présentiel reste la modalité d'organisation de principe de ces instances collégiales. Cependant, le recours à l'une ou l'autre des modalités prévues dans la présente délibération peut être décidé par le président de l'université ou la personne en charge de la présidence de l'instance en cas de circonstances particulières et sauf opposition de la majorité des membres composant cette instance.

Les statuts ou le règlement intérieur des services et des composantes peuvent limiter le champ du recours à la consultation à distance et adapter les modalités de consultation.

Les dispositions suivantes excluent les délibérations ou avis nécessitant un vote à bulletin secret sauf dans le cas où celui-ci peut être garanti par un outil adéquat.

1 - Modalités de mise en œuvre

1.1 Principes

La consultation ou délibération se fait dans le respect de la confidentialité des débats vis-à-vis des tiers, selon deux procédures au choix :

- au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle. Cette procédure pourra être organisée de manière « hybride », à savoir permettant à la fois en présentiel et en distanciel.
- par tout procédé assurant l'échange d'écrits transmis par voie électronique permettant un dialogue en ligne ou par messagerie (chat, etc.).

La modalité adoptée et les circonstances particulières justifiant le recours à cette modalité sont précisées lors de la convocation l'instance. Les membres de l'instance disposent de 24 heures à compter de la réception de la convocation pour exprimer leur opposition.

L'utilisation de ces procédés est subordonnée à la vérification préalable que l'ensemble des membres a accès à des moyens techniques permettant leur participation effective pendant la durée de la délibération. Ces procédés sont mis en œuvre au moyen d'un dispositif permettant l'identification des participants et le respect de la confidentialité vis-à-vis des tiers.

1-2 Convocation des membres

La décision d'organiser une consultation et délibération à distance appartient au président de l'instance. Il convoque les membres de l'instance concernée par courrier électronique dans le respect des délais réglementaires en vigueur.

La convocation mentionne :

- La procédure de consultation ou de délibération choisie : participation par écrits ou visioconférence.
- L'ordre du jour de la séance.
- La date et l'heure du début de la consultation ou de délibération.
- La date et l'heure de clôture de la consultation ou de délibération.
- La procédure de vote adoptée et ses modalités techniques.

1-3 Quorum

L'instance ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres en exercice est présente ou représentée. Le quorum s'apprécie à l'heure prévue pour le début de la consultation ou de la délibération.

Si le quorum n'est pas atteint, la présente procédure pourra être reconduite dans le délai de convocation habituelle.

Si la délibération est organisée par échange de courriers électroniques, la personne assurant la présidence de l'instance invite les membres à signaler par courrier électronique leur participation. La délibération organisée selon cette modalité n'est valable que si la moitié au moins des membres de l'instance y ont effectivement participé.

1-4 Procurations

Les membres peuvent donner valablement procuration, conformément aux dispositions applicables à l'instance concernée, sous réserve de les adresser au service administratif en charge de l'organisation de l'instance, selon la procédure applicable à l'instance concernée et au plus tard la veille de la consultation ou de la consultation à partir du formulaire fourni. Toute procuration adressée le jour de la consultation ou de la délibération ne sera pas admise.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

2 - Modalités particulières pour la consultation ou délibération à distance par écrit

2-1 Contributions

- Les membres de l'instance doivent utiliser, pour tous les échanges, une adresse de messagerie individuelle et nominative et en aucun cas une adresse de messagerie partagée. Les usagers et personnels de l'université utilisent leur adresse de messagerie universitaire. Les personnalités extérieures et invités fournissent au service en charge de la gestion de l'instance, préalablement à la réunion, l'adresse de messagerie nominative qu'ils utiliseront pendant la réunion.
- Une phase d'échanges de 48h minimum est planifiée durant la période précédant le vote. Les contributions et/ou questions émises par chacun des participants doivent être communiquées à l'ensemble des autres participants par l'utilisation de la fonctionnalité « répondre à tous » de la messagerie. Le cas échéant, le président de l'instance répond aux questions par la même procédure afin d'éclairer les votes.
- Un message est envoyé aux participants à l'ouverture et à la clôture de la période pendant laquelle les contributions sont possibles. A tout moment, le président de l'instance peut décider de prolonger la durée de la délibération. Il en informe les membres y participant.

2-2 Ouverture du vote

- A l'issue de la période de contribution, il est procédé à l'ouverture des opérations de vote. La durée des opérations de vote devra être de 24 heures minimum.
- L'ouverture du vote se fait sous la forme d'un courriel précisant les éléments sur lesquels portent le vote. A l'issue de la période de contribution, un message est envoyé à l'ensemble des participants afin de les informer de l'heure d'ouverture et de clôture du vote. Les participants votent par un mail adressé à l'adresse dédiée et non pas à tous les membres de l'instance.

2-3 Clôture du vote

- A l'issue de la période de vote, un message est envoyé à l'ensemble des participants afin de les informer du résultat détaillé de la délibération. La consultation ou la délibération n'est valable que si la moitié au moins des personnes concernées y a effectivement participé.
- En cas d'incident technique, la délibération et la procédure de vote peuvent être reprises ou poursuivies dans les mêmes conditions.
- Les échanges écrits entre les membres font l'objet d'un compte-rendu qui doit être validé lors de la réunion suivante.

2-4 Conservation des échanges

- A l'expiration des délais de recours, l'ensemble les messages envoyés à l'adresse dédiée est supprimé. A l'issue du vote, chaque participant s'engage à supprimer les échanges de la messagerie utilisé lors de la consultation ou délibération.

3 - Modalités particulières pour la consultation ou délibération par conférence téléphonique ou audiovisuelle

3-1 Opérations préalables

- Les membres des instances doivent disposer d'un matériel informatique comportant au minimum un micro et une sortie son ou d'un téléphone, afin de participer oralement aux débats.
- Pour se connecter, les membres des instances concernées recevront en amont de la séance les identifiants nécessaires par courriel.
- La plateforme choisie devra garantir l'identification des participants et la confidentialité des débats.

3-1 Appel et émargement

- Un appel est effectué en début de séance afin d'établir la liste des membres participants. Le président de l'instance vérifie que les membres présents à distance sont identifiés.
  S'il s'agit d'un conseil « hybride », comprenant des membres présents physiquement et des membres à distance, les membres présents physiquement signent la liste d'émargement. Le secrétariat porte la mention « membre présent à distance » en regard des noms des membres concernés.
- Pour une organisation optimale, il est recommandé de se connecter à l'application choisie, au moins dix minutes avant le début de la séance. Pour le comptage des voix, les membres de l'instance arrivés en cours de séance sont invités à se manifester auprès du service en charge de l'organisation de l'instance.
- Les invités tels que prévus par les statuts/règlements intérieurs/dispositions réglementaires applicables sont convoqués. L'audition de ces invités est possible selon des modalités qui leurs seront transmises en amont de la séance.
- Les contributions des participants peuvent se faire soit oralement soit par écrit (courriel ou « chat »).
- La séance se déroulant par visioconférence fait l'objet d'un enregistrement conservé jusqu'à la rédaction du compte-rendu validé selon les règles applicables à l'instance concernée.
- En cas d'incident technique, la délibération et la procédure de vote peuvent être reprises ou poursuivies dans les mêmes conditions.

4 - Vote

- La personne assurant la présidence de l'instance peut prévoir que les votes sont effectués :
  - soit par envoi de messages électroniques ;
  - soit pas utilisation de l'outil de visioconférence ou audioconférence ;
  - soit par l'utilisation d'un outil interne à l'UCBL., soit par l'utilisation d'un outil mis à disposition par Renater ou par la direction interministérielle du numérique (DINUM) ou par un autre EPSCP ou EPST ;
  - soit par recours à un huissier de justice chargé de comptabiliser les votes.
- Il est procédé à un vote par point à l'ordre du jour. Par exception, pour le conseil d'administration, les points de la partie B sont soumis à un vote global (conformément aux dispositions du règlement intérieur du CA).
- A l'issue de la période des débats, le président de l'instance met au vote une proposition en indiquant la durée des opérations de vote.
- Les membres ont la possibilité de voter : « pour », « contre », « abstention ».
- En cas de recours à un vote à bulletin secret électronique : le dispositif technique retenu doit garantir le secret du vote. Il peut être décidé d'utiliser l'outil Bélénios (solution libre mise en place par l'INRIA).
- A l'issue de la période de vote, le président de l'instance informe l'ensemble des membres de l'instance de la clôture du vote et des résultats.
- Une délibération formalisée sera établie selon la procédure habituelle.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Tout manquement aux règles exposées dans la présente délibération est susceptible d'invalider la consultation ainsi organisée.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 19
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 18 juillet 2022

Le Président

Frédéric FLEURY

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 PRÉSIDENCE

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022-148

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 12 juillet 2022

Délibération cadre relative à la durée de l'éméritat

Exposé des motifs :

Vu l'Article L.952-10 du code de l'éducation modifié par l'Ordonnance n°2021-1747 du 22 décembre 2021,

Vu l'Article L.952-11 du code de l'éducation modifié par la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030,

Vu l'Article 40-1-1 du décret n°84-431 du 6-6-1984 portant statut des enseignants chercheurs, modifié par Décret n°2021-1423 du 29 octobre 2021,

Vu l'Article 58 du décret n°84-431 du 6-6-1984 portant statut des enseignants chercheurs, modifié par Décret n°2021-1423 du 29 octobre 2021,

Vu le Décret n° 2002-151 du 7-2-2002 relatif à l'octroi de l'éméritat aux enseignants chercheurs assimilés aux professeurs des universités pour les désignations des membres du C.N.U.

Vu l'article 14 de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'Administration a approuvé le dispositif suivant :**

Le titre d'émérite de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est attribué dans les limites suivantes :

- Durée minimale de trois (3) ans,
- Durée maximale de cinq (5) ans.

Le titre d'émérite peut être renouvelé deux (2) fois et dans les mêmes conditions et pour une durée qui ne peut excéder la durée initiale.

Exceptionnellement, la durée totale cumulée autorisée peut être dépassée après appréciation du cas à la discrétion de la Commission Recherche du Conseil académique en formation restreinte.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 18 juillet 2022

Le Président

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2022- 149

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2022

PRIMES D'INTERESSEMENT AUX CONTRATS ET AUX CHAIRES DE RECHERCHE

Exposé des motifs :

I. Cadre général du dispositif prévu par l'Etat

La circulaire ministérielle (ESRH1114798C) n°2011-0011 du 9 juin 2011 précise les modalités de création de régimes d'intéressement sur le fondement de du décret 2010-619 du 7 juin 2010 au sein des établissements publics d'enseignement supérieur.

Il appartient aux établissements de définir leur régime d'intéressement par délibération de leur conseil d'administration qui doit préciser :

1. La définition des objectifs associés au régime d'intéressement ;
2. Les catégories de personnels concernés ;
3. La catégorie des opérations de recherche concernées ;
4. Les critères permettant d'apprécier et de mesurer la réalisation des objectifs fixés et les contributions collectives ou individuelles de façon objective et précise ;
5. Les critères et les modalités d'attribution ;
6. Le montant maximal d'intéressement par bénéficiaire ;
7. Les modalités de versement.

II. Régime d'intéressement de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Il est proposé à l'approbation du Conseil d'Administration, le dispositif présenté ci-après.

La création du régime d'intéressement de l'Université Claude Bernard Lyon 1, fondée sur les dispositions du décret du 7 juin 2010, a pour ambition d'élargir la diversité des outils à disposition pour attirer et retenir des acteurs de la recherche reconnus pour leurs activités de recherche de premier plan.

i. Définition des objectifs associés au régime d'intéressement

Les objectifs associés au régime d'intéressement proposé au sein de l'Université Claude Bernard Lyon 1 sont les suivants :

- reconnaitre l'activité de personnels lauréats de dispositifs nationaux ou internationaux et ceux qui sont impliqués, en raison de leurs compétences ou de leur expertise, dans l'exécution de contrats de recherche particuliers,
- favoriser la production et la diffusion des savoirs d'excellence,
- renforcer les axes stratégiques de développement de l'établissement en termes de recherche,
- favoriser l'accroissement de la visibilité et de l'attractivité internationale de l'Université Claude Bernard Lyon1.

ii. Catégories de personnels concernés

L'ensemble des personnels de l'Université est éligible au dispositif d'intéressement, y compris les personnels non titulaires, à l'exception des personnes rémunérées à l'acte et à la tâche et des bénéficiaires d'une rémunération accessoire exclusivement.

Sont également éligibles au dispositif d'intéressement les personnels des établissements publics scientifiques et technologiques et des autres établissements publics à caractère administratif relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et affectés dans les Unités de Recherche dont Université Claude Bernard Lyon 1 est tutelle.

iii. Catégorie d'opérations de recherche concernées

L'intéressement sur contrat de recherche est ouvert au sein de l'Université aux opérations de recherche suivantes :

- Les projets ERC : projets sélectionnés par l'European Research Council (ERC ou en français Conseil Européen de la recherche) et gérés par l'Université Claude Bernard Lyon 1. Il peut s'agir de projets ERC « Starting », ERC « Consolidator » ou ERC « Advanced » ou « Proof of Concept » ou « Public Engagement with Research Award ».

- les chaires de recherche : projets de recherche d'envergure répondant aux critères suivants :

  - être un projet pluriannuel visant au développement d'un axe de recherche au sein d'une unité de recherche ; la chaire doit également avoir pour but la promotion de l'axe de recherche considéré ;
  - être un projet scientifique d'excellence, ambitieux et innovant ;
  - participer au rayonnement de l'Université ;
  - assurer une formation par la recherche en offrant aux doctorants et aux post- doctorants des travaux de recherche menés selon une vision à long terme ; une chaire peut également disposer d'un volet « formation » visant à la création d'une formation initiale ou continue (dans ce cas de figure, seul le budget du volet « recherche » est pris en considération afin de verser une prime d'intéressement) ; la chaire est un lieu de production et de transmission du savoir, elle vise à favoriser le lien entre enseignement, recherche et application ;
  - être financé par une structure extérieure à l'Université autre qu'une tutelle de l'unité de recherche où la chaire est installée ;
  - être géré par l'Université.

iv. Mesure et appréciation de l'atteinte des objectifs

Le demandeur de la prime d'intéressement devra, à l'issue de la période annuelle ou pluriannuelle à laquelle est adossé l'intéressement, produire un rapport au Président de l'université. Ce rapport présentera des données factuelles et chiffrées lorsque cela est possible et devra permettre dans tous les cas d'évaluer dans quelle mesure la contribution du bénéficiaire de l'intéressement a permis, dans ce cadre, de faciliter l'atteinte des objectifs fixés supra.

v. Montant et conditions d'attribution de la prime

L'éligibilité de la prime d'intéressement doit être vérifier lors du montage du projet de recherche considéré.

Sous réserve de l'éligibilité de la dépense, la prime d'intéressement est versée selon les règles suivantes :

- sur demande du porteur de projet auprès du bureau du Conseil Académique,
- Le montant total de l'intéressement versé au bénéficiaire ne peut pas excéder 50 % du reliquat disponible au terme de l'opération du contrat considéré,
- plafond de vingt-trois mille (23 000) € brut par an et par projet,
- le montant de la prime d'intéressement est prélevé sur le contrat de recherche à la fin dudit contrat ou si celui-ci est découpé en opérations annuelles au terme de l'opération considérée,
- après vérification du respect des obligations statutaires ou contractuelles pendant l'année n- 1 du bénéficiaire de la prime d'intéressement,

et dans les conditions suivantes :

- la prime d'intéressement n'est pas convertible en décharge d'enseignement,
- la prime d'intéressement peut faire l'objet d'un versement semestriel,
- la prime d'intéressement est cumulable avec d'autres primes.

Le président arrête la liste des bénéficiaires et les attributions individuelles de l'intéressement, sur proposition du bureau du Conseil Académique.

Le président présente chaque année au Conseil d'Administration un rapport annuel sur la mise en œuvre du dispositif d'intéressement au sein de l'établissement. Ce rapport précise, le nombre de bénéficiaires et le montant des sommes attribuées de l'intéressement sur les contrats et les chaires recherche.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le décret 2010-619 du 7 juin 2010 fixant les modalités de l'intéressement des personnels de certains établissements publics relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de services ;

Vu la circulaire n° 2011-0011 du 9-6-2011 relative à la participation à des opérations de recherche scientifique - nouvelles modalités de l'intéressement pour services rendus ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 4 juillet 2022 ;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé le dispositif d'intéressement aux contrats et aux chaires de recherche de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Nombre de membres : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 18 juillet 2022

Le Président

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022-150

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 juillet 2022

TARIF DE RESTAURATION DES PERSONNELS – IUT BOURG EN BRESSE

Exposé des motifs :

Les personnels de l'IUT en poste à Bourg en Bresse ont la possibilité de déjeuner au restaurant inter administratif, géré par la Mairie.

Le principe d'accorder aux personnels de l'IUT une subvention par repas a été validé par décision du CA du 15 Décembre 2015

Le tarif communiqué par la mairie de Bourg en Bresse pour l'année 2022-2023 est de : **7.53 €**

Le CLASUP propose une subvention à **2,90** €/repas. Le coût des repas facturés aux personnels sera de **4,63 €**.
Le montant annuel du subventionnement des repas des agents de Bourg en Bresse est de **2 900 €.**

Le tarif appliqué aux personnels de l'université déjeunant au restaurant inter administratif de l'IUT de Bourg en Bresse sera de **4,63 €** à compter du 1er Septembre 2022.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le tarif de restauration des personnels de l'IUT de Bourg en Bresse.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 18 juillet 2022

Le Président

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022- 151

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2022

TARIFS DE LA CELLULE CONGRES

Exposé des motifs :

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de la composante / service en date du ... ;
Vu l'avis favorable du CAc / CFVU / CR / CT en date du ... ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les tarifs de la Cellule Congrès suivants

- **CRISTAL 2022**

Congrès intitulé « CRISTAL 10 » organisé les 9 et 10 juin 2022 par M. Denis MANGIN.

Prix du meilleur poster : 200€
Prix du meilleur poster ex aequo : 200 €

- **SNE 2022**

Congrès intitulé « SNE 2022 » organisé les 6 et 7 septembre 2022 par Mme Amandine GAUTHIER-STEIN.

Partenariat supérieur (stand 3m² + logo sur tous les supports de communication, site internet, programme, livre des abstracts + demi-page dédiée dans le livret du congrès permettant la présentation de l'entreprise) : 2000 €

Partenariat simple (logo sur tous les supports de communication, site internet, programme, livre des abstracts + demi-page dédiée dans le livret du congrès permettant la présentation de l'entreprise) : 1000 €

- **CNO 2022**

Congrès intitulé « CNO 2022 » organisé les 22 et 23 septembre 2022 par Mme Alice DURAND et M. Romain VARNIER.

Pack argent : 6000 € comprenant :

- Stand de 4m²
- 2 inscriptions pour le congrès
- Présentation du partenaire lors de l'allocution inaugurale

- Insertion d'une plaquette publicitaire ou institutionnelle dans la sacoche des participants
- Visibilité du partenaire sur le programme définitif
- Affichage du partenariat sur les sites Internet des associations
- Affichage du partenariat dans une newsletter des 3 associations
- Une information sera envoyée aux adhérents précisant le soutien institutionnel de la société partenaire

Pack or : 9000 € comprenant :

- Stand de 4m²
- 3 inscriptions pour le congrès
- Présentation du partenaire lors de l'allocution inaugurale
- Insertion de 2 plaquettes publicitaires ou institutionnelles dans la sacoche des participants
- Visibilité du partenaire sur le programme définitif
- Affichage du partenariat sur les sites Internet des associations
- Affichage du partenariat dans une newsletter des 3 associations
- Une information sera envoyée aux adhérents précisant le soutien institutionnel de la société partenaire
- Insertion d'une communication environnementale dans une newsletter des 3 associations (témoignage)
- Possibilité de spécifier le partenariat sur des documents concernant une action élaborée par le partenaire : « Partenaire de ... » (après validation bureaux).
- A la demande du partenaire, et sous réserve de l'accord des bureaux, les associations pourront diffuser à leurs adhérents le programme des formations ou événements organisés par celui-ci sous forme d'une mise en ligne sur leurs sites de la et/ou via un mailing, également via les réseaux sociaux sur demande.
- Possibilité de bénéficier d'un compte-rendu sur une thématique spécifique des CNO sous forme de brève par un rédacteur membre d'une association
- Indentification et mise en relation de membres en région pour organiser des réunions régionales spécifiques (label qualité) sur une thématique après avis du bureau sollicité (programme, choix des intervenants, pertinence du sujet,...).
- Possibilité de recueillir le regard des internes sur un sujet de cancérologie (examen d'un document partenaire ou réunion de consulting avec une sélection de membres des associations)

Pack sur mesure : 4000 € comprenant :

- Espace d'exposition de 4 m² lors des CNO de septembre (table, 2 chaises, wi-fi)
- 2 inscriptions pour des collaborateurs leur permettant d'assister aux CNO.
- Visibilité du partenaire lors de l'allocution inaugurale
- Visibilité du partenaire sur le programme définitif
- Affichage du partenariat sur les sites Internet des 3 Associations AERIO/AJORA/SFjRO

➢ **MMIN 2022**

Congrès intitulé « MMIN 2022 » organisé du 29 juin au 2 juillet 2022 par Mme Sandrine PARROT

Diner de gala : 130 €

Université Claude Bernard Lyon 1

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 19
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 18 juillet 2022

Le Président

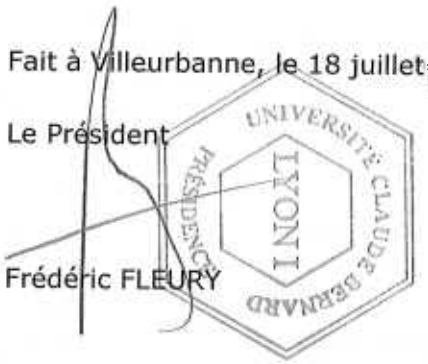

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022- 152

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2022

TARIFS SIUAPS

Exposé des motifs :

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de la composante / service en date du **23 Juin 2022**;
Vu l'avis favorable du CAc / CFVU / CR / CT du **conseil du SIUAPS en date du 23 Juin 2022** ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les résolutions votées au Conseil du SIUAPS du 23 Juin 2022

- Résolution 1 :
  - Nouvelles grilles tarifaires à compter du 1er Septembre 2022
- Résolution 2 :
  - Grille de prestations complémentaires pouvant être appliquée selon les particularités des réservations.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 19
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 18 juillet 2022

Le Président

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Pièces jointes :

- Tarifs votés
- Grilles de prestations complémentaires

Université Claude Bernard - LYON 1
Université Lumière - LYON 2
Université Jean Moulin - LYON 3

Installations Sportives
TARIFS de LOCATION 2022-2023

Tarifs votés à l'unanimité Conseil du SIUAPS du 23.06.2022
Approuvés au CA de l'Université le .....

Nom des installations	Tarifs Ponctuels				Tarifs Extérieurs Année -20% par rapport ponctuel				Tarifs Préférentiel Année -40% par rapport extérieur				Université -40% par rapport préférentiel et 71% par rapport au ponctuel	
	Tarifs horaire semaine universitaire par heure **HT**	Tarifs horaire semaine universitaire par heure **TTC**	Tarifs horaire week-end (4h minimum) **HT**	Tarifs horaire week-end (4h minimum) **TTC**	Tarifs horaire semaine universitaire par heure **HT**	Tarifs horaire semaine universitaire par heure **TTC**	Tarifs horaire week-end (4h minimum) **HT**	Tarifs horaire week-end (4h minimum) **TTC**	Tarifs horaire semaine universitaire par heure **HT**	Tarifs horaire semaine universitaire par heure **TTC**	Tarifs horaire week-end (2h minimum) **HT**	Tarifs horaire week-end (2h minimum) **TTC**	Tarifs horaire semaine universitaire par heure **TTC**	Tarifs horaire week-end **TTC**
BEACH VOLLEY (site Emetteur ou site A. Gilles)	37,50	**45**	62,50	**75**	30,00	**36**	50,00	**60**	18,33	**22**	30,06	**36**	13	17
DANSE	50,00	**60**	83,50	**100**	40,00	**48**	66,80	**80**	24,00	**29**	40,08	**48**	17	23
DANSE STUDIO	20,00	**24**	33,40	**40**	16,00	**19**	26,72	**32**	9,60	**12**	16,03	**19**	7	9
DOJO J. Sapin (180 m2)	50,00	**60**	83,50	**100**	40,00	**48**	66,80	**80**	24,00	**29**	40,08	**48**	17	23
DOJO R. Lissmann (220 m2)	60,00	**72**	100,20	**120**	48,00	**58**	80,16	**96**	28,80	**35**	48,10	**58**	21	28
GMNASTIQUE	66,67	**80**	111,33	**134**	53,33	**64**	89,07	**107**	32,00	**38**	53,44	**64**	23	31
GYMNASE B (INSA-SIUAPS)	33,33	**40**	55,67	**67**	26,67	**32**	44,53	**53**	16,00	**19**	26,72	**32**	12	15
GYMNASE COMPETITION	60,00	**72**	100,20	**120**	48,00	**58**	80,16	**96**	28,80	**35**	48,10	**58**	21	28
HALLE J. SAPIN ; 3D ; C. BESSON	97,50	**117**	162,83	**195**	78,00	**94**	130,26	**156**	46,80	**56**	78,16	**94**	34	45
HALLE TENNIS COUVERT 4 COURTS	133,33	**160**	222,67	**267**	106,67	**128**	178,13	**214**	64,00	**77**	106,88	**128**	46	61
MUR D'ESCALADE	41,67	**50**	69,58	**84**	33,33	**40**	55,67	**67**	20,00	**24**	33,40	**40**	14	19
MUSCU	58,33	**70**	97,42	**117**	46,67	**56**	77,93	**94**	28,00	**34**	46,76	**56**	20	27
PISCINE location 1/2 bassin	100,00	**120**	217,10	**261**	104,00	**125**	173,68	**208**	95,00	**114**	158,65	**190**	68	91
PISCINE location bassin	200,00	**240**	434,20	**521**	208,00	**250**	347,36	**417**	190,00	**228**	317,30	**381**	137	182
PISCINE location ligne d'eau	43,33	**52**	72,37	**87**	34,67	**42**	57,89	**69**	31,67	**38**	52,88	**63**	23	30
PISTE D'ATHLETISME	37,50	**45**	62,63	**75**	30,00	**36**	50,10	**60**	18,00	**22**	30,06	**36**	13	17
PLAYGROUND A. GILLES	16,67	**20**	27,50	**33**	13,33	**16**	22,50	**27**	8,33	**10**	13,33	**16**	6	8
SALLES COURS ET REUNON	20,83	**25**	34,79	**42**	16,67	**20**	27,83	**33**	10,00	**12**	16,70	**20**	7	10
TERRAIN FOOT RUGBY demi terrain	50,00	**60**	83,50	**100**	40,00	**48**	66,80	**80**	24,00	**29**	40,08	**48**	17	23
TERRAIN FOOT RUGBY. terrain complet	66,67	**80**	111,33	**134**	53,33	**64**	89,07	**107**	32,00	**38**	53,44	**64**	23	31
TERRAIN FOOT US demi terrain	50,00	**60**	83,50	**100**	40,00	**48**	66,80	**80**	24,00	**29**	40,08	**48**	17	23
TERRAIN FOOT US terrain complet	66,67	**80**	111,33	**134**	53,33	**64**	89,07	**107**	32,00	**38**	53,44	**64**	23	31
TERRAIN TENNIS (1 court)	10,00	**12**	16,67	**20**	8,33	**10**	13,33	**16**	5,00	**6**	8,33	**10**	3	5

Prestations forfaitaires	Tarif en sus des réservations
Bancs	6 €
Barrières (sports)	12 €
Bonnet de bain	2 €
Chaise	2 €
Compétition, tournois, interclubs, rassemblement interne (fête du club, remise de grades, etc. supérieur à 30 participants	100 €
Cordes Escalade	10 €
Dépassement d'horaire = contrat supplémentaire	50€ par 1/2h
Eclairage Stade foot rugby athlé tennis	20 €
Fenêtre ouverte, lumière ouverte, portes non fermées, matériel non rangé	10 €
Forfait public extérieur lors d'évènement (parents ; spectateurs; …) NB: Public extérieur durant les entraînements NON AUTORISÉ	<50 personnes = 100€ <entre> 50 et 100 personnes = 200€ plus de 100 personnes (sur devis)
Intervention d'un agent (ouverture/fermeture ; nettoyage ; dépannage ; …)	50 €
Matériels pédagogiques (natation - athlé - …)	20 €
Mise à disposition d'un sauveteur (prix à l'heure) service dû si annulation 72h ouvrés à l'avance	31,1 €
Nettoyage déchets - Installations rendues sales	50 €
Paire de lunettes de bain - Gamme 1	6 €
Paire de lunettes de bain - Gamme 2	4 €
Parking privatisé durant la réservation +30mn avant +30mn après	174 €
Plongée / séance	10 €
Rubalise	4 €
Sono	10 €
Stockage: local ou emplacement réservé (année) possibilités limitées	50€/m2
Surchaussure (les 2 paires)	2,0 €
Table	10 €
Tapis de protection spectateurs	100€ les 10 ml x 1m
Tarif badge	6 €
Tarif perte de clé	6 €
Tarif perte de clé / badge	10 €
Utilisation magnésie escalade	10 €
Utilisation magnésie escalade - Colle Hand-ball	10 €
Vandalisme - dégradations involontaires - Tags	100 €
Vestiaire/Douche Accès independant	6 €
Waterpolo/séance	10 €

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022- 153

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2022

TARIFS DE PRESTATIONS – SECTEUR SANTÉ – Complément N°2

Exposé des motifs :

Dans le cadre des diverses activités de l'université, il est nécessaire de faire adopter par le conseil d'administration les éléments de tarification permettant la prise en charge financière et comptable de prestations réalisées tant pour le compte de structures internes à l'établissement qu'à des organismes extérieurs, par voie de facturation.

Votre conseil a voté les tarifs de l'ensemble des structures santé lors de sa séance du 14 Décembre 2021 mais la Plateforme ProfileXpert a été amenée à modifier certains tarifs et à ajouter de nouvelles lignes de prestations.

Les tarifs sont indiqués hors taxe (si les montants sont mentionnés TTC et sauf mention contraire, la TVA est de 20%) et sont applicables à compter du 1er janvier 2022.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de la composante / service en date du ... ;
Vu l'avis favorable du CAc / CFVU / CR / CT en date du ... ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les tarifs détaillés en annexes et présentés par les structures suivantes :

- Plateforme ProfileXpert — Annexe 1

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2022.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 19
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 18 juillet 2022

Le Président

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : Tarifs

Plateforme IXPLORA

Tarifs 2022

Centre Financier : R02PROFILE / 933R02PROF

CODE	REFERENCES	DESIGNATION	Commentaires	Conditionnement	Unité	Tarif Prestations Académiques SFR	Tarif Prestations Académiques hors SFR	Tarif Prestations Privées
1	Design_Experimental	Préparation du projet et du design expérimental	1 par projet	1 par projet	1 par projet	100,00	200,00	300,00
2	Rendu	Rapport Qualité, Transmissions des données, Rapport	1 par projet	1 par projet	1 par projet	75,00	150,00	200,00
3	LCM_Mise_a_disposition	Mise à disposition (avec consommable)	0	1	Demi_journée	107,79	131,25	520,89
4	LCM_Test	Test LCM (coupe, extraction et contrôle qualité)	0	1	Demi_journée	579,73	705,93	1601,08
5	LCM_Délicat	Traitement & LCM délicat	0	1	Demi_journée	335,40	408,41	1195,82
6	LCM_rapport_CD	Rapport pour rendu données	0	1	1 par projet	1,41	1,71	1,81
7	LCM_Formation	Formation 3 demi journées	Par personne	1	par personne	682,84	831,48	2024,75
8	C1_miRNA_petites cellules	C1 capture cell & pré-amplification miRNA small cell	1 plaque	1	Par plaque	1 012,13	1232,45	2328,62
9	C1_miRNA_moyenne/grandes cellules	C1 capture cell & pré-amplification miRNA	1 plaque	1	Par plaque	1 044,76	1272,18	2561,73
10	C1_RNA_qPCR_petites cellules	C1 capture cell & pré-amplification qPCR small cell	1 plaque	1	Par plaque	844,92	1028,84	1922,50
11	C1_RNA_qPCR_moyenne/grandes cellules	C1 capture cell & pré-amplification qPCR	1 plaque	1	Par plaque	861,23	1048,71	2039,06
12	C1_TotalRNAseq_petites cellules	C1 capture cell & pré-amplification TotalRNA seq	1 plaque	1	Par plaque	2 294,28	2793,71	3761,81
13	C1_TotalRNAseq_moyenne/grandes cellules	C1 capture cell & pré-amplification TotalRNAseq medium/large cell	1 plaque	1	Par plaque	2 302,44	2803,64	3820,09
14	C1_RNAseq_petites cellules_Tarif10plqs	C1 capture cell & pré-amplification RNA seq small cell	Tarif pour projet à partir de 10 plaques	1	Par plaque	1 785,36	2174,00	3107,58
15	C1_RNAseq_moyenne/grandes cellules_Tarif10plqs	C1 capture cell & pré-amplification RNAseq medium/large cell	Tarif pour projet à partir de 10 plaques	1	Par plaque	1 793,52	2183,94	3165,88
16	C1_RNAseq_petites cellules_Tarif4plqs	C1 capture cell & pré-amplification RNA seq small cell	Tarif pour projet à partir de 1 à 4 plaques	1	Par plaque	1 994,72	2428,94	3376,72
17	C1_RNAseq_moyenne/grandes cellules_Tarif4plqs	C1 capture cell & pré-amplification RNAseq medium/large cell	Tarif pour projet à partir de 1 à 4 plaques	1	Par plaque	2 002,88	2438,87	3435,00
18	DEPArray - Cell Search	DEPArray - Cell Search - CTC fixées - Sélection et récupération de cellules	0	1	Par plaque	584,70	711,98	1038,40
19	Forfait Extraction Petite Série	Forfait extraction acides nuléiques	1 à 12 echantillons	1	Forfait 1 à 12 echantillons	129,39	157,55	210,35
20	Forfait Extraction Moyenne Série	Forfait extraction acides nuléiques	12 à 24 echantillons	1	Forfait 12 à 24 echantillons	172,51	210,07	280,47
21	Forfait Extraction Grande Série	Forfait extraction acides nuléiques	24 à 48 echantillons	1	Forfait 24 à 48 echantillons	345,02	420,13	560,93
22	Forfait Broyage Tissus/Microbiome Petite Série	Forfait broyage tissus (FastPrep)	1 à 12 echantillons	1	Forfait 1 à 12 echantillons	89,12	108,51	129,23
23	Forfait Broyage Tissus/Microbiome Moyenne Série	Forfait broyage tissus (FastPrep)	12 à 24 echantillons	1	Forfait 12 à 24 echantillons	156,66	190,77	223,41
24	Forfait Broyage Tissus Grande Série	Forfait broyage tissus (FastPrep)	24 à 48 echantillons	1	Forfait 24 à 48 echantillons	270,20	329,01	376,69
25	Forfait Broyage Microbiome	Forfait broyage (FastPrep)	Forfait par série de 12 echantillons	1	Forfait par série de 12 echantillons	41,86	50,97	61,15
26	Option Microbiome Qiagen	Option lyse mécanique pour extraction microbiome	par échantillon	1	Par echantillon	5,25	6,39	6,75
27	Option Microbiome Zymo	Option lyse mécanique pour extraction microbiome	par échantillon	1	Par echantillon	3,34	4,06	4,29
28	DNA/RNA shield	DNA/RNA shield (lyse)	par échantillon	1	Par echantillon	2,33	2,84	3,00
29	QIAamp DNA Mini (Qiagen)	Extraction ADN	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	5,37	6,54	6,90
30	QIAamp DNA Micro (Qiagen)	Extraction ADN pour petites quantités	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	6,90	8,40	8,87
31	QIAamp DNA Blood (Qiagen)	Extraction ADN à partir sang total	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	4,49	5,46	5,76
32	QIAamp DNA FFPE Tissue (Qiagen)	Extraction ADN à partir échantillons FFPE	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	7,11	8,66	9,14
33	QIAamp UCP Pathogen (Qiagen)	Extraction ADN Microbiome	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	6,43	7,83	8,27
34	QiaQuick Nucleotide Removal (Qiagen)	Purification ADN Nucleotides	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	3,42	4,17	4,40
35	Zymobiomics DNA Micro Prep (Zymo)	Extraction ADN Microbiome	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	9,00	10,95	11,56
36	Rneasy Micro kit (Qiagen)	Extraction ARN pour petites quantités	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	14,21	17,31	18,27
37	Rneasy Mini kit (Qiagen)	Extraction ARN	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	8,55	10,41	10,99
38	Rneasy Micro kit (Qiagen) + option miRNA	Extraction ARN avec conservation miRNA	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	16,47	20,06	21,17
39	Rneasy Plus Micro kit (Qiagen)	Extraction ARN pour petites quantités	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	13,39	16,30	17,21
40	Rneasy Plus Mini kit (Qiagen)	Extraction ARN	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	10,29	12,53	13,23
41	Rneasy Blood Mini kit (Qiagen)	Extraction ARN à partir de sang total	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	9,38	11,42	12,06
42	Rneasy FFPE mini kit (Qiagen)	Extraction ARN à partir échantillons FFPE	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	12,00	14,61	15,43

43	QiaAMP Viral mini kit (Qiagen)	Extraction ARN viraux	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	8,03	9,78	10,33
44	PAXGene Blood RNA kit (Qiagen)	Extraction ARN à partir de sang total	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	16,28	19,82	20,93
45	Single Cell RNA and miRNA purification kit (Norgen)	Extraction ARN à partir de cellule unique	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	19,90	24,23	25,59
46	QIAamp Circulating Nucleic Acid (Qiagen)	Extraction ADN/ARN circulant	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	24,71	30,08	31,76
47	Water RNA/DNA Purification (Norgen)	Extraction ADN/ARN microorganisme à partir d'eau	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	14,15	17,23	18,19
48	RNA et miRNA/DNA and Purification (Norgen)	Extraction ADN/ARN/miRNA	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	14,57	17,74	18,72
49	QIAamp DSP Virus Kit Sérum/Plasma (Qiagen)	Extraction ADN/ARN viral à partir plasma/serum	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	9,58	11,67	12,32
50	QIAamp UltraSens Virus Kit (Qiagen)	Extraction ADN/ARN viraux (surnageant, fluides	ajouter forfait extraction	1	Par echantillon	12,47	15,19	16,03
51	Clean-up_DNA_1E (QIAamp DNA Micro kit)	Purification ADN	1 echantillon max	1	Par echantillon	29,10	35,43	48,41
52	Clean-up_DNA_12E (QIAamp DNA Micro kit)	Purification ADN	1 à 12 échantillons	12	Par echantillon	10,55	12,84	15,09
53	Traitement Rnase_purification_1E	Traitement RNAse + purification des ADN Quantification et contrôle qualité des ADN post purif	1 echantillon max	1	Par echantillon	121,56	148,02	225,42
54	Traitement Rnase_purification_12E	Traitement RNAse + purification des ADN Quantification et contrôle qualité des ADN post purif	1 à 12 échantillons	1	Forfait	220,96	269,06	360,54
55	Traitement Dnase_purification_1E	Traitement DNAse + purification des ARN Quantification et contrôle qualité des ARN post purif	1 echantillon max	1	Par echantillon	133,55	162,63	262,85
56	Traitement DNase _purification_12E	Traitement DNAse + purification des ARN Quantification et contrôle qualité des ARN post purif	1 à 12 échantillons	1	Forfait	317,07	386,09	506,10
57	QC_Quantus_Fragm_DNA_12E	Quantification et contrôle qualité des ADN	Prix par petite série (12 echantillons max)	1	Par série	70,09	85,34	137,24
58	QC_Quantus_Fragm_DNA_96E	Quantification et contrôle qualité des ADN	Prix par grande série (96 échantillons max)	1	Par série	425,41	518,02	845,43
59	QC_Quantus_Bioanalyzer_DNA_11E	Quantification et contrôle qualité des ADN	Prix par petite série (11 echantillons max)	1	Par série	107,66	131,09	177,68
60	QC_Quantus_Fragm_RNA_12E	Quantification et contrôle qualité des ARN	Prix par petite série (12 echantillons max)	1	Par série	70,62	86,00	137,93
61	QC_Quantus_Fragm_RNA_96E	Quantification et contrôle qualité des ARN	Prix par grande série (96 échantillons max)	1	Par série	429,18	522,61	850,28
62	QC_Quantus_Bioanalyzer_Nano_RNA_12E	Quantification et contrôle qualité des ARN	Prix par petite série (12 echantillons max)	1	Par série	73,88	89,97	134,26
63	QC_Quantus_Bioanalyzer_Pico_RNA_11E	Quantification et contrôle qualité des ARN	Prix par petite série (11 echantillons max)	1	Par série	77,32	94,16	138,68
64	QC_Banques_Interm_12E (Fragment Analyzer + quantif Quantus)	Quantification et contrôle qualité	Prix par série (12 banques max)	1	Par série	66,84	81,39	133,07
65	QC_Banques_Interm_24E (Fragment Analyzer + quantif Quantus)	Quantification et contrôle qualité	Prix par série (24 banques max)	1	Par série	122,32	148,95	243,67
66	QC_Banques_Interm_48E (Fragment Analyzer + quantif Quantus)	Quantification et contrôle qualité	Prix par série (48 banques max)	1	Par série	228,88	278,70	456,07
67	QC_Banques_Interm_96E (Fragment Analyzer + quantif Quantus)	Quantification et contrôle qualité	Prix par série (96 banques max)	1	Par série	422,17	514,07	841,26
68	QC_Banques_12E (Fragment Analyzer + qPCR kapa + quantif Quantus)	Quantification et contrôle qualité	Prix par série (12 banques max)	1	Par série	193,06	235,08	405,32
69	QC_Banques_24E (Fragment Analyzer + qPCR kapa + quantif Quantus)	Quantification et contrôle qualité	Prix par série (24 banques max)	1	Par série	303,96	370,13	595,03
70	QC_Banques_48E (Fragment Analyzer + qPCR kapa + quantif Quantus)	Quantification et contrôle qualité	Prix par série (48 banques max)	1	Par série	500,31	609,22	894,58
71	QC_Banques_96E (Fragment Analyzer + qPCR kapa + quantif Quantus)	Quantification et contrôle qualité	Prix par série (96 banques max)	1	Par série	889,94	1083,66	1646,87
72	Biosafety_1E_Ovation RNA-Seq	Construction des Banques avec préamplification random des ARNs	Forfait 1 éch (+Tneg)	1	Forfait 1 éch (+Tneg)	1 165,48	1419,18	2062,13
73	Biosafety_1E_NexteraXT DNA-Seq	Construction des Banques avec conversion ADNss en ADNds	Forfait 1 éch (+Tneg)	1	Forfait 1 éch (+Tneg)	265,25	322,99	537,04
74	Biosafety_2E_Ovation RNA-Seq	Construction des Banques avec préamplification random des ARNs	Forfait 2 éch (+Tneg)	1	Forfait 2 éch (+Tneg)	1 512,83	1842,15	2508,67
75	Biosafety_2E_NexteraXT DNA-Seq	Construction des Banques avec conversion ADNss en ADNds	Forfait 2 éch (+Tneg)	1	Forfait 2 éch (+Tneg)	315,52	384,20	601,66
76	Biosafety_3E_Ovation RNA-Seq	Construction des Banques avec préamplification random des ARNs	Forfait 3 éch (+Tneg)	1	Forfait 3 éch (+Tneg)	1 842,36	2243,41	2932,29
77	Biosafety_3E_NexteraXT DNA-Seq	Construction des Banques avec conversion ADNss en ADNds	Forfait 3 éch (+Tneg)	1	Forfait 3 éch (+Tneg)	365,78	445,41	666,28
78	Biosafety_4E_Ovation RNA-Seq	Construction des Banques avec préamplification random des ARNs	Forfait 4 éch (+Tneg)	1	Forfait 4 éch (+Tneg)	2 265,66	2758,86	3493,74
79	Biosafety_4E_NexteraXT DNA-Seq	Construction des Banques avec conversion ADNss en ADNds	Forfait 4 éch (+Tneg)	1	Forfait 4 éch (+Tneg)	416,05	506,62	730,89
80	Biosafety_5E_Ovation RNA-Seq	Construction des Banques avec préamplification random des ARNs	Forfait 5 éch (+Tneg)	1	Forfait 5 éch (+Tneg)	2 595,19	3160,12	3917,35
81	Biosafety_5E_NexteraXT DNA-Seq	Construction des Banques avec conversion ADNss en ADNds	Forfait 5 éch (+Tneg)	1	Forfait 5 éch (+Tneg)	466,32	567,82	795,51
82	Biosafety_6E_Ovation RNA-Seq	Construction des Banques avec préamplification random des ARNs	Forfait 6 éch (+Tneg)	1	Forfait 6 éch (+Tneg)	2 924,71	3561,37	4340,97
83	Biosafety_6E_NexteraXT DNA-Seq	Construction des Banques avec conversion ADNss en ADNds	Forfait 6 éch (+Tneg)	1	Forfait 6 éch (+Tneg)	516,58	629,03	860,13

84	Biosafety_7E_Ovation RNA-Seq	Construction des Banques avec préamplification random des ARNs	Forfait 7 éch (+Tneg)	1	Forfait 7 éch (+Tneg)	3 272,07	3984,35	4787,51
85	Biosafety_7E_NexteraXT DNA-Seq	Construction des Banques avec conversion ADNss en ADNds	Forfait 7 éch (+Tneg)	1	Forfait 7 éch (+Tneg)	566,85	690,24	924,75
86	Biosafety_8E_Ovation RNA-Seq	Construction des Banques avec préamplification random des ARNs	Forfait 8 éch (+Tneg)	1	Forfait 8 éch (+Tneg)	3 601,59	4385,60	5211,13
87	Biosafety_8E_NexteraXT DNA-Seq	Construction des Banques avec conversion ADNss en ADNds	Forfait 8 éch (+Tneg)	1	Forfait 8 éch (+Tneg)	617,11	751,45	989,37
88	Biosafety_1E_Ovation Trio RNA-Seq	Construction des Banques avec conversion ADNss en ADNds	1 ech + 1Tneg	1	1 ech + 1Tneg	726,60	884,76	1297,53
89	Biosafety_1E_RNAseq_NextFlex	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait 1 éch (+Tneg)	1	Forfait 1 éch (+Tneg)	402,26	489,82	886,55
90	Biosafety_1E_rRNA_depletion_human_mouse_souris	Déplétion Globine & ARN ribosomique Human/souris/mouse	Forfait 1 éch (+Tneg)	1	Forfait 1 éch (+Tneg)	319,30	388,80	551,44
91	Biosafety_2E_RNAseq_NextFlex	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait 2 éch (+Tneg)	1	Forfait 2 éch (+Tneg)	471,82	574,52	975,97
92	Biosafety_2E_rRNA_depletion_human_mouse_souris	Déplétion Globine & ARN ribosomique Human/souris/mouse	Forfait 2 éch (+Tneg)	1	Forfait 2 éch (+Tneg)	412,95	502,85	671,83
93	Ampli_ADN_single_cell	Amplification ADN Single Cell	max 24 échantillons	24	Par echantillon	54,70	66,61	81,45
94	Ampli_ADN_single_cell	Amplification ADN Single Cell	max 48 échantillons	48	Par echantillon	53,19	64,77	74,50
95	Reverse_Transcription_Iscript_6E	Reverse transcription	max 6 échantillons	6	Par echantillon	10,14	12,35	19,11
96	Reverse_Transcription_Iscript_12E	Reverse transcription	max 12 échantillons	12	Par echantillon	9,00	10,96	15,11
97	Reverse_Transcription_Iscript_24E	Reverse transcription	max 24 échantillons	24	Par echantillon	7,98	9,72	12,28
98	Reverse_Transcription_Iscript_48E	Reverse transcription	max 48 échantillons	48	Par echantillon	7,92	9,65	11,70
99	Design_Primers_qPCR	Design et synthèse des oligos pour qPCR	Par couple primers	1	Par couple primers	35,25	42,92	45,31
100	Design_Primers_Amplicon	Design et synthèse des oligos pour amplicon	Par couple primers	1	Par couple primers	108,73	132,40	139,77
101	Synthèse_cDNA_miRNA_Humain_TaqMan_6E	Synthèse des cDNA & sonde taqman- miRNA	max 6 échantillons	6	Par échantillon	12,90	15,70	71,23
102	Synthèse_cDNA_miRNA_Humain_TaqMan_12E	Synthèse des cDNA & sonde taqman- miRNA	max 12 échantillons	12	Par échantillon	6,89	8,39	36,18
103	Bq_Kapa_Hyper_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 24 échantillons Ajouter Forfait Capture	1	Forfait	2 522,66	3071,81	3834,04
104	Bq_Kapa_Hyper_48E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 48 échantillons Ajouter Forfait Capture	1	Forfait	4 926,33	5998,72	7142,28
105	Bq_Kapa_Hyper_96E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 96 échantillons Ajouter Forfait Capture	1	Forfait	8 872,61	10804,05	12501,01
106	HyperCap_Kapa_1P	Hybridation & Capture ciblée Quantification et Contrôles Qualités des Banques Post Capture	Ajouter préparation des librairies sondes non incluses	1	Forfait pour 1 pool (min 12 échantillons/ pool)	571,97	696,47	1990,32
107	HyperCap_Kapa_2P	Hybridation & Capture ciblée Quantification et Contrôles Qualités des Banques Post Capture	Ajouter préparation des librairies sondes non incluses	1	Forfait pour 2 pools (min 12 échantillons/ pool)	715,91	871,75	2175,36
108	HyperCap_Kapa_3P	Hybridation & Capture ciblée Quantification et Contrôles Qualités des Banques Post Capture	Ajouter préparation des librairies sondes non incluses	1	Forfait pour 3 pools (min 12 échantillons/ pool)	883,71	1076,08	2436,17
109	HyperCap_Kapa_4P	Hybridation & Capture ciblée Quantification et Contrôles Qualités des Banques Post Capture	Ajouter préparation des librairies sondes non incluses	1	Forfait pour 4 pools (min 12 échantillons/ pool)	1 051,52	1280,42	2696,99
110	Bq_Capt_SureSelect_16E	Construction des Banques Hybridation & Capture ciblée Quantification et Contrôles Qualités des Banques Pré et Post Capture	Forfait max 16 échantillons sondes non incluses	1	Forfait	3 022,86	3680,88	5197,76
111	Bq_Capt_SureSelect_32E	Construction des Banques Hybridation & Capture ciblée Quantification et Contrôles Qualités des Banques Pré et Post Capture	Forfait max 32 échantillons sondes non incluses	1	Forfait	5 703,60	6945,19	8959,14
112	Bq_Capt_SureSelect_48E	Construction des Banques Hybridation & Capture ciblée Quantification et Contrôles Qualités des Banques Pré et Post Capture	Forfait max 48 échantillons sondes non incluses	1	Forfait	8 051,16	9803,77	12157,37
113	Bq_Capt_SureSelect_96E	Construction des Banques Hybridation & Capture ciblée Quantification et Contrôles Qualités des Banques Pré et Post Capture	Forfait max 96 échantillons sondes non incluses	1	Forfait	13 947,18	16983,27	20344,21
114	Sondes pour capture	Sondes pour capture Banques spécifiques	Forfait 1 à 16 échantillons	1	Forfait	4 500,00	4500,00	4500,00
115	ATACseq_16E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 16 échantillons	16	Par échantillon	147,20	179,25	210,06
116	ChipSeq_8E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 8 échantillons	8	Par echantillon	221,83	270,12	318,46
117	ChipSeq_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 24 échantillons	24	Par echantillon	84,11	102,41	121,94
118	ChipSeq_48E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 48 échantillons	48	Par echantillon	69,19	84,26	97,49
119	Klenow_Conversion_6E	Conversion ADNss en ADNds Purification et dosage	Forfait max 6 échantillons	1	Forfait	173,13	210,82	329,41
120	Klenow_Conversion_12E	Conversion ADNss en ADNds Purification et dosage	Forfait max 12 échantillons	1	Forfait	244,22	297,38	420,80

121	Bq_DNA_NXT-XT_1E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 1 échantillon	1	Forfait	241,73	294,34	506,38
122	Bq_DNA_NXT-XT_2E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 2 échantillons	1	Forfait	280,14	341,13	555,76
123	Bq_DNA_NXT-XT_3E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 3 échantillons	1	Forfait	336,39	409,62	628,07
124	Bq_DNA_NXT-XT_4E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 4 échantillons	1	Forfait	374,81	456,40	677,46
125	Bq_DNA_NXT-XT_12E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 12 échantillons	12	Par echantillon	60,23	73,34	95,16
126	Bq_DNA_NXT-XT_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 24 échantillons	24	Par echantillon	55,40	67,46	82,81
127	Bq_DNA_NXT-XT_48E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 48 échantillons	48	Par echantillon	51,91	63,21	73,88
128	Bq_DNA_NXT-XT_96E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 96 échantillons	96	Par echantillon	48,62	59,21	69,24
129	Bq_DNA_NXTFlex_6E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 6 échantillons	6	Par echantillon	91,82	111,80	155,74
130	Bq_DNA_NXTFlex_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 24 échantillons	24	Par echantillon	64,00	77,93	93,86
131	Bq_DNA_NXTFlex_48E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 48 échantillons	48	Par echantillon	60,97	74,25	85,54
132	Bq_DNA_NXTFlex_96E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 96 échantillons	96	Par echantillon	59,36	72,28	83,04
133	Bq_DNA_Neb_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 24 échantillons	24	Par echantillon	85,77	104,44	130,75
134	Bq_DNA_Neb_48E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 48 échantillons	48	Par echantillon	76,22	92,81	109,86
135	Bq_DNA_Neb_96E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 96 échantillons	96	Par echantillon	68,39	83,28	96,88
136	Bq_DNA_Cel_2E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 2 échantillons	2	Par echantillon	261,80	318,79	515,68
137	Bq_DNA_Cel_4E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 4 échantillons	4	Par echantillon	163,93	199,61	300,30
138	Bq_DNA_Cel_8E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 8 échantillons	8	Par echantillon	114,99	140,02	192,61
139	Bq_DNA_Cel_12E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 12 échantillons	12	Par echantillon	100,67	122,58	160,38
140	Bq_DNA_Cel_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 24 échantillons	24	Par echantillon	90,39	110,06	135,28
141	Bq_DNA_Cel_48E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 48 échantillons	48	Par echantillon	85,94	104,65	123,56
142	Bq_DNA_Cel_96E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 96 échantillons	96	Par echantillon	68,45	83,35	99,69
143	Bq_DNA_PCRFree_2E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 2 échantillons	2	Par echantillon	293,71	357,65	536,67
144	Bq_DNA_PCRFree_4E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 4 échantillons	4	Par echantillon	202,97	247,15	343,81
145	Bq_DNA_PCRFree_8E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 8 échantillons	8	Par echantillon	151,63	184,63	236,37
146	Bq_DNA_PCRFree_12E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 12 échantillons	12	Par echantillon	134,39	163,64	200,39
147	Bq_DNA_PCRFree_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 24 échantillons	24	Par echantillon	125,36	152,65	179,68
148	Bq_DNA_PCRFree_48E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 48 échantillons	48	Par echantillon	102,49	124,80	145,11
149	Bq_Amplicon_18S_ITS_NFlex_12E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 12 échantillons	12	Par echantillon	50,80	61,86	84,16
150	Bq_Amplicon_18S_ITS_NFlex_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 24 échantillons	24	Par echantillon	45,91	55,91	71,17
151	Bq_Amplicon_18S_ITS_NFlex_48E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 48 échantillons	48	Par echantillon	42,89	52,22	62,84
152	Bq_Amplicon_18S_ITS_NFlex_96E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 96 échantillons	96	Par echantillon	37,92	46,18	55,62
153	Bq_Amplicon_V1-V3_NFlex_12E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 12 échantillons	12	Par echantillon	50,80	61,86	84,16
154	Bq_Amplicon_V1-V3_NFlex_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 24 échantillons	24	Par echantillon	45,91	55,91	71,17
155	Bq_Amplicon_V1-V3_NFlex_48E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 48 échantillons	48	Par echantillon	42,89	52,22	62,84
156	Bq_Amplicon_V1-V3_NFlex_96E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 96 échantillons	96	Par echantillon	37,92	46,18	55,62
157	Bq_Quick16S_Zymo_12E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 12 échantillons	12	Par echantillon	49,38	60,13	85,67

158	Bq_Quick16S_Zymo_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 24 échantillons	24	Par echantillon	42,37	51,60	67,73
159	Bq_Quick16S_Zymo_48E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 48 échantillons	48	Par echantillon	29,05	35,37	45,33
160	Bq_Quick16S_Zymo_96E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 96 échantillons	96	Par echantillon	26,97	32,84	41,68
161	Depletion_rRNA_Bacteria_6E	Déplétion ARN ribosomique bactéries Contrôle qualité post-déplétion	max 6 échantillons	6	Par echantillon	96,69	117,73	143,28
162	Depletion_rRNA_Bacteria_12E	Déplétion ARN ribosomique bactéries Contrôle qualité post-déplétion	max 12 échantillons	12	Par echantillon	86,44	105,25	120,61
163	Depletion_rRNA_Bacteria_24E	Déplétion ARN ribosomique bactéries Contrôle qualité post-déplétion	max 24 échantillons	24	Par echantillon	83,63	101,83	114,77
164	Depletion_rRNA_Bacteria_48E	Déplétion ARN ribosomique bactéries Contrôle qualité post-déplétion	max 48 échantillons	48	Par echantillon	82,54	100,50	111,98
165	Depletion_rRNA_Bacteria_96E	Déplétion ARN ribosomique bactéries Contrôle qualité post-déplétion	max 96 échantillons	96	Par echantillon	72,98	88,87	98,04
166	Depletion_rRNA_Human/mouse_6E	Déplétion Globine & ARN ribosomique Human/souris/mouse Contrôle qualité post-déplétion	max 6 échantillons	6	Par echantillon	113,98	138,79	165,51
167	Depletion_rRNA_Human/mouse_12E	Déplétion Globine & ARN ribosomique Human/souris/mouse	max 12 échantillons	12	Par echantillon	103,73	126,31	142,84
168	Depletion_rRNA_Human/mouse_24E	Déplétion Globine & ARN ribosomique Human/souris/mouse	max 24 échantillons	24	Par echantillon	94,10	114,58	128,23
169	Depletion_rRNA_Human/mouse_48E	Déplétion Globine & ARN ribosomique Human/souris/mouse	max 48 échantillons	48	Par echantillon	93,01	113,25	125,44
170	Depletion_rRNA_Human/mouse_96E	Déplétion Globine & ARN ribosomique Human/souris/mouse	max 96 échantillons	96	Par echantillon	82,53	100,49	110,31
171	NeBNext_preAmp_cDNA_singleCell_12E	Préamplification des mRNA polyA	max 12 échantillons	12	Par echantillon	63,62	77,46	98,47
172	NeBNext_preAmp_cDNA_singleCell_24E	Préamplification des mRNA polyA	max 24 échantillons	24	Par echantillon	54,28	66,09	78,12
173	NeBNext_preAmp_cDNA_singleCell_48E	Préamplification des mRNA polyA	max 48 échantillons	48	Par echantillon	45,14	54,96	59,69
174	NeBNext_preAmp_cDNA_singleCell_96E	Préamplification des mRNA polyA	max 96 échantillons	96	Par echantillon	38,45	46,82	50,27
175	Bq_SingleCell_RNAseq_NEB_12E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 12 échantillons	12	Par echantillon	163,18	198,71	264,64
176	Bq_SingleCell_RNAseq_NEB_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 24 échantillons	24	Par echantillon	134,78	164,11	204,29
177	Bq_SingleCell_RNAseq_NEB_448E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 48 échantillons	48	Par echantillon	119,95	146,06	172,27
178	Bq_SingleCell_RNAseq_NEB_96E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 96 échantillons	96	Par echantillon	99,53	121,19	141,58
179	SmartSeq-V4-ultralow-12E	SmartSeq-V4-ultralow-12E	max 12 échantillons	12	Par echantillon	203,38	247,65	261,45
180	SmartSeq-V4-ultralow-24E	SmartSeq-V4-ultralow-24E	max 24 échantillons	24	Par echantillon	169,67	206,60	218,12
181	SmartSeq-V4-ultralow-48E	SmartSeq-V4-ultralow-48E	max 48 échantillons	48	Par echantillon	135,62	165,15	174,35
182	SmartSeq-V4-ultralow-96E	SmartSeq-V4-ultralow-96E	max 96 échantillons	96	Par echantillon	108,27	131,83	139,18
183	SmartSeq-V4-ultralow-192E	SmartSeq-V4-ultralow-192E	max 192 échantillons	192	Par echantillon	85,72	104,38	110,20
184	Bq_TotalRNA_pico_stranded_2E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 2 échantillons	2	Par echantillon	412,74	502,58	742,71
185	Bq_TotalRNA_pico_stranded_4E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 4 échantillons	4	Par echantillon	289,78	352,86	478,58
186	Bq_TotalRNA_pico_stranded_6E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 6 échantillons	6	Par echantillon	248,79	302,95	390,54
187	Bq_TotalRNA_pico_stranded_12E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 12 échantillons	12	Par echantillon	211,79	257,89	309,84
188	Bq_TotalRNA_pico_stranded_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 24 échantillons	24	Par echantillon	194,92	237,35	271,89
189	Bq_TotalRNA_pico_stranded_48E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 48 échantillons	48	Par echantillon	154,01	187,54	209,91
190	Bq_TotalRNA_pico_stranded_96E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 96 échantillons	96	Par echantillon	114,53	139,46	156,09
191	Bq_TotalRNA_pico_stranded_192E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 192 échantillons	192	Par echantillon	99,64	121,32	136,94
192	Preampli_SPIA_Ov_RNA_8E	Préamplification random des ARNs Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 8 échantillons	8	Par echantillon	302,71	368,61	413,99
193	Preampli_SPIA_Ov_RNA_16E	Préamplification random des ARNs Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 16 échantillons	16	Par echantillon	295,39	359,69	395,69
194	Preampli_SPIA_Ov_RNA_32E	Préamplification random des ARNs Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 32 échantillons	32	Par echantillon	231,08	281,38	308,47
195	Bq_RNA_low_Ov_8E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 8 échantillons	8	Par echantillon	100,10	121,88	168,65
196	Bq_RNA_low_Ov_16E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 16 échantillons	16	Par echantillon	85,11	103,64	133,47
197	Bq_RNA_low_Ov_32E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 32 échantillons	32	Par echantillon	76,74	93,45	113,14
198	Bq_RNA_Ov_Trio_1E	Construction des Banques (DNAse incluse) Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 1 échantillon	1	Forfait	559,39	681,16	1078,94

199	Bq_RNA_Ov_Trio_2E	Construction des Banques (DNAse incluse) Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 2 échantillons	1	Forfait	795,49	968,65	1382,45
200	Bq_RNA_Ov_Trio_3E	Construction des Banques (DNAse incluse) Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 3 échantillons	1	Forfait	1 031,59	1256,15	1685,97
201	Bq_RNA_Ov_Trio_4E	Construction des Banques (DNAse incluse) Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 4 échantillons	1	Forfait	1 267,69	1543,65	1989,49
202	Bq_RNA_Ov_Trio_8E	Construction des Banques (DNAse incluse) Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 8 échantillons	8	Par echantillon	276,52	336,71	400,45
203	Bq_RNA_Ov_Trio_16E	Construction des Banques (DNAse incluse) Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 16 échantillons	16	Par echantillon	266,92	325,02	370,53
204	Bq_RNA_Ov_Trio_32E	Construction des Banques (DNAse incluse) Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 32 échantillons	32	Par echantillon	259,75	316,30	350,08
205	Bq_RNA_QuantSeq_3'mRNA_12E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 12 échantillons	1	Forfait	1 118,64	1362,15	1811,23
206	Bq_RNA_QuantSeq_3'mRNA_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 24 échantillons	1	Forfait	1 945,15	2368,58	2925,60
207	Bq_RNA_QuantSeq_3'mRNA_36E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 32 échantillons	1	Forfait	2 496,78	3040,29	3699,94
208	Bq_RNA_QuantSeq_3'mRNA_48E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 48 échantillons	1	Forfait	3 094,25	3767,82	4481,37
209	Bq_RNA_QuantSeq_3'mRNA_60E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 60 échantillons	1	Forfait	4 120,31	5017,24	6090,32
210	Bq_RNA_QuantSeq_3'mRNA_72E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 72 échantillons	1	Forfait	4 717,78	5744,77	6871,74
211	Bq_RNA_QuantSeq_3'mRNA_96E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 96 échantillons	1	Forfait	5 888,86	7170,77	8390,56
212	Bq_RNA_RiboFree_Zy_2E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 2 echantillons	2	Par echantillon	239,26	291,35	433,67
213	Bq_RNA_RiboFree_Zy_4E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 4 echantillons	4	Par echantillon	187,18	227,93	303,68
214	Bq_RNA_RiboFree_Zy_6E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 6 echantillons	6	Par echantillon	169,83	206,79	260,35
215	Bq_RNA_RiboFree_Zy_8E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 8 echantillons	8	Par echantillon	161,15	196,22	238,68
216	Bq_RNA_RiboFree_Zy_12E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 12 échantillons	12	Par echantillon	168,01	204,59	249,31
217	Bq_RNA_RiboFree_Zy_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 24 échantillons	24	Par echantillon	157,64	191,95	222,03
218	Bq_RNA_RiboFree_Zy_48E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 48 échantillons	48	Par echantillon	151,87	184,93	206,56
219	Bq_RNA_RiboFree_Zy_96E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 96 échantillons	96	Par echantillon	124,85	152,02	169,32
220	Bq_RNA_dir_NFlex_12E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 12 échantillons	1	Forfait	963,26	1172,95	1571,42
221	Bq_RNA_dir_NFlex_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 24 échantillons	1	Forfait	1 729,86	2106,43	2622,12
222	Bq_RNA_dir_NFlex_36E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 32 échantillons	1	Forfait	2 577,75	3138,88	3763,96
223	Bq_RNA_dir_NFlex_48E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 48 échantillons	1	Forfait	3 211,19	3910,22	4591,64
224	Bq_RNA_dir_NFlex_60E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 60 échantillons	1	Forfait	4 284,39	5217,04	6261,18
225	Bq_RNA_dir_NFlex_72E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 72 échantillons	1	Forfait	4 929,00	6001,97	7103,20
226	Bq_RNA_dir_NFlex_96E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	Forfait max 96 échantillons	1	Forfait	6 194,35	7542,76	8743,21
227	Option_ERCC_Spikes	Contrôle Interne ERCC Spikes	par prestation	1	Par prestation	179,81	218,96	231,16
228	Bq_RNA_univprok_ov_32E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 32 échantillons	32	Par echantillon	149,82	182,43	210,84
229	Bq_RNA_Sm_12E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 12 échantillons	12	Par echantillon	220,23	268,16	322,00
230	Bq_RNA_Sm_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 24 échantillons	24	Par echantillon	203,02	247,21	283,15
231	Bq_RNA_Sm_48E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 48 échantillons	48	Par echantillon	157,22	191,44	214,82
232	Bq_RNA_Sm_96E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 96 échantillons	96	Par echantillon	114,37	139,27	156,69
233	RNA_poly(A)_enrich_12E	Capture/enrichissement des ARNm	Forfait max 12 échantillons	1	Forfait	153,24	186,59	257,09
234	RNA_poly(A)_enrich_24E	Capture/enrichissement des ARNm	Forfait max 24 échantillons	1	Forfait	234,09	285,05	374,39
235	RNA_poly(A)_enrich_36E	Capture/enrichissement des ARNm	Forfait max 36 échantillons	1	Forfait	314,94	383,50	491,68
236	RNA_poly(A)_enrich_48E	Capture/enrichissement des ARNm	Forfait max 48 échantillons	1	Forfait	395,80	481,96	608,98
237	RNA_poly(A)_enrich_60E	Capture/enrichissement des ARNm	Forfait max 60 échantillons	1	Forfait	476,65	580,41	726,28
238	RNA_poly(A)_enrich_72E	Capture/enrichissement des ARNm	Forfait max 72 échantillons	1	Forfait	557,51	678,87	843,57
239	RNA_poly(A)_enrich_96E	Capture/enrichissement des ARNm	Forfait max 96 échantillons	1	Forfait	695,35	846,71	1034,13

240	Bq_miRNA_Qs_12E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 12 échantillons	12	Par echantillon	196,08	238,76	289,84
241	Bq_miRNA_Qs_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 24 échantillons	24	Par echantillon	179,80	218,94	252,19
242	Bq_miRNA_Qs_48E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 48 échantillons	48	Par echantillon	171,08	208,32	231,53
243	Bq_miRNA_Qs_96E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 96 échantillons	96	Par echantillon	166,68	202,96	222,96
244	Bq_smallRNA_NFlex_8E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 8 échantillons	8	Par echantillon	172,11	209,57	286,26
245	Bq_smallRNA_NFlex_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 24 échantillons	24	Par echantillon	128,37	156,31	189,97
246	Bq_smallRNA_NFlex_48E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 48 échantillons	48	Par echantillon	106,09	129,18	150,49
247	Option_Gel_smallRNAseq_8E	Option SmallRNAseq _ Purification sur Gel Agarose	max 8 échantillons	1	Forfait	231,20	281,53	404,07
248	Option_Gel_smallRNAseq_12E	Option SmallRNAseq _ Purification sur Gel Agarose	Forfait max 12 échantillons	1	Forfait	345,26	420,42	590,76
249	Option_Gel_smallRNAseq_24E	Option SmallRNAseq _ Purification sur Gel Agarose	Forfait max 24 échantillons	1	Forfait	688,97	838,95	1166,17
250	Option_Gel_smallRNAseq_48E	Option SmallRNAseq _ Purification sur Gel Agarose	Forfait max 48 échantillons	1	Forfait	1 377,94	1677,89	2332,33
251	Scan_lames	Scan des lames	Forfait 1 à 4 lames	1	Forfait	57,14	69,58	576,19
252	Bisulfite_conversion_8E	Conversion bisulfite	Forfait 8 échantillons	1	Forfait	306,73	373,50	1001,20
253	Bisulfite_conversion_16E	Conversion bisulfite	Forfait 16 échantillons	1	Forfait	347,69	423,37	1053,85
254	Bisulfite_conversion_24E	Conversion bisulfite	Forfait 24 échantillons	1	Forfait	388,64	473,24	1106,50
255	Bisulfite_conversion_32E	Conversion bisulfite	Forfait 32 échantillons	1	Forfait	429,60	523,11	1159,15
256	Bisulfite_conversion_48E	Conversion bisulfite	Forfait 48 échantillons	1	Forfait	600,80	731,58	1379,24
257	Bisulfite_conversion_96E	Conversion bisulfite	Forfait 96 échantillons	1	Forfait	846,53	1030,81	1695,13
258	EPIC_Assay_Human_8E	HumanMethylationEPIC DNA Analysis BeadChip,	Forfait 8 échantillons	1	Forfait	3 888,55	4711,89	6497,00
259	EPIC_Assay_Human_16E	HumanMethylationEPIC DNA Analysis BeadChip,	Forfait 16 échantillons	1	Forfait	6 925,69	8433,31	10425,78
260	EPIC_Assay_Human_32E	HumanMethylationEPIC DNA Analysis BeadChip,	Forfait 32 échantillons	1	Forfait	12 199,35	14854,96	17205,25
261	EPIC_Assay_Human_96E	HumanMethylationEPIC DNA Analysis BeadChip,	Forfait 96 échantillons	1	Forfait	35 690,95	43460,33	47444,56
262	EPIC_Assay_Mouse_24E	MouseMethylation DNA Analysis BeadChip,	Forfait 24 échantillons	1	Forfait	7 759,26	9448,34	11497,36
263	EPIC_Assay_Mouse_48E	MouseMethylation DNA Analysis BeadChip,	Forfait 48 échantillons	1	Forfait	13 686,02	16665,25	19116,41
264	EPIC_Assay_Mouse_96E	MouseMethylation DNA Analysis BeadChip,	Forfait 96 échantillons	1	Forfait	26 956,49	32824,51	36216,13
265	Option_FFPE_treatment_8E	FFPE traitement Restore&QC	Forfait 8 échantillons	1	Forfait	1 167,22	1421,31	1700,84
266	Option_FFPE_treatment_16E	FFPE traitement Restore&QC	Forfait 16 échantillons	1	Forfait	2 068,75	2519,08	2859,78
267	Option_FFPE_treatment_24E	FFPE traitement Restore&QC	Forfait 24 échantillons	1	Forfait	2 970,27	3616,86	4018,72
268	Option_FFPE_treatment_32E	FFPE traitement Restore&QC	Forfait 32 échantillons	1	Forfait	3 871,80	4714,63	5177,67
269	Option_FFPE_treatment_48E	FFPE traitement Restore&QC	Forfait 48 échantillons	1	Forfait	5 798,82	7061,13	7761,77
270	Option_FFPE_treatment_96E	FFPE traitement Restore&QC	Forfait 96 échantillons	1	Forfait	11 209,59	13649,75	14717,50
271	MiSeq_V2_Std_50_cycles	Séquençage MiSeq standard V2 1 X 50 - Séquençage, Contrôle de séquençage PhiX, Lecture	1 FC	1	FC (Flow cell)	954,80	1120,32	1312,27
272	MiSeq_V2_Std_300_cycles	Séquençage MiSeq standard V2 2 X 150 - Séquençage, Contrôle de séquençage PhiX, Lecture	1 FC	1	FC (Flow cell)	1 269,99	1490,16	1873,00
273	MiSeq_V2_Std_500_cycles	Séquençage MiSeq standard V2 2 X 250 - Séquençage, Contrôle de séquençage PhiX, Lecture	1 FC	1	FC (Flow cell)	1 453,47	1705,44	2231,74
274	MiSeq_V2_Micro_300_cycles	Séquençage MiSeq micro V2 2 X 150 - Séquençage, Contrôle de séquençage PhiX, Lecture	1 FC	1	FC (Flow cell)	586,69	688,40	925,74
275	MiSeq_V2_Nano_300_cycles	Séquençage MiSeq nano V2 2 X 150 - Séquençage, Contrôle de séquençage PhiX, Lecture	1 FC	1	FC (Flow cell)	416,99	489,28	684,69
276	MiSeq_V2_Nano_500_cycles	Séquençage MiSeq nano V2 2 X 250 - Séquençage, Contrôle de séquençage PhiX, Lecture	1 FC	1	FC (Flow cell)	518,54	608,43	903,87
277	MiSeq_V3_150_cycles	Séquençage MiSeq standard V3 2 X 75 - Séquençage, Contrôle de séquençage PhiX, Lecture	1 FC	1	FC (Flow cell)	1 105,30	1296,91	1630,96
278	MiSeq_V3_600_cycles	Séquençage MiSeq standard V3 2 X 300 - Séquençage, Contrôle de séquençage PhiX, Lecture	1 FC	1	FC (Flow cell)	1 776,16	2084,08	2790,99
279	NextSeq-High-SR75	Séquençage NextSeq High output SR 75 - Séquençage, Contrôle de séquençage PhiX, Lecture 1X75pb, 400M reads	1 FC	1	FC (Flow cell)	1 833,77	2151,67	2717,18
280	NextSeq-High-150cycles	NextSeq High output 150cycles - Séquençage, Contrôle de séquençage PhiX, Lecture 2X75pb, 400M reads	1 FC	1	FC (Flow cell)	3 448,21	4045,99	5041,63
281	NextSeq-High-300cycles	NextSeq High output 300cycles - Séquençage, Contrôle de séquençage PhiX, Lecture 2X150pb, 400M reads	1 FC	1	FC (Flow cell)	5 505,69	6460,16	8056,43
282	NextSeq-Mid-150cycles	NextSeq Mid output 150cycles - Séquençage, Contrôle de séquençage PhiX, Lecture 2X75pb, 130M reads	1 FC	1	FC (Flow cell)	1 415,56	1660,96	2261,75
283	NextSeq-Mid-300cycles	NextSeq Mid output 300cycles - Séquençage, Contrôle de séquençage PhiX, Lecture 2X150pb, 130M reads	1 FC	1	FC (Flow cell)	2 272,97	2667,01	3680,03
284	Forfait_Quantification_RNA_Ribogreen	Forfait Quantification Ribogreen	Forfait	1	Forfait	22,02	26,81	44,02
285	Forfait_Quantification_DNA_Picogreen	Forfait Quantification Picogreen	Forfait	1	Forfait	22,02	26,81	44,02
286	Consommable_RNA_Ribogreen	consommable par échantillon	par échantillon	1	Par échantillon	2,12	2,58	2,72
287	Consommable_DNA_Picogreen	consommable par échantillon	par échantillon	1	Par échantillon	1,66	2,02	2,13
288	Forfait_Design_expérimentation	Forfait Design Expérimentation	Par prestation	1	Par prestation	40,59	49,43	52,18

290	Forfait_qPCR_TaqMan	Forfait qPCR_TaqMan	Par prestation (1 plaque	1	Par prestation	79,55	96,86	235,47
291	qPCR_Sybr_consommables_1E	Réaction qPCR Sybr	Par échantillon (de 1 à 96)	1	Par échantillon	0,52	0,63	0,67
292	qPCR_Sybr_consommables_96E	Réaction qPCR Sybr	Par plaque (96 ech)	1	Par plaque	55,60	67,70	71,47
293	Sonde_TaqMan	Sondes TaqMan	par échantillon	1	Par prestation	1,08	1,31	1,38
294	qPCR_TaqMan_consommables_Fast_xEch	Réaction qPCR TaqMan Fast	Par échantillon (de 1 à 96)	1	Par échantillon	1,31	1,60	1,68
295	qPCR_TaqMan_consommables_Fast_96E	Réaction qPCR TaqMan Fast	Par plaque (96 ech)	1	Par plaque	131,44	160,05	168,96
296	qPCR_TaqMan_consommables_Univ_xEch	Réaction qPCR TaqMan Univ	Par échantillon (de 1 à 96)	1	Par échantillon	3,12	3,80	4,01
297	qPCR_TaqMan_consommables_Univ_96E	Réaction qPCR TaqMan Univ	Par plaque (96 ech)	1	Par plaque	305,33	371,79	392,51
298	Forfait_Purification_Ampure_24E	Forfait Purification AMPure	Forfait max 24 échanrtillons	1	Forfait	22,96	27,96	48,55
299	Forfait_Purification_Ampure_96E	Forfait Purification AMPure	Forfait 96 échantillons	1	Forfait	45,92	55,92	97,10
300	Purification_Ampure_1a96E	Consommable purification AMPure	Ajouter Forfait	1	Par échantillon	0,40	0,48	0,51
301	Forfait_qPCR_Kapa_12E	qPCR Kapa pour quantification NGS	Forfait pour 1 à 12 échantillons	1	Forfait	130,56	158,98	224,93
302	Forfait_qPCR_Kapa_24E	qPCR Kapa pour quantification NGS	Forfait pour 13 à 24 échantillons	1	Forfait	174,98	213,07	282,03
303	Forfait_qPCR_Kapa_36E	qPCR Kapa pour quantification NGS	Forfait pour 25 à 36 échantillons	1	Forfait	219,39	267,15	339,13
304	Forfait_qPCR_Kapa_48E	qPCR Kapa pour quantification NGS	Forfait pour 37 à 48 échantillons	1	Forfait	268,77	327,28	459,70
305	Nanopore_Flow_Cell_R9	Séquençage Nanopore	Tarif pour conditionnement 1 FC	1 FC	1 FC	1 262,56	1580,56	1839,26
306	Nanopore_Flow_Cell_R9	Séquençage Nanopore	Tarif pour conditionnement 12 FC	1 FC	1 FC	1 154,29	1445,01	1695,21
307	Nanopore_Flow_Cell_R9	Séquençage Nanopore	Tarif pour conditionnement 24 FC	1 FC	1 FC	975,95	1221,75	1457,95
308	Bq_Nanopore_16S_Barcoding_12E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	de 6 à 12 échantillons	12	forfait 12 ech	700,00	875,00	1050,00
309	Bq_Nanopore_16S_Barcoding_24E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	de 13 à 24 échantillons	24	forfait 24 ech	972,00	1215,00	1458,00
310	Bq_Nanopore_Ligation_Genomic_DNA_Barcoding_2E_run_multiplex	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 2 échantillons (1 run)	2	Par echantillon	349,51	425,59	629,93
311	Bq_Nanopore_Ligation_Genomic_DNA_Barcoding_6E_run_multiplex	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 6 échantillons (1 run)	6	Par echantillon	188,39	229,39	305,87
312	Bq_Nanopore_Ligation_Genomic_DNA_Barcoding_12E_run_multiplex	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 12 échantillons (1 run)	12	Par echantillon	144,95	176,50	218,18
313	Bq_Nanopore_Ligation_Genomic_DNA_Barcoding_24E_run_multiplex	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 24 échantillons (1 run)	24	Par echantillon	132,03	160,77	187,81
314	Bq_Nanopore_Ligation_Genomic_DNA_Barcoding_2E_run_sequentiel	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 2 échantillons (2 runs)	2	Par echantillon	422,33	514,27	723,54
315	Bq_Nanopore_Ligation_Genomic_DNA_Barcoding_6E_run_sequentiel	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 6 échantillons (6 runs)	6	Par echantillon	309,75	377,18	461,89
316	Bq_Nanopore_Ligation_Genomic_DNA_Barcoding_12E_run_sequentiel	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 12 échantillons (12 runs)	12	Par echantillon	278,45	339,06	389,80
317	Bq_Nanopore_Ligation_Genomic_DNA_Barcoding_24E_run_sequentiel	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	max 24 échantillons (24 runs)	24	Par echantillon	271,60	330,73	367,24
318	Bq_Nanopore_Rapid_Barcoding_kit_12E	Construction des Banques Quantification et Contrôles Qualités des Banques	de 6 à 12 échantillons	12	Par echantillon, minimum 6 éch	59,08	71,91	125,66
319	Demultiplexage_FastQ	Génération des données brutes (fichiers FastQ	Forfait	1	Par Flow Cell	40,00	53,12	61,29
320	Bioinfo Forfait semaine	Analyse Forfait Semaine	Forfait Semaine	1	Forfait semaine	2000,00	2000,00	2400,00
321	Bioinfo Forfait mois	Analyse Forfait Mois	Forfait Mois	1	Forfait mois	5000,00	5000,00	6000,00
322	Ingenuity-Analyse_Forfait_Base	Chargement des données Présentation du logiciel	Forfait chargement données (pour 1 comparaison)	1	Forfait chargement données (pour 1 comparaison)	560,00	560,00	600,00
323	Ingenuity-Analyse_Forfait_Base_suppl-comp	Supplément chargement données par comparaison	Par comparaison suppl	1	Par comparaison suppl	55,00	55,00	60,00
324	Ingenuity_Analyse_Fonctionnelle	Analyse Fonctionnelle Enrichissement des fonctions moléculaires, fonctions biologiques, voies de signalisation	Forfait pour 1 comparaison/analyse	1	Forfait pour 1 comparaison/analyse	600,00	600,00	650,00
325	Ingenuity_Analyse_Fonctionnelle_suppl_mise-en-forme	Supplément par comparaison ou analyse/paramètre Avec mise en forme des données	Par comparaison/analyse	1	Par comparaison/analyse	200,00	200,00	250,00
326	Ingenuity_Analyse_Fonctionnelle_suppl	Supplément par comparaison ou analyse/paramètre (données non mises en forme)	Par comparaison/analyse	1	Par comparaison/analyse	50,00	50,00	75,00
327	Ingenuity-MiseADispo_Forfait_Base	Chargement des données Mise à dispo sans assistance (~ 20H)	Forfait chargement données (pour 1 comparaison)	1	Forfait chargement données (pour 1 comparaison)	750,00	750,00	1384,62
328	Ingenuity-MiseADispo_Forfait_Base_suppl-comp	Supplément chargement données par comparaison	Par comparaison	1	Par comparaison	55,00	55,00	60,00
329	Ingenuity-MiseADispo_Forfait_Logiciel	Accès au logiciel	Par heure	1	Par heure	15,00	15,00	20,00
330	Ingenuity-MiseADispo_Forfait_Accompagnement	Accompagnement projet	Par heure	1	Par heure	120,00	120,00	150,00
331	Ingenuity-MiseADispo_Forfait_Assistance	Assistance technique sur le logiciel	Par heure	1	Par heure	60,00	60,00	75,00
332	Ingenuity-Formation	Formation utilisation du logiciel	Forfait	1	Forfait	600,00	600,00	700,00

Remise Commerciale Possible : La Plateforme ProfileXpert peut appliquer, de manière ponctuelle, des réductions sur le prix catalogues des prestations mentionnés ci-dessus. Ces réductions de prix qui ne dépasseront pas 20% des prix catalogues proposés par la plateforme prennent en compte les réductions octroyées par certains fournisseurs sur certains produits, à certain moment de l'année et pour un certain volume de commande qui sont nécessaires à la réalisation de la prestation facturée par la plateforme. La plateforme souhaitant impacter en parti l'économie réalisé à leur client.

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022- 154

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2022

TARIFS D'INSCRIPTION 2022
Secteur Santé

Exposé des motifs :

Les tarifs modifiés des formations courtes pour l'année 2022-2023 et les nouvelles formations proposées :

Intitulé du diplôme/ Formation	Nom du responsable	Durée de la formation	Tarif actuel	Modification demandée
FORMATION MEDICALE CONTINUE				
Formation des correspondants en hygiène	Pr VANHEMS	2 journées		410 €
Bases en pédagogie et en communication pour concevoir et conduire une formation	Pr VANHEMS	2 journées		410 €
Rôles et missions du responsable de la prévention du risque infectieux en établissement médico-social	Pr VANHEMS	2 journées		410 €
BMR (bactérie multirésistante aux antibiotiques), BHRe (bactérie hautement résistante et émergeante) : comprendre pour mieux maîtriser	Pr VANHEMS	1 journée		260 €
Prévention du risque infectieux lié à l'environnement : réseau d'eau chaude	Pr VANHEMS	1 journée		220 €
Mise en place d'une politique de bon usage des anti-infectieux	Pr VANHEMS	1 journée		260 €
L'implication de l'IDE dans le bon usage des antibiotiques	Pr VANHEMS	2 journées		410 €
Prévention du risque infectieux lié à l'environnement : le bionettoyage	Pr VANHEMS	1 journée		220 €
Vigilance environnementale : ce qu'il faut savoir sur le risque infectieux lié à l'eau et à l'air	Pr VANHEMS	2 journées		410 €
FORMATION CONTINUE READAPTATION				
Chirurgies endo buccales et laryngées : voix et déglutition, dans tous leurs états	Agnès BO	3 journées		525 €
Les troubles de l'oralité alimentaire de l'enfant (TOA) ou troubles alimentaires pédiatriques (TAP) : acquérir des connaissances fondamentales, diagnostiquer, prendre en soin l'enfant et accompagner ses parents	Agnès BO	5 journées		875 €
Les troubles de l'oralité alimentaire de l'enfant (TOA) ou troubles alimentaires pédiatriques (TAP) : acquérir des connaissances fondamentales, diagnostiquer, prendre en soin l'enfant et accompagner ses parents : approfondissement	Agnès BO	1 journée		175 €

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les tarifs 2022 des formations courtes et les nouvelles formations proposées.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 19
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 18 juillet 2022

Le Président

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022-155

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2022

TARIFS D'INSCRIPTION 2022
Secteur Sciences

Exposé des motifs :

Les tarifs modifiés des formations courtes pour l'année 2022-2023 et les nouvelles formations proposées :

Intitulé du diplôme/ Formation	Nom du responsable	Durée de la formation	Tarif professionnel	Tarif doctorant
Formations qualifiantes en sciences				
Concepteur de projet scientifique utilisant des animaux – Niveau 1	Mme Christine BERTHIER	10 jours	2048 €	330 €
Analyse thermique des matériaux	Mme Rodica CHIRIAC	2 jours	1250 €	1125 €
Chromatographie en phase liquide à haute performance - Niveau 1	Mr Jérôme RANDON	4.5 jours	2285 €	/
Chromatographie en phase liquide à haute performance en pratique - Niveau 2 Perfectionnement	Mr Jérôme RANDON	4.5 jours	2250 €	/
De la GC à la GC-MS en pratique	Mr Jérôme RANDON	4.5 jours	2250 €	/
Electrophorèse capillaire - des ions aux petits molécules d'intérêt pharmaceutique	Mme Claire DEMESMAY	3 jours	1755 €	/
Electrophorèse capillaire pour les molécules biologiques dans le domaine pharmaceutique	Mme Claire DEMESMAY	3 jours	1755 €	/
Illustration scientifique avec le logiciel image J : Initiation	Mr Denis RESSNIKOFF	1 jour	280 €	/
Illustration scientifique avec le logiciel image Image J : Perfectionnement	Mr Denis RESSNIKOFF	2 jours	560 €	/
Microscopie confocale	Mr Xavier JAURAND	1.5 jours	750 €	675 €
Microscopie à balayage MEB	Mr Xavier JAURAND	1.5 jours	850 €	765 €
Microscopie en transmission MET	Mr Xavier JAURAND	1.5 jours	850 €	765 €
Microscopie électronique en transmission et ultramicrotomie	Mr Xavier JAURAND	5 jours	1950 €	1755 €
Microscopie électronique en transmission haute performance HRTEM	Mr Xavier JAURAND	4.5 jours	2350 € €	2115 €
Stage de perfectionnement en microscopie électronique	Mr Xavier JAURAND	Selon les besoins	570 € / jour	/
Microscopie électronique à balayage et microanalyse X	Mr Xavier JAURAND	4 Jours	1950 €	1755 €
Stage à la carte en microscopie	Mr Xavier JAURAND	A la demande selon besoin	1100 € / jour	/
Stabilité des bateaux	Mr Jean-Claude PLENET	1 jour	2700 €	/
Terrain géologique, pétrologie et minéralogie	Mme Muriel ANDREANI	2 jours	1100 €	/

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les tarifs 2022 des formations courtes et les nouvelles formations proposées.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 19
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 18 juillet 2022

Le Président

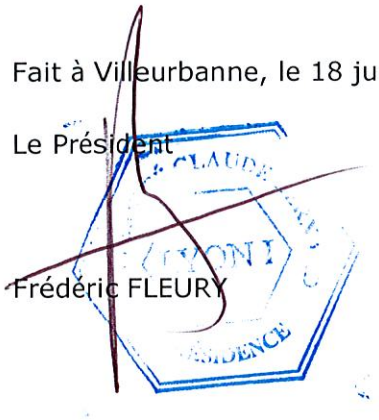

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° -2022 -156

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 juillet 2022

TARIFS DE RESTAURATION DES PERSONNELS RESTAURANTS C.R.O.U.S /SOGERES

Exposé des motifs :

Suite à la conférence salariale du 28 juin, la DGAFP a informé les administrations de l'annonce de deux mesures par le ministre de la Transformation et de la Fonction publique concernant la prestation à réglementation commune repas (PIM) :

- d'une part, la revalorisation de la PIM, à travers une augmentation exceptionnelle de son montant, qui passe de 1,29 € à 1,38 €.

- d'autre part, l'élargissement du nombre des agents éligibles, à travers le relèvement de l'indice plafond applicable à la Pim-repas. Le nouvel indice majoré de référence est inférieur ou égal à 534 (480 actuellement). »

Cette annonce se traduira par une modification des grilles des tarifs de restauration dans les restaurants CROUS et SOGERES à compter du 1er septembre 2022, sous réserve de la circulaire ministérielle confirmant cette information.:

Pour le CROUS

CATEGORIES DE PERSONNEL	02.2022 (7,70 €) Formule 4		09.2022 (7,70 €) Formule 4	
	Coût Agent	SUBVENTION	Coût Agent	SUBVENTION
INM ≤ 360	3,23 €	4,47 €	3,14 €	4,56 €
INM 361-534	3,90 €	3,80 €	3,81 €	3,89 €
INM 535-656	5,28 €	2,42 €	5,28 €	2,42 €
INM ≥ 657	6,57 €	1,13 €	6,57 €	1,13 €
Stagiaire	6,09 €	1,61 €	6,09 €	1,61 €

POUR SOGERES :

CATÉGORIES de PERSONNELS	F3				F4				F5			
	05.2022		09.2022		05.2022		09.2022		05.2022		09.2022	
	Coût agent	Sub. UCBL	Coût agent	Sub. UCBL	Coût agent	Sub. UCBL	Coût agent	Sub. UCBL	Coût agent	Sub. UCBL	Coût agent	Sub. UCBL
UCBL ≤ 360	3,24 €	5,49 €	3,15 €	5,58 €	3,38 €	5,78 €	3,29 €	5,87 €	3,53 €	6,08 €	3,44 €	6,17 €
UCBL 361-534	4,35 €	4,38 €	4,26 €	4,47 €	4,55 €	4,61 €	4,46 €	4,70 €	4,76 €	4,85 €	4,67 €	4,94 €
UCBL 535-656	5,71 €	3,02 €	5,71 €	3,02 €	5,97 €	3,19 €	5,97 €	3,19 €	6,26 €	3,35 €	6,26 €	3,35 €
UCBL ≥ 657	7,56 €	1,17 €	7,56 €	1,17 €	7,91 €	1,25 €	7,91 €	1,25 €	8,28 €	1,33 €	8,28 €	1,33 €
UCBL DOCTORANT	5,00 €	3,73 €	4,91 €	3,82 €	5,23 €	3,93 €	5,14 €	4,02 €	5,46 €	4,15 €	5,37 €	4,24 €
UCBL STAGIAIRES	6,89 €	1,84 €	6,89 €	1,84 €	7,18 €	1,98 €	7,18 €	1,98 €	7,49 €	2,12 €	7,49 €	2,12 €
EXTERIEURS ACADEMIQUES	13,49 €	0,00 €	13,49 €	0,00 €	14,18 €	0,00 €	14,18 €	0,00 €	14,90 €	0,00 €	14,90 €	0,00 €
EXTERIEURS NON ACADEMIQUES	13,88 €	0,00 €	13,88 €	0,00 €	14,50 €	0,00 €	14,50 €	0,00 €	15,12 €	0,00 €	15,12 €	0,00 €

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les grilles tarifaires de restauration ci-dessus.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 19
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 18 juillet 2022

Le Président

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2022- 157

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2022

Accord de Consortium FlexiSanté

Exposé des motifs :

FlexiSanté est porté par l'Université Numérique en Santé et Sport (UNESS) dans le cadre de l'appel à projets « *Parcours flexibles en licence Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie* (PFL MMOP) ».

FlexiSanté propose aux universités avec un Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) et/ou une Licence Accès Santé (L.AS) ou une Licence Science pour la Santé (LSS) de bénéficier de contenus numériques mutualisés de qualité et de tutorat pour la mise en œuvre de ces formations.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** l'accord de Consortium FlexiSanté.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de voix favorables : 19
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Villeurbanne, le 18 juillet 2022

Le Président

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Convention

ACCORD DE CONSORTIUM FlexiSanté

Pour la réalisation du Projet **FlexiSanté** dans le cadre de l'appel à projets « Parcours Flexibles en Licence Médecine Maïeutique Odontologie Pharmacie (PFL MMOP) »

Référence ANR **: ANR-21-FTAP-0002 FlexiSanté**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'Université Numérique en Santé et Sport.fr (UNESS.fr), Groupement d'Intérêt Public (GIP) inscrit sous le numéro SIRET 185 921 657 00010, dont le siège est sis 42, rue Paul Duez, 59800 Lille, représentée par sa Directrice, Madame Béatrice BOURY, dûment habilitée à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « **GIP UNESS.fr** » ou « **ETABLISSEMENT COORDINATEUR** »,

ET

L'Université Numérique (L'UN), association déclarée inscrite sous le numéro SIRET 841 171 408 00013, dont le siège est sis 103 boulevard Saint Michel 75005 Paris, représentée par son Président, M Ollivier HAEMMERLÉ, dûment habilité à l'effet des présentes,

ET

L'Université d'Angers, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 194 909 701, dont le siège est sis 40, rue de Rennes – BP 3582, 49035 ANGERS Cedex 01, représentée par son Président, M. Christian ROBLEDO, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université de Franche-Comté, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 192 512 150, dont le siège est sis 41 bis, avenue de l'Observatoire, 25000 BESANÇON, représentée par sa Présidente, Mme Macha WORONOFF, dûment habilitée à l'effet des présentes,

L'Université de Bordeaux, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 130 018 351, dont le siège est sis 35, place Pey-Berland, 33000 BORDEAUX, représentée par son Président, M. Dean LEWIS, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université de Bretagne Occidentale, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 192 903 466, dont le siège est sis 3, rue des Archives, 29238 BREST Cedex 3, représentée par son Président M. Matthieu GALLOU, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université Clermont Auvergne, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 130 022 775, dont le siège est sis 49 boulevard François Mitterrand, CS 60032, 63000 CLERMONT FERRAND, représentée par son Président M. Mathias BERNARD, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université Grenoble Alpes, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 130 026 081, dont le siège est sis 621, avenue Centrale, 38400 SAINT MARTIN D'HERES, représentée par son Président M. Yassine LAKHNECH, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université Claude Bernard Lyon 1, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 196 917 744, dont le siège est sis 43, boulevard du 11 novembre 1918, 69622 VILLEURBANNE Cedex, représentée par son Président, M. Frédéric FLEURY, dûment habilité à l'effet des présentes,

Université Côte d'Azur, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental inscrit sous le numéro SIREN 130 025 661, dont le siège est sis Grand Château, 28, avenue Valrose – BP 2135, 06103 NICE Cedex 2, représentée son Président, M. Jeanick BRISSWALTER, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université d'Orléans, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 194 508 552, dont le siège est sis Avenue du Château de la source, 45100 ORLEANS, représentée par son Président, M. Eric BLOND, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université Paris Cité, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 130 025 737, dont le siège est sis 85, boulevard Saint-Germain, 75006 PARIS, représentée par sa Présidente, Mme Christine CLERICI, dûment habilitée à l'effet des présentes,

L'Université Paris-Saclay, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 130 026 024, dont le siège est sis Espace Technologique – Bâtiment Discovery, Route de l'Orme aux Merisiers, 91190 SAINT-AUBIN, représentée par ……, dûment habilité(e) à l'effet des présentes,

L'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 199 411 117, dont le siège est sis 61, avenue du Général de Gaulle, 94010 CRETEIL, représentée par son Président, M. Jean-Luc DUBOIS-RANDE, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université Sorbonne Paris Nord, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 199 312 380, dont le siège est sis Campus de Villetaneuse – 99, avenue Jean-Baptiste Clément, 93430 VILLETANEUSE, représentée par son Président, M. Christophe FOUQUERE, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université de Picardie Jules Verne, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 198 013 443, dont le siège est sis 1, Chemin du Thil, CS 52501, 80025 AMIENS Cedex 1, représentée par son Président, M. Mohammed BENLAHSEN, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université de Poitiers, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 198 608 560, dont le siège est sis 15, rue de l'Hôtel Dieu, 86034 POITIERS Cedex, représentée par sa Présidente, Mme Virginie LAVAL, dûment habilitée à l'effet des présentes,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 195 112 966, dont le siège est sis 2, avenue Robert Schuman, 51100 REIMS, représentée son Président, M. Guillaume GELLE, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université de Rouen Normandie, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 227 619 042, dont le siège est sis 1, rue Thomas Becket, 76821 MONT-ST-AIGNAN Cedex, représentée par son Président, M. Joël ALEXANDRE, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université Jean Monnet Saint-Etienne, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 194 210 951, dont le siège est sis 10, rue Tréfilerie, 42023 SAINT-ETIENNE Cedex 2, représentée par son Président, M. Florent PIGEON, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université de Tours, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 193 708 005, dont le siège est sis 60, rue du Plat d'Etain, 37020 TOURS Cedex, représentée par son Président, M. Arnaud GIACOMETTI, dûment habilité à l'effet des présentes,

L'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inscrit sous le numéro SIREN 197 819 444, dont le siège est sis 55, avenue de Paris, 78035 VERSAILLES Cedex, représentée par son Président, M. Alain BUI, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après individuellement désignée par la « **PARTIE** » et collectivement par les « **PARTIES** ».

Vu le décret modifié n° 2006-963 du 1er août 2006 portant organisation et fonctionnement de l'ANR ;

Vu le contrat de transformation, entre l'État et l'ANR relatif à l'action « Fonds pour la transformation de l'action publique » portant sur « Parcours Flexibles en Licence (PFL) » signé en date du 26 janvier 2021 ;

Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à projets « Parcours Flexibles en Licence » de l'Agence Nationale de la Recherche en vigueur à la date de signature de l'Accord ;

Vu la décision du Comité de Pilotage de l'ANR en date du 23 mars 2021 actant le de financement du projet « FlexiSanté » ;

Vu la convention attributive d'aide n°ANR-21-FTAP-0002 FlexiSanté, en date du 23 juillet 2021, et plus particulièrement son article 6 qui stipule que l'Etablissement Coordinateur doit conclure avec les Etablissements Partenaires, dans un délai maximum de douze mois à compter de la date de signature de la convention attributive d'aide, un accord de consortium précisant les droits et obligations de chaque Etablissement Partenaire ;

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Le projet FlexiSanté (ci-après désigné le « PROJET ») a été sélectionné dans le cadre de l'action « Fonds pour la transformation de l'action publique » via l'appel à projets « Parcours Flexibles en Licence (PFL) » lancé par le MESRI. Ce PROJET a fait l'objet d'une convention attributive d'aide, en date du 23 juillet 2021, entre l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et le GIP UNESS.fr, ETABLISSEMENT COORDINATEUR. Ce PROJET donne lieu à une aide de 5 353 194 € accordée par l'ANR, au nom et pour le compte de l'Etat, à l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR.

Le PROJET, porté par l'Université Numérique en Santé et Sport (Uness.fr) en association avec L'Université Numérique (L'UN), a pour but de soutenir une évolution du modèle pédagogique en s'appuyant sur une formation hybridée, accompagnée de tutorat combinant ressources pédagogiques et outils numériques.
Il s'appuie sur un consortium national d'Universités et d'Etablissements de l'enseignement supérieur pour mutualiser les enseignements, outils, ressources et la production de séquences d'apprentissage, en présentiel ou en distanciel, et ainsi engager la transformation des pratiques pédagogiques en créant des kits types d'expérimentation pour répondre aux attendus de la réforme du 1er cycle (R1C) des études de santé pour les étudiants en PASS (Parcours Accès Santé Spécifique) et en L.AS (Licences avec option Accès Santé).

Il vise 3 objectifs principaux :

- Flexibiliser et mutualiser les modalités d'enseignement et d'apprentissage (mutualisation de contenus) en s'appuyant sur le numérique et l'hybridation (augmentation de la part des CM et TD en distanciel, partage d'outils et de méthodes, etc.).
- Améliorer la réussite des étudiants par la mise en place d'un tutorat renforcé et la formation des tuteurs.
- Pérenniser la transformation pédagogique et numérique grâce au modèle économique adossé au projet.

Les engagements pris dans le cadre du PROJET sont les suivants :

- Mettre en place, pour chaque kit d'expérimentation, un référentiel d'objectifs de formation partagé à l'échelle nationale qui s'appuie sur un référentiel de compétences partagé et validé par tous.
- Réexploiter des capsules existantes et coconcevoir des capsules manquantes.
- Former les enseignants aux usages des capsules.
- Proposer des formations à l'enseignement hybridé.
- Favoriser la mutualisation à l'échelle nationale de certaines séances de tutorat.
- Mettre en place et assurer un suivi et des remontées d'indicateurs.

Le descriptif détaillé du PROJET figure en annexe 1.

Les Parties souhaitent par le présent Accord définir les modalités d'exécution du PROJET et fixer leurs droits et obligations respectifs.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Dans le présent ACCORD les termes suivants, employés en lettres majuscules, tant au singulier qu'au pluriel, auront les significations respectives suivantes :

1.1 ACCORD
Ensemble constitué par le présent ACCORD et ses annexes, ainsi que ses éventuels avenants.

1.2 AIDE
Somme octroyée par l'ANR à l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR sous forme de subvention pour la réalisation du PROJET.

1.3 APPORT
Moyens que chaque ETABLISSEMENT PARTENAIRE s'engage à apporter au PROJET y compris les soutiens financiers que l'ETABLISSEMENT PARTENAIRE pourrait obtenir spécifiquement en son nom pour la réalisation du PROJET.

1.4 BREVETS NOUVEAUX
Toute demande de brevet et brevet en découlant, portant sur des RÉSULTATS.

1.5 CAPSULES DE FORMATION
Contenus élémentaires (ressources pédagogiques numériques) constitutifs de formations. Ces capsules sont composées d'explicitations de connaissances et de notions, d'activités, de parcours et cours liés, d'autoévaluations

et/ou d'évaluations (banques, docimologie). Elles peuvent être utilisées de manière autonome (par exemple comme référence dans un cours en présentiel) ou insérées comme composantes de formations entièrement à distance. L'articulation différenciée de plusieurs capsules permet de concevoir des formations à géométries variables adaptées au mieux aux besoins des différentes licences, niveaux et établissements.

1.6 COMITÉ DE PILOTAGE STRATEGIQUE
Instance de suivi et de pilotage du PROJET constituée conformément à l'article 5.2 ci-après.

1.7 CONNAISSANCES PROPRES
Toutes les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques, notamment le savoir-faire, les secrets de fabrique, les secrets commerciaux, les données, les bases de données, logiciels, les dossiers, les plans, les schémas, les dessins, les formules, et/ou tout autre type d'informations, sous quelque forme qu'elles soient, brevetables ou non, et/ou brevetées ou non, et tous les droits de propriété intellectuelle en découlant, nécessaires à l'exécution du PROJET, appartenant à une PARTIE ou détenue par elle avant la DATE D'EFFET de l'ACCORD ou indépendamment de la réalisation des TRAVAUX et sur lesquels elle détient des droits d'utilisation.

1.8 DATE D'EFFET
La DATE D'EFFET de l'ACCORD est fixée au 1er janvier 2021.

1.9 ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE D'APPRENTISSAGE DE L'UNESS
Plateforme numérique nationale développée par le GIP UNESS.fr et mise à disposition pour le PROJET, comprenant un ensemble d'outils et solutions logiciels permettant la mise en œuvre de e-learning, le suivi des apprentissages, les attestations, évaluations et portfolios, un réseau social ….

1.10 ETABLISSEMENT COORDINATEUR
L'ETABLISSEMENT COORDINATEUR du PROJET tel que défini à l'article 5.1 ci-après.
Il est l'interlocuteur privilégié de l'ANR pour les aspects administratifs et financiers. Il est responsable de la mise en place et de la formalisation de la collaboration entre les ETABLISSEMENTS PARTENAIRES, de la production des livrables du projet, de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats ou de la production des données, bilans et relevés à l'ANR. Il reçoit l'aide de l'ANR et assure les reversements auprès des ETABLISSEMENTS PARTENAIRES concernés.

1.11 ETABLISSEMENT PARTENAIRE
Partie prenante au Projet, auquel l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR reverse sa quote-part de l'AIDE au titre de la réalisation d'une tâche ou d'une mission dans le cadre du PROJET.

1.12 INFORMATIONS CONFIDENTIELLES
Toutes les informations et/ou toutes les données sous quelque forme et de quelque nature qu'elles soient - incluant notamment tous documents écrits ou imprimés, tous échantillons, modèles et/ou connaissances brevetables ou non, brevetées ou non, communiquées par une PARTIE à une ou plusieurs autres PARTIE(S) au titre de l'ACCORD (ou du PROJET), pour lesquelles la PARTIE qui communique ces informations a indiqué de manière non équivoque leur caractère confidentiel, ou dans le cas d'une communication orale, visuelle ou sur un support non marquable, a fait connaître oralement leur caractère confidentiel au moment de la communication et a confirmé par écrit ce caractère dans un délai de trente (30) jours calendaires.
Les PARTIES reconnaissent que les RÉSULTATS et les CONNAISSANCES PROPRES des autres PARTIES constituent des INFORMATIONS CONFIDENTIELLES.

1.13 KIT D'EXPERIMENTATION

Brique élémentaire d'un contenu de formation, composée de capsules et/ou micro-contenus. Chaque kit d'expérimentation est défini sur une discipline avec un volume d'ECTS compris entre 10 et 20 ECTS. Il comprend le financement pour la mutualisation de contenus de formation à l'échelle nationale, l'hybridation partielle ou complète d'enseignements, un tutorat renforcé financé, la mise à disposition et la mutualisation d'outils numériques partagés

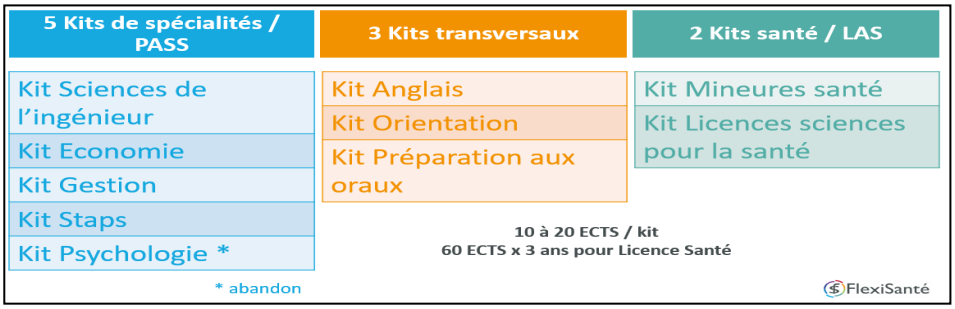

1.14 MICRO-CONTENUS

Un micro-contenu est autonome et décontextualisé afin de pouvoir être inséré dans d'autres contextes, indépendants de celui pour lequel il a été conçu à l'origine. L'assemblage de micro-contenus doit permettre à son auteur ou à d'autres enseignants de créer de nouvelles ressources complètes, ou d'enrichir des ressources existantes de manière à améliorer leur adaptabilité.

Afin d'y parvenir, l'objectif de réutilisabilité est pris en compte dès la conception du micro-contenu qui doit de fait répondre à un ensemble d'exigences :

- Un contenu comprenant une intentionnalité pédagogique autour d'une notion spécifique ;
- Un composant unitaire, pédagogiquement indivisible, d'une durée limitée à 30mn maximum de travail apprenant ;
- Un contenu intégrant des apports pédagogiques (ressources et/ou activités), proposant les moyens pour les apprenants de s'auto-évaluer ;
- Un contenu s'appuyant sur une ou plusieurs activités d'apprentissage enchaînées pédagogiquement ;
- Un contenu décontextualisé, sans référence temporelle ou à des prérequis (qui peuvent exister, mais qui ne sont pas spécifiquement exprimés dans le contenu autrement que par des métadonnées).

1.15 PART DU PROJET

Part des travaux mise à la charge d'une PARTIE, telle que définie à l'Annexe 1 à l'ACCORD.

1.16 PARTIES COPROPRIETAIRES

PARTIES copropriétaires de RÉSULTATS COMMUNS, telles que définies à l'Article 7.3 ci-après.

1.17 PROJET :

Parcours Réussite Flexible en Santé intitulé FlexiSanté faisant l'objet de l'ACCORD et décrit à l'Annexe 1.

1.18 REFERENTIELS DE COMPETENCES

Pour chaque KIT D'EXPERIMENTATION, il y a un référentiel de compétences partagé et validé par les ETABLISSEMENTS PARTENAIRES du KIT. Selon les kits, les compétences sont déclinées en compétences transversales et en compétences disciplinaires.

1.19 RESPONSABLE DU PROJET

Personne physique qui assure la coordination du PROJET pour l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR

1.20 RÉSULTATS
Toutes les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques issues de l'exécution du PROJET, notamment le savoir-faire, les secrets de fabrique, les secrets commerciaux, les données, les bases de données, les logiciels, les dossiers, les plans, les schémas, les dessins, les formules, et/ou tout autre type d'informations, sous quelque forme qu'elles soient, brevetables ou non et/ou brevetés ou non, et tous les droits de propriété intellectuelle en découlant, générés par une ou plusieurs PARTIES, ou leurs sous-traitants.

1.21 RÉSULTATS COMMUNS
Tous RÉSULTATS développés au titre du PROJET conjointement par des personnels d'au moins deux PARTIES et dont les caractéristiques sont telles qu'il n'est pas possible de séparer la contribution intellectuelle de chacune desdites PARTIES pour la demande ou l'obtention d'un droit de propriété intellectuelle.

1.22 RÉSULTATS PROPRES
RÉSULTATS obtenus par une PARTIE seule, sans le concours d'une autre PARTIE, c'est-à-dire sans la participation en termes d'activité inventive ou intellectuelle lors de l'exécution de sa PART DU PROJET.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'ACCORD

L'ACCORD a pour objet :
- d'établir les instances de gouvernance du PROJET et leurs prérogatives,
- de définir les modalités d'exécution du PROJET et de la collaboration entre les PARTIES,
- de fixer les règles de dévolution des droits de propriété intellectuelle des RÉSULTATS,
- de fixer les modalités et conditions générales d'accès aux CONNAISSANCES PROPRES et les modalités et conditions générales d'utilisation et d'exploitation des RÉSULTATS.

ARTICLE 3 – NATURE DE L'ACCORD

Aucune stipulation de l'ACCORD ne pourra être interprétée comme constituant entre les PARTIES une entité juridique de quelque nature que ce soit, ni impliquant une quelconque solidarité entre les PARTIES.
Les PARTIES déclarent que l'ACCORD ne peut en aucun cas être interprété ou considéré comme constituant un acte de société, l'affectio societatis est formellement exclu.

Aucune PARTIE n'a le pouvoir d'engager les autres PARTIES ni de créer des obligations à la charge des autres PARTIES, en dehors de l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR, dans le seul cadre de la mission qui lui est confiée et dans la limite des droits qui lui sont conférés ci-après.

ARTICLE 4 – MODALITES D'EXECUTION DU PROJET

4.1 RÉPARTITION DES PARTS DU PROJET
La répartition des PARTS DU PROJET entre les PARTIES et le calendrier de leur réalisation sont définis en Annexe 1.

Chaque PARTIE est responsable de l'exécution de sa PART DU PROJET correspondant notamment :
- pour l'UNESS.fr, à porter le PROJET, le coordonner au niveau national et l'animer, gérer les fonds et les reverser aux PARTIES aux présentes concernées conformément à l'article 5.1, à assurer la mise à disposition de productions pédagogiques en Santé et STAPS, à piloter la conception des KITS D'EXPERIMENTATION

concernant les mineures ou majeures disciplinaires Santé et STAPS, et à mettre à disposition son environnement numérique d'apprentissage ;

- pour L'UN, à assurer la coordination des disciplines autres que Santé et STAPS, à mettre à disposition les productions pédagogiques (capsules ou micro-contenus) autres que Santé et STAPS, à piloter la conception des KITS D'EXPERIMENTATION concernant les mineures ou majeures disciplinaires hors Santé et STAPS et à mettre à disposition sa plateforme Moodle.
- pour les établissements d'enseignement supérieur partenaires, à déterminer les ressources déjà existantes pouvant être mutualisées pour le PROJET, réutilisables en l'état ainsi que celles nécessitant une ré-ingénierie, à co-construire ensemble des ressources pédagogiques mutualisées permettant la création de capsules, à produire des outils et des modalités d'évaluation de compétences communes et à mettre en place un accompagnement personnalisé des étudiants via le tutorat.

4.2 EXÉCUTION DE SA PART DU PROJET

Chaque PARTIE s'engage à faire ses meilleurs efforts pour exécuter sa PART DU PROJET en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires à cette exécution.

Chaque PARTIE est tenue de faire part aux autres PARTIES de toutes les difficultés rencontrées dans l'exécution de sa PART DU PROJET qui sont susceptibles de compromettre les objectifs du PROJET. Cette information doit être adressée dans les meilleurs délais à l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR qui la communiquera au COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE afin que ce dernier prenne les décisions assurant la poursuite du PROJET.

4.3 SOUS-TRAITANCE

4.3.1 Toute sous-traitance nécessaire à une PARTIE pour la réalisation d'une partie de sa PART DU PROJET, devra faire l'objet d'une information préalable par cette PARTIE aux autres PARTIES via l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR. L'accord des autres PARTIES sera réputé acquis à l'issue d'un délai de quinze (15) jours calendaires sauf si l'une de ces PARTIES faisait valoir dans ce délai auprès du COMITÉ DE PILOTAGE STRATEGIQUE un intérêt légitime justifiant son opposition.

4.3.2 Chaque PARTIE sera pleinement responsable de la réalisation de la partie de sa PART DU PROJET qu'elle sous-traitera à un tiers, auquel elle imposera les mêmes obligations que celles qui lui incombent au titre de l'ACCORD, notamment la confidentialité.

Chaque PARTIE s'engage, dans ses relations avec ses sous-traitants, à prendre toutes les dispositions pour acquérir les droits de propriété intellectuelle sur les RÉSULTATS obtenus par lesdits sous-traitants dans le cadre du PROJET, de façon à ne pas limiter les droits conférés aux autres PARTIES dans le cadre de l'ACCORD.
La PARTIE qui sous-traite, devra s'assurer que son sous-traitant ne prétende à un quelconque droit de propriété intellectuelle ou d'exploitation au titre des articles 7 et 8 ci-après.
Dans le cas d'une telle sous-traitance, toute utilisation par le sous-traitant des CONNAISSANCES PROPRES ou RÉSULTATS appartenant à une autre PARTIE sera subordonnée à l'accord préalable écrit de cette autre PARTIE et sera limitée aux seuls besoins de l'exécution de la partie de la PART DU PROJET concernée.

ARTICLE 5 – ORGANISATION

5.1 ETABLISSEMENT COORDINATEUR

5.1.1 Désignation de l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR

D'un commun accord entre les PARTIES, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Université Numérique en Santé et Sport.fr (UNESS.fr) est désigné ETABLISSEMENT COORDINATEUR du PROJET ci-après dénommé « COORDINATEUR ». Au sein de l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR, le RESPONSABLE DU PROJET est M. Olivier Palombi.

5.1.2 Rôle de l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR

Le COORDINATEUR est notamment chargé :

a) d'être l'intermédiaire entre les PARTIES et l'ANR et entre les PARTIES et le COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE,

b) d'établir, diffuser et mettre à jour le calendrier général du PROJET et d'en contrôler son exécution,

c) de diffuser aux PARTIES, dans un délai raisonnable pour le bon déroulement du PROJET, toutes correspondances d'intérêt commun en provenance de l'ANR ou du MESRI, ou toutes correspondances à destination de l'ANR ou du MESRI ayant notamment pour objet de lui faire part de toute difficulté rencontrée dans la réalisation du PROJET

d) de reverser une partie de l'AIDE de l'ANR aux PARTIES concernées,

e) de rassembler auprès des ETABLISSEMENTS PARTENAIRES et de transmettre à l'ANR et au MESRI, selon l'échéancier défini par l'ANR et par le MESRI (cf. annexe 3 : Indicateurs PFL Calendrier venant modifier les articles 7.1.1.2 et 7.1.1.3 de la convention attributive d'aide n°ANR-21-FTAP-0002 FlexiSanté) :

- des comptes-rendus scientifiques et techniques :
  - un compte-rendu intermédiaire d'avancement du PROJET, au plus tard le 15 juin 2022,
  - un compte-rendu de fin de PROJET, au plus tard dans un délai de deux mois suivant la date d'achèvement du PROJET

- des relevés de dépenses et des apports :
  - intermédiaires :
    - 1er semestre : période allant du 01/01/N au 30/06/N à rendre au plus tard le 15/07/N comprenant un relevé récapitulatif des dépenses exécutées au cours de ladite période au titre du PROJET, signé par le représentant légal et certifié par l'agent comptable, s'il y en a un, de chaque ETABLISSEMENT PARTENAIRE, ainsi qu'un relevé récapitulatif des apports réalisés au cours de ladite période au titre du PROJET, signé par le représentant légal de chaque ETABLISSEMENT PARTENAIRE.
    - Annuel : période allant du 01/01/N au 31/12/N à rendre au plus tard le 15/01/N+1 comprenant un relevé récapitulatif des dépenses exécutées au cours de ladite période au titre du PROJET, signé par le représentant légal et certifié par l'agent comptable, s'il y en a un, de chaque ETABLISSEMENT PARTENAIRE, ainsi qu'un relevé récapitulatif des apports réalisés au cours de ladite période au titre du PROJET, signé par le représentant légal de chaque ETABLISSEMENT PARTENAIRE.

  - un relevé final des dépenses exécutées au titre du PROJET, signé par le représentant légal et certifié par l'agent comptable, s'il y en a un, de chaque ETABLISSEMENT PARTENAIRE, à rendre au plus tard le 29 février 2024

- un relevé final des apports réalisés au titre du PROJET, signé par le représentant légal de chaque ETABLISSEMENT PARTENAIRE à rendre au plus tard le 29 février 2024

- des indicateurs quantitatifs et qualitatifs :
  - les indicateurs intermédiaires d'essaimage et d'hybridation portant sur l'état d'avancement du PROJET et sur les résultats obtenus au plus tard le 15 mars et le 15 novembre de chaque année
  - les indicateurs projetés pour l'année universitaire 2023/2024 au plus tard le 15 novembre 2023
  - les indicateurs finaux d'essaimage et d'hybridation permettant au MESRI d'évaluer l'atteinte des objectifs déclarés pour la dernière année universitaire 2023/2024 du PROJET, au plus tard en septembre 2024

- des enquêtes de satisfaction semestrielles étudiants/enseignants vis-à-vis des enseignements hybridés pour les années 2022/23 et 2023/24 au plus tard le 31 janvier et 30 juin de chaque année

f) de répondre aux demandes qui pourraient lui être formulées dans le cadre d'études ou d'audits réalisés en vue du suivi et de l'évaluation du Fonds pour la transformation de l'action publique,

g) de participer aux opérations de communication liées à l'action « Fonds pour la transformation de l'action publique » et à la valorisation du projet à la demande du MESRI ou de tout autre représentant de l'Etat,

h) d'informer le DPO de chacune des PARTIES afin que ce dernier s'assure que l'ensemble des travaux impliquant la collecte ou le traitement de données personnelles dans le cadre du PROJET se fait en conformité avec les principes du RGPD,

i) en cas de difficulté et/ou de divergence entre les PARTIES, notamment celles visées à l'article 13, de collecter les propositions de solution émanant de chacune des PARTIES, d'en assurer la diffusion entre elles, d'en élaborer éventuellement la synthèse et de veiller à la mise en œuvre de la solution retenue par le COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE. Le cas échéant, le COORDINATEUR en informera l'ANR.

5.1.3 Obligations des PARTIES à l'égard du COORDINATEUR

Chaque PARTIE a les obligations suivantes :

- fournir au COORDINATEUR les éléments de réponse relatifs aux demandes de l'ANR et du MESRI dans les délais impartis par l'ANR et le MESRI, et fixés dans les conventions de reversement,
- porter à la connaissance du COORDINATEUR l'état d'avancement de sa PART DU PROJET, selon une périodicité à définir d'un commun accord au sein du COMITÉ DE PILOTAGE STRATEGIQUE,
- prévenir sans délai le COORDINATEUR de toute difficulté susceptible de compromettre l'exécution normale du PROJET,
- s'assurer que l'ensemble des travaux impliquant la collecte ou le traitement de données personnelles dans le cadre du PROJET se fait en conformité avec les principes du RGPD,
- transmettre au COORDINATEUR, à sa demande, tous les éléments mentionnés à l'article 5.1.2.e), destinés à l'ANR et au MESRI, au plus tard 4 semaines avant chaque échéance.

5.2 STRUCTURES DE GOUVERNANCE

5.2.1 Le COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE

Organe décisionnel ultime concernant le fonctionnement du Consortium et la coordination du PROJET au niveau national, le COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE est composé :

- du RESPONSABLE DU PROJET,
- d'un référent par ETABLISSEMENT PARTENAIRE (la liste des référents des ETABLISSEMENTS PARTENAIRES figure en annexe 2 du présent ACCORD) ;
- du Président, ou de son représentant, de l'association L'Université Numérique ;
- d'un représentant de l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR ;
- des Présidents des conférences des doyens (médecine, pharmacie, odontologie et STAPS) et de la Présidente de la Conférence Nationale des Enseignants en Maïeutique ;
- du Chef de PROJET de l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR.

Le COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE sera présidé par le RESPONSABLE DU PROJET. Il se réunit a minima 1 fois par an sur convocation de son Président. Les réunions peuvent avoir lieu en présentiel ou à distance par visioconférence. La convocation sera envoyée aux membres du COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE par écrit ou par courriel au minimum 15 jours avant la date de la réunion.
Chaque membre détiendra une voix et pourra se faire représenter par un autre membre. Chaque membre ne pourra pas détenir plus de deux pouvoirs.
Pour délibérer valablement, le COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE doit réunir au moins la moitié de ses membres présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, le vote de la délibération est reporté à une nouvelle réunion du COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE. Les décisions du COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE seront prises à la majorité absolue des votes exprimés.
Le COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE a pour mission :
- de donner les orientations stratégiques du PROJET ;
- de procéder aux arbitrages sur les actions à mener pour l'année à venir et sur les différentes enveloppes financières affectées aux différentes actions du PROJET ainsi que sur les modalités de reversement aux PARTENAIRES ;
- de se prononcer sur l'ajout de nouveaux partenaires ;
- de suivre l'avancement du PROJET et de s'assurer du respect du calendrier du PROJET ;
- de décider des éventuelles évolutions à apporter au PROJET ;
- de suivre les indicateurs de performance ;
- de trouver des solutions en cas de litige.

5.2.2 Le Comité de Pilotage Opérationnel

Il est créé un Comité de Pilotage Opérationnel entre l'UNESS.fr, pour les disciplines Santé, STAPS, Préparation aux oraux, Orientation, et L'Université Numérique (L'UN) pour les autres mineures disciplinaires du PROJET.
La composition de ce Comité de Pilotage Opérationnel figure dans l'annexe 4 du présent ACCORD.
Le Comité de Pilotage Opérationnel se réunit tous les 15 jours sur convocation du Chef de PROJET de L'ETABLISSEMENT COORDINATEUR. Les réunions ont lieu à distance par visioconférence.
Le calendrier des réunions est établi pour les 6 mois à venir.
Un rappel de la réunion sera envoyé aux membres du Comité de Pilotage Opérationnel par courriel avant la date de la réunion.
Le Comité de Pilotage Opérationnel assure la mise en œuvre opérationnelle du PROJET selon les directives du COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE, établit le lien avec les Comités Pédagogiques, coordonne l'ensemble des opérations du PROJET et assure le pilotage financier.
Plus précisément, il a pour missions de :

- Superviser l'organisation du PROJET et notamment la bonne utilisation des ressources ;
- Assurer le suivi des différents chantiers liés à la réalisation du PROJET ;
- Assurer le suivi budgétaire et le reporting du PROJET ;
- Élaborer et assurer le suivi du dispositif d'évaluation et de mesure d'impact du PROJET ;
- Assurer et favoriser la bonne coordination entre les divers acteurs ;
- Centraliser et diffuser les informations nécessaires au bon fonctionnement du PROJET ;

- Faire remonter les éventuels problèmes au COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE ;
- Déterminer et mettre en œuvre la politique de communication du PROJET ;
- Coordonner l'ensemble des aspects logistiques ;
- Prendre des décisions concertées pour avancer ;
- Valider les changements de positionnement des ETABLISSEMENTS PARTENAIRES sur les KITS D'EXPERIMENTATION (ajout/retrait) ;
- Valider le choix des licences Creative Commons pour chaque KIT ;
- Inviter des experts dans les réunions bi-mensuelles selon les besoins.

5.2.3 Les Comités Pédagogiques

Un Comité Pédagogique est associé à chacun des KITS D'EXPERIMENTATION.
Chaque Comité Pédagogique est composé des ingénieurs pédagogiques impliqués de l'UNESS.fr, et/ou de L'UN et des ETABLISSEMENTS PARTENAIRES concernés, et éventuellement du Chef de PROJET de l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR et/ou de L'UN et des représentants des étudiants le cas échéant. Il se réunit en fonction des besoins pour chacun des KITS D'EXPERIMENTATION sur l'initiative du Responsable du KIT et/ou du Chef de PROJET de l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR ou de L'UN.
Chaque Comité Pédagogique est chargé de superviser, coordonner et planifier l'hybridation (cours magistraux, TD et tutorat renforcé). Pour cela, il doit :

- Réaliser l'état des lieux de l'existant ;
- Décider de la réingénierie des contenus existants le cas échéant ;
- Définir la production des capsules dont le besoin n'est pas couvert ;
- Elaborer le plan d'action ;
- Suivre le recensement, la réingénierie, la production et la diffusion ;
- Informer le Comité de Pilotage Opérationnel.

En outre, chaque Comité Pédagogique assure une mission de comité éditorial afin de garantir l'actualisation continue et coordonnée de la bibliothèque de contenus. Il est également chargé de superviser le programme de formation des tuteurs.

5.2.4 Le Comité Numérique et Technique

Le Comité Numérique et Technique est composé des product-owners et/ou responsables des SI de l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR et de L'UN et de trois représentants des autres ETABLISSEMENTS PARTENAIRES désignés par le Comité de Pilotage Opérationnel, ainsi que du chef de PROJET de l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR. Les responsables SI des ETABLISSEMENTS PARTENAIRES peuvent être sollicités selon le sujet.
Le Comité Numérique et Technique sera animé par le Directeur des projets de l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR. Il se réunit en fonction des besoins a minima sur l'initiative du chef de PROJET de l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR.
Le Comité Numérique et Technique a pour mission d'examiner toutes les questions relatives à l'écosystème numérique mis à disposition pour la mise en œuvre des parcours flexibles (banques de contenus mutualisés, outils numériques intégrés (classes virtuelles, portfolio, learning analytics...).
Il examine l'ensemble des questions concernant l'interopérabilité avec les plateformes des ETABLISSEMENTS PARTENAIRES.

ARTICLE 6 – MODALITES FINANCIERES

Aux termes de la convention attributive d'aide signée entre l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR et l'ANR, le budget total du projet a été estimé à 8 265 684,79 €, dont une part subventionnée (AIDE) de 5 353 194 € versée à l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR selon les modalités suivantes :

- Versements sous forme d'avances annuelles, pouvant atteindre 90% du montant de l'aide accordée, réparties sur la durée du Projet ;
- Solde de l'AIDE (10% du montant de l'aide accordée) versée après présentation par l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR des relevés des dépenses finaux ainsi qu'après réception et validation du compte-rendu de fin de PROJET au plus tard dans les deux mois suivant la date d'achèvement du PROJET.
  Le versement du solde est ajusté pour tenir compte de la dépense réelle dans la limite du montant de l'AIDE.

L'échéancier du versement de l'AIDE par l'ANR à l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR est le suivant :

Echéances	2021	2022	2023	Solde
Total (en €)	1 140 247	2 071 669	1 605 959	535 319

Sous réserve du versement par l'ANR de l'AIDE correspondante à l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR, chaque PARTIE, en tant qu'ETABLISSEMENT PARTENAIRE, recevra sa quote-part de l'AIDE pour la réalisation de sa PART DU PROJET.

La quote-part de l'AIDE dévolue à chaque ETABLISSEMENT PARTENAIRE fera l'objet d'une convention de reversement entre l'ETABLISSEMENT COORDINATEUR et les ETABLISSEMENTS PARTENAIRES concernés définissant les modalités de versement et d'échéancier.
Cette quote-part de l'AIDE sera versée aux ETABLISSEMENTS PARTENAIRES concernés sous réserve de la bonne réalisation des prestations prévues au PROJET.

Chaque PARTIE supportera individuellement le complément de financement nécessaire à l'exécution de sa PART DU PROJET.

Par ailleurs, chaque PARTIE s'engage à effectuer des APPORTS, tels que mentionnés dans son annexe financière (annexe de la Convention Attributive d'Aide n°ANR-21-FTAP-0002 FlexiSanté) signée par son représentant légal. Ces apports feront l'objet de relevés intermédiaires et finaux dont la temporalité est indiquée au point 5.1.2.e).

ARTICLE 7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1 CONNAISSANCES PROPRES

Sous réserve des droits éventuels des tiers, chacune des PARTIES conserve la propriété exclusive de ses CONNAISSANCES PROPRES. Chaque PARTIE est également propriétaire des évolutions qu'elle apporte elle-même à ses CONNAISSANCES PROPRES sans utilisation des RESULTATS. Aucune stipulation du présent Accord ne peut être interprétée comme opérant un quelconque transfert de propriété des CONNAISSANCES PROPRES des PARTIES.
Chaque PARTIE s'engage à obtenir les droits de propriété intellectuelle sur ses CONNAISSANCES PROPRES nécessaires à la réalisation et mise en œuvre du PROJET.
S'il existe des restrictions liées à l'usage dans le cadre du PROJET ou à une possible exploitation commerciale ultérieure de ses CONNAISSANCES PROPRES, notamment si une PARTIE tient ses droits sur ses CONNAISSANCES PROPRES par l'effet d'une licence auprès d'un tiers ou d'une copropriété, la PARTIE détentrice des CONNAISSANCES PROPRES devra en informer les autres PARTIES en tant que de besoin.

7.2 RÉSULTATS PROPRES

Les RÉSULTATS PROPRES étant issus des travaux d'une seule PARTIE sont la propriété de la PARTIE qui les a générés.

S'agissant des RESULTATS PROPRES relevant du droit d'auteur, chacune des PARTIES fera son affaire de l'acquisition des droits, notamment les droits patrimoniaux et droit à l'image attachés aux contributions, auprès de son personnel ou de tout autre personne (ci-après « Auteur ») ayant contribué à la conception, au développement et à la réalisation des contenus (ressources pédagogiques).

Les éventuels BREVETS NOUVEAUX et les autres titres de propriété intellectuelle sur lesdits RÉSULTATS PROPRES seront déposés aux seuls frais, au seul nom et à la seule initiative de la PARTIE qui les a générés.

7.3 RÉSULTATS COMMUNS

7.3.1 Principes généraux

Les PARTIES ayant généré des RÉSULTATS COMMUNS en sont par principe copropriétaires au prorata de leurs apports intellectuels, humains, matériels, et financiers, à moins que lesdites PARTIES ne conviennent conventionnellement de la dévolution des droits de propriété y afférents à l'une d'entre elles.

Dans le cas où des RÉSULTATS COMMUNS seraient générés en partie par le personnel d'une structure commune de recherche sans personnalité morale (de type « UMR »), les tutelles de ladite structure seront considérées comme une seule PARTIE COPROPRIÉTAIRE. Il est entendu que lesdites tutelles feront leur affaire de la répartition entre elles de la quote-part de copropriété qui leur est attribuée, conformément à la convention régissant la structure.

Tout RESULTAT COMMUN consistant en un brevet nouveau, un logiciel ou une autre connaissance protégée par un droit de propriété intellectuelle, fera l'objet d'un règlement de copropriété, qui sera établi entre les PARTIES COPROPRIETAIRES dès que nécessaire et en tout état de cause avant toute exploitation industrielle et/ou commerciale.

7.3.2 RÉSULTATS COMMUNS brevetables

Les PARTIES COPROPRIETAIRES des RÉSULTATS COMMUNS décideront si ces derniers doivent faire l'objet de demandes de brevet déposées à leurs noms conjoints, et désigneront parmi elles celle qui sera chargée d'effectuer les formalités de dépôt et de maintien en vigueur. Elles pourront aussi décider de désigner un tiers pour effectuer ces formalités.

Chaque PARTIE fera son affaire de la rémunération de ses inventeurs selon ses règles habituelles.

Les frais de dépôt, d'obtention et de maintien en vigueur des BREVETS NOUVEAUX en copropriété seront supportés par les PARTIES COPROPRIETAIRES proportionnellement aux quotes-parts attribuées à chacune des PARTIES COPROPRIETAIRES.
Nonobstant, en application du décret n° 2020-24 du 13 janvier 2020 relatif à la gestion de la copropriété des résultats de recherche, au mode de désignation et aux missions du mandataire unique prévu à l'article L. 533-1 du code de la recherche, les PARTIES (personnes publiques françaises investies d'une mission de recherche) COPROPRIETAIRES d'un RESULTAT COMMUN désigneront l'une d'entre elles pour agir en leur nom et pour leur compte en tant que mandataire au sens du décret précité (ci-après le MANDATAIRE).
La gestion et le suivi des BREVETS NOUVEAUX sont alors assurés par le MANDATAIRE, conformément au décret précité. Le MANDATAIRE prend en charge les frais afférents au dépôt, à la procédure de délivrance, et au maintien en vigueur des BREVETS NOUVEAUX.
Un contrat définissant notamment les missions du MANDATAIRE et modalités d'exercice du mandat sera signé entre les personnes publiques concernées.

Si l'une des PARTIES COPROPRIETAIRES renonce à déposer, à poursuivre une procédure de délivrance ou à maintenir en vigueur un ou plusieurs brevets nouveaux en France ou à l'étranger, elle devra en informer les autres PARTIES COPROPRIETAIRES en temps opportun pour que celles-ci déposent en leurs seuls noms, poursuivent la procédure de délivrance ou le maintien en vigueur desdits brevets nouveaux à leurs seuls frais et profits. La PARTIE qui s'est désistée s'engage à signer ou à faire signer toutes les pièces nécessaires pour permettre aux autres PARTIES COPROPRIETAIRES de devenir seuls copropriétaires du ou des brevets nouveaux en cause pour le ou les pays concernés.
Une PARTIE COPROPRIETAIRE sera réputée avoir abandonné ses droits sur un brevet nouveau soixante (60) jours après la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception lui demandant de faire connaître sa décision sur ce point, adressée par la PARTIE COPROPRIETAIRE chargée d'effectuer les formalités de dépôt et de maintien en vigueur des brevets désignée conformément au premier paragraphe du présent article.
Il est entendu que la PARTIE renonçant ne saurait se prévaloir d'aucune rémunération au titre de l'exploitation du ou des brevets nouveaux concernés dans le ou les pays concernés.

7.3.3 RÉSULTATS COMMUNS relevant du droit d'auteur

Dans l'hypothèse où des RESULTATS COMMUNS, et notamment les logiciels et leur documentation associée, sont protégeables par les droits d'auteur, les PARTIES employeurs des Auteurs, personnes physiques, de ces RESULTATS COMMUNS en sont copropriétaires et co-titulaires en fonction de leurs apports intellectuels, matériels et financiers sous réserve des dispositions de l'article 7.3.4 ci-dessous.
Les PARTIES COPROPRIETAIRES disposent en particulier de tous les droits patrimoniaux permettant l'exploitation de ces RESULTATS COMMUNS. Si besoin, les PARTIES s'engagent à conclure, de bonne foi, tout acte leur permettant d'exercer lesdits droits patrimoniaux conformément aux présentes. Ces droits comprennent de manière non limitative les droits d'utilisation, de reproduction, de représentation, d'adaptation et d'exploitation.
Chacune des PARTIES fera son affaire de l'acquisition des droits, notamment les droits patrimoniaux et droit à l'image attachés aux contributions, auprès de son personnel ou de tout autre personne (ci-après « Auteur ») ayant contribué à la conception, au développement et à la réalisation des contenus (ressources pédagogiques).
Toute diffusion des RESULTATS COMMUNS devra mentionner le nom de l'ensemble des Auteurs.

7.3.4 Cas particulier des RESULTATS Logiciels

Les logiciels de base restent la propriété de la PARTIE bénéficiaire de l'antériorité.
Les dispositions de l'article 8.1, relatives à l'utilisation et à l'exploitation des CONNAISSANCES PROPRES, sont applicables aux logiciels de base.

Les adaptations réalisées dans le cadre du présent ACCORD, quel qu'en soit l'Auteur, sont la propriété de la PARTIE titulaire du logiciel de base. Ainsi, lorsque la PARTIE ayant procédé aux adaptations n'est pas propriétaire du logiciel de base, elle s'engage à céder à titre gratuit à la PARTIE propriétaire du logiciel de base, le droit d'exploitation de ces adaptations comprenant le droit de reproduire, représenter, traduire, adapter, arranger, modifier et commercialiser le logiciel, avec droit de sous-licencier.
Les dispositions de l'article 8.2, relatives à l'utilisation et à l'exploitation des RESULTATS PROPRES appartenant à une PARTIE, sont applicables aux adaptations.

Les extensions réalisées dans le cadre du présent ACCORD, quelle que soit la PARTIE propriétaire des logiciels de base dont ces extensions dérivent, sont la propriété de la PARTIE qui les a réalisées. Les extensions réalisées en commun par les PARTIES, sont la propriété commune des PARTIES.
Les dispositions de l'article 8.2, relatives à l'exploitation des RESULTATS COMMUNS ci-dessous sont applicables aux extensions.

Les logiciels communs sont la copropriété des PARTIES.

Les dispositions de l'article 8.2, relatives à l'exploitation des RESULTATS COMMUNS ci-dessous sont applicables aux logiciels communs. Les PARTIES COPROPRIETAIRES décideront à l'unanimité si les logiciels communs doivent faire l'objet d'un dépôt à l'Agence pour la Protection des Programmes (APP) en leurs noms conjoints et/ou de toute autre protection.

Article 8 – UTILISATION / EXPLOITATION

8.1 UTILISATION ET EXPLOITATION DES CONNAISSANCES PROPRES

8.1.1 Principe général

Chaque PARTIE dispose librement de ses CONNAISSANCES PROPRES.

8.1.2 Utilisation aux fins d'exécution du PROJET

Pour l'exécution du PROJET et à cette seule fin, les PARTIES concèdent, sans contrepartie financière, un droit non exclusif, non cessible, sans droit de sous-licence, d'utilisation de leurs CONNAISSANCES PROPRES aux autres PARTIES, sous réserve des droits des tiers, lorsqu'elles leur sont nécessaires pour exécuter leur PART DU PROJET, à l'exclusion de toute exploitation. Chaque PARTIE s'engage à ne pas communiquer à des tiers les CONNAISSANCES PROPRES qui lui auront été ainsi concédées.

Plus particulièrement, lorsque ces CONNAISSANCES PROPRES sont des logiciels, à défaut de stipulations différentes prévues dans un contrat de licence conclu entre les PARTIES concernées, la PARTIE qui les reçoit ne pourra les utiliser que sur ses propres matériels et ne sera autorisée qu'à réaliser la reproduction strictement nécessitée par le chargement, l'affichage, l'exécution la transmission et le stockage de ces logiciels aux seules fins de leur utilisation pour la réalisation de sa PART DU PROJET, ainsi que la réalisation d'une copie de sauvegarde.

La PARTIE qui les reçoit s'interdit tous autres actes d'utilisation de ces logiciels, et notamment tout prêt ou divulgation à des tiers et toute exploitation, sauf autorisation préalable de la PARTIE détentrice. Le droit d'utilisation ainsi conféré n'entraîne pas l'accès aux codes sources des logiciels considérés sauf autorisation écrite et préalable de la PARTIE titulaire des droits sur lesdits logiciels.

En cas de diffusion des CONNAISSANCES PROPRES sous LICENCE LIBRE ou OPEN SOURCE, les PARTIES souhaitant utiliser ou exploiter ces CONNAISSANCES PROPRES respecteront les termes de la LICENCE LIBRE ou LICENCE OPEN SOURCE attachée.

Lorsque ces CONNAISSANCES PROPRES sont des ressources pédagogiques protégées par le droit d'auteur qui ont vocation à être utilisées pour l'exécution du PROJET, la PARTIE titulaire des droits s'engage à les diffuser sous la licence Creative Common qui aura été retenue pour chaque KIT par le Comité de Pilotage Opérationnel, dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle.

8.2 UTILISATION ET EXPLOITATION DES RÉSULTATS PROPRES ET DES RESULTATS COMMUNS

8.2.1 Principes généraux

Sous réserve des dispositions de l'article 8.2.5 ci-après, chaque PARTIE est libre d'exploiter et/ou faire exploiter ses RÉSULTATS PROPRES.

Les PARTIES s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées, notamment à l'égard de leurs employés et/ou de leurs sous-traitants éventuels, leur permettant d'accorder aux autres PARTIES des droits d'utilisation et d'exploitation des RESULTATS ou RESULTATS COMMUNS, dans les conditions prévues à l'ACCORD.

Il est d'ores et déjà convenu entre les PARTIES que les RESULTATS consistant en des ressources pédagogiques protégées par le droit d'auteur seront diffusés sous la licence Creative Common qui aura été retenue pour chaque KIT par le Comité de Pilotage Opérationnel, dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle.
A cet effet et comme mentionné précédemment, chacune des PARTIES fera son affaire de l'acquisition des droits, notamment les droits patrimoniaux et droit à l'image attachés aux contributions, auprès de son personnel ou de tout autre personne (ci-après « Auteur ») ayant contribué à la conception, au développement et à la réalisation des contenus (ressources pédagogiques).

8.2.2 Utilisation aux fins d'exécution du PROJET

Pour la durée du PROJET, chacune des PARTIES concède aux autres PARTIES un droit non exclusif, non cessible, sans droit de sous-licence, et sans contrepartie financière, d'utilisation de ses RESULTATS aux seules fins de l'exécution de leur PART DU PROJET, à l'exclusion de toute exploitation. Les conditions d'exercice de ce droit d'utilisation sont les mêmes que celles prévues à l'article 8.1.2 ci-dessus pour l'utilisation des CONNAISSANCES PROPRES.
Dans le cas de logiciels, la PARTIE qui les reçoit ne peut les utiliser que sur ses propres matériels et n'est autorisée qu'à réaliser la reproduction strictement nécessitée par le chargement, l'affichage, l'exécution la transmission et le stockage de ces logiciels aux seules fins de son utilisation pour la réalisation de sa PART DU PROJET, ainsi qu'une copie de sauvegarde.

La PARTIE qui les reçoit s'interdit tous autres actes d'utilisation de ces logiciels, et notamment tout prêt ou divulgation à des tiers et toute exploitation, sauf autorisation préalable de la PARTIE détentrice. Le droit d'utilisation ainsi conféré n'entraîne pas l'accès aux codes sources des logiciels considérés sauf autorisation écrite et préalable de la PARTIE titulaire des droits sur lesdits logiciels.

Chaque PARTIE s'engage à ne pas réutiliser dans un autre contexte les RESULTATS qui lui sont communiquées par les autres PARTIES dans le cadre du PROJET, à ne pas les communiquer à des tiers et, sauf autrement stipulé entre elles, à cesser de les utiliser à l'issue du PROJET.

En cas de diffusion des RESULTATS sous LICENCE LIBRE ou OPEN SOURCE, les PARTIES souhaitant utiliser ou exploiter ces RESULTATS respecteront les termes de la LICENCE LIBRE ou LICENCE OPEN SOURCE attachée.

8.2.3 Utilisation à des fins de recherche

Chaque PARTIE peut utiliser librement et gratuitement, sur sa demande, les RESULTATS des autres PARTIES pour ses seuls besoins propres de recherche et dans le cadre de collaboration de recherche avec des tiers, à l'exclusion de toute utilisation, directe et/ou indirecte, à des fins industrielles et/ou commerciales.
Si les RESULTATS ainsi demandés constituent des logiciels, leur remise fait l'objet d'un accord écrit entre les PARTIES concernées qui en précise les conditions et modalités d'utilisation, étant entendu que les droits d'utilisation ainsi conférés n'entraînent pas l'accès aux codes sources, sauf accord exprès de la PARTIE propriétaire ou Copropriétaire.

Il est convenu entre les PARTIES que cette concession s'appliquera à toutes les universités membres du GIP UNESS.fr, selon les conditions précitées.

8.2.4 Exploitation des RESULTATS PROPRES et des RESULTATS COMMUNS par une autre PARTIE

8.2.4.1 Chaque PARTIE propriétaire ou copropriétaire s'engage, pendant la durée de l'ACCORD et les six (6) mois à compter de la date d'expiration ou de résiliation de l'ACCORD, à concéder à toute autre PARTIE qui en ferait la demande expresse écrite, sous réserve du droits des tiers, un droit non exclusif, non cessible, sans droit de sous-licence d'exploitation de ses RESULTATS dans un domaine d'application dès lors qu'ils seraient nécessaires à l'exploitation par la PARTIE qui en fait la demande, de ses RÉSULTATS ou des RÉSULTATS sur lesquels elle a obtenu des droits d'exploitation. Ce droit sera concédé aux conditions du marché pour le domaine d'application considéré ou à toute autre condition convenue entre les PARTIES d'un commun accord. Les conditions et les modalités de la licence seront négociées préalablement à toute exploitation industrielle et/ou commerciale et feront l'objet d'un contrat de licence conclu entre les PARTIES concernées.
Les PARTIES qui ne peuvent pas exercer d'activité commerciale directe en raison de leur statut ou de leur mission, pourront demander dans les mêmes conditions et limites que celles énoncées à l'alinéa précédent, un droit de sous-licence sur les RESULTATS dont elles ont obtenu un droit d'exploitation. En cas d'accord, les termes du contrat de sous-licence seront soumis à l'autorisation préalable du concédant.
Dans le cas de logiciels, la PARTIE qui les reçoit ne pourra les utiliser que sur ses propres matériels et ne sera autorisée qu'à réaliser la reproduction strictement nécessitée par le chargement, l'affichage, l'exécution la transmission et le stockage de ces logiciels aux seules fins de l'exploitation des Connaissances Nouvelles, ainsi qu'une copie de sauvegarde.

8.2.4.2 Dans l'hypothèse où aucune licence n'aurait été conclue entre les PARTIES dans les conditions ci-dessus, à l'issue d'un délai de six (6) mois à compter de la date d'expiration ou de résiliation de l'ACCORD, l'engagement susvisé prendra fin et la PARTIE propriétaire ou copropriétaire des RESULTATS se retrouvera libre de les exploiter et/ou de les faire exploiter y compris via une licence exclusive, sous réserve de l'accord des autres PARTIES COPROPRIETAIRES dans le cas des RESULTATS COMMUNS.

ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Chacune des PARTIES s'engage, dans le cadre du PROJET, à respecter ses obligations en matière de protection des données à caractère personnel conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, dit « règlement général sur la protection des données », et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite loi « Informatique et Libertés ».

Pour la réalisation du PROJET, chacune des PARTIES est coresponsable de traitement. Les finalités des traitements de données personnelles réalisés pour le PROJET sont définies à l'annexe 1 du présent ACCORD.

Chacune des PARTIES s'engage à désigner une ou des personnes référentes en matière de protection des données personnelles.

ARTICLE 10 – CONFIDENTIALITE – PUBLICATIONS

10.1 CONFIDENTIALITÉ

10.1.1 Chacune des PARTIES, pour autant qu'elle soit autorisée à le faire, transmettra aux autres PARTIES ses seules INFORMATIONS CONFIDENTIELLES qu'elle juge nécessaires à la réalisation du PROJET.

Aucune stipulation de l'ACCORD ne peut être interprétée comme obligeant l'une des PARTIES à communiquer ses INFORMATIONS CONFIDENTIELLES à une autre PARTIE.

10.1.2 La PARTIE qui reçoit une INFORMATION CONFIDENTIELLE (ci-après désignée la « PARTIE RÉCIPIENDAIRE ») d'une autre PARTIE (ci-après désignée la « PARTIE ÉMETTRICE ») s'engage, pendant la durée de l'ACCORD et pendant les cinq (5) ans qui suivent la fin de l'ACCORD, quelle qu'en soit la cause, à ce que les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES émanant de la PARTIE ÉMETTRICE :

a) soient protégées et gardées strictement confidentielles,
b) ne soient communiquées qu'aux seuls membres de son personnel ou à ses sous-traitants ayant à en connaître pour la réalisation du PROJET et sous réserve qu'ils soient tenus d'obligations de confidentialité au moins aussi strictes que celles résultant des présentes,
c) ne soient utilisées par lesdites personnes visées au b) ci-dessus que dans le but défini par l'ACCORD, et en cas d'utilisation étrangère à l'ACCORD sous réserve du consentement préalable et écrit de la PARTIE qui les a divulguées,
d) ne soient copiées, reproduites ou dupliquées totalement ou partiellement qu'aux fins de réalisation du PROJET.

Toutes les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES et leurs reproductions, transmises par une PARTIE à une autre PARTIE, resteront la propriété de la PARTIE ÉMETTRICE sous réserve des droits des tiers et devront être restituées à cette dernière ou détruites sur sa demande, à l'exception d'une copie qui pourra être conservée à des seules fins d'archivage.

En tout état de cause, la PARTIE RECIPIENDAIRE reste responsable envers la PARTIE ÉMETTRICE du respect par ses sous-traitants des obligations prévues au présent article 10.1.2.

10.1.3 La PARTIE RECIPIENDAIRE n'aura aucune obligation et ne sera soumise à aucune restriction eu égard à toutes les informations confidentielles dont elle peut apporter la preuve :

a) qu'elles sont entrées dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou après celle-ci mais dans ce cas en l'absence de toute faute de la PARTIE RECIPIENDAIRE,
b) qu'elles étaient licitement en sa possession avant de les avoir reçues de la PARTIE ÉMETTRICE,
c) qu'elles ont été reçues d'un tiers sans être assorties d'une obligation de confidentialité,
d) que leur utilisation ou communication a été autorisée par écrit par la PARTIE ÉMETTRICE,
e) qu'elles ont été développées de manière indépendante et de bonne foi par des personnels de la PARTIE RECIPIENDAIRE n'ayant pas eu accès à ces INFORMATIONS CONFIDENTIELLES,
f) que leur communication a été imposée par l'application d'une disposition légale ou règlementaire, ou dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative ou arbitrale. Dans ce cas, la communication d'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES doit être limitée au strict nécessaire. La PARTIE qui les reçoit s'engage à informer immédiatement la Partie auteur de la divulgation avant toute communication faite à ce titre.

10.1.4 Sans préjudice des articles 7 et 8, il est expressément convenu entre les PARTIES que la communication par les PARTIES entre elles d'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, au titre de l'ACCORD, ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite à la PARTIE RECIPIENDAIRE un droit quelconque, notamment de propriété intellectuelle (sous forme d'une licence ou par tout autre moyen) sur les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES.

10.2 PUBLICATIONS – COMMUNICATIONS

10.2.1 Chaque PARTIE désirant effectuer des publications, conférences ou soutenances de thèse éventuelles relatives à ses CONNAISSANCES PROPRES est libre de les réaliser sous réserve des dispositions prévues à l'article 10.1.

10.2.2 Chaque PARTIE s'engage à ne pas publier, de quelque façon que ce soit, les CONNAISSANCES PROPRES et les RESULTATS des autres PARTIES dont elle pourrait avoir connaissance et ce, tant que ces informations ne sont pas dans le domaine public ou tant que cette PARTIE n'a pas reçu l'accord préalable de la PARTIE propriétaire des CONNAISSANCES PROPRES ou RESULTATS concernés.

10.2.3 A l'exception du COORDINATEUR, tout projet de publication ou de communication d'ampleur relative au PROJET par l'une des PARTIES, devra recevoir, pendant la durée de l'ACCORD et les deux (2) ans qui suivent son expiration ou sa résiliation, l'accord préalable écrit des PARTIES.

Les PARTIES feront connaître leur décision dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la date de notification de la demande, cette décision pouvant consister :

- à accepter sans réserve le projet de communication ; ou
- à demander que les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES leur appartenant soient retirées du projet de communication ; ou
- à demander des modifications, en particulier si certaines informations contenues dans le projet de communication sont de nature à porter préjudice à l'exploitation industrielle et commerciale des CONNAISSANCES PROPRES et/ou RÉSULTATS ; ou
- à demander que la communication soit différée si des causes réelles et sérieuses leur paraissent l'exiger, en particulier si des informations contenues dans le projet de publication ou de communication doivent faire l'objet d'une protection au titre de la propriété industrielle.
  Toutefois, aucune des PARTIES ne pourra refuser dans ce cas son accord à une publication ou communication au-delà d'un délai de dix-huit (18) mois suivant la première soumission du projet concerné.

En l'absence de réponse d'une PARTIE à l'issue de ce délai de trente jours (30) calendaires, son accord sera réputé acquis.
Toutefois, aucune des PARTIES ne pourra refuser son accord à une publication ou communication au-delà d'un délai de six (6) mois suivant la première soumission du projet concerné, sauf si les informations devant faire l'objet de cette publication ou communication offrent un intérêt stratégique de nature scientifique, industrielle ou commerciale pour les activités de l'une des PARTIES.

Ces communications devront mentionner le concours apporté par chacune des PARTIES à la réalisation du PROJET, ainsi que l'aide apportée par l'ANR.
Chaque PARTIE s'engage également à mentionner le soutien apporté par le MESRI au titre du FTAP, en indiquant le numéro de la Convention, dans ses actions de communication sur le Projet FlexiSanté, ses résultats et dans ses publications (par exemple : « Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation au titre du programme FTAP portant la référence ANR-21-FTAP-0002»).
Les supports de communication orale, les communications par voie d'affiche, les sites internet devront également afficher les logos « FTAP ».

10.2.4 Les dispositions de l'article 10.2 ne pourront faire obstacle :

- ni à l'obligation qui incombe à chacune des personnes participant au PROJET de produire un rapport d'activité à ou aux organisme(s) dont elle relève ;

- ni à la soutenance de thèse des chercheurs participant au PROJET ; cette soutenance, organisée dans le respect de la réglementation universitaire en vigueur. Cette soutenance pourra être organisée à huis clos à chaque fois que cela est nécessaire ;
- ni aux dépôts par une ou plusieurs PARTIES d'une demande de brevet découlant uniquement de leurs RÉSULTATS ;
- ni à la publication ou communication par une PARTIE de ses RÉSULTATS PROPRES.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉS – ASSURANCES

11.1 RESPONSABILITE A L'EGARD DES TIERS

Chacune des PARTIES reste responsable, dans les conditions du droit commun, des dommages que son personnel pourrait causer aux tiers à l'occasion de l'exécution de l'ACCORD.

11.2 RESPONSABILITÉ ENTRE LES PARTIES

11.2.1 Dommages corporels

Chacune des PARTIES prend en charge la couverture de son personnel conformément à la législation applicable dans le domaine de la sécurité sociale, du régime des accidents du travail et des maladies professionnelles dont il relève et procède aux formalités qui lui incombent.

Chaque PARTIE est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages de toute nature causés par son personnel au personnel de toute autre PARTIE.

11.2.2 Dommages aux biens

Chaque PARTIE est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages qu'elle cause du fait ou à l'occasion de l'exécution de l'ACCORD aux biens mobiliers ou immobiliers d'une autre PARTIE.

11.2.3 Dommages Indirects

Les PARTIES renoncent mutuellement à se demander réparation des préjudices indirects (perte de production, perte de chiffre d'affaires, manque à gagner, etc.) qui pourraient survenir dans le cadre de l'ACCORD.

11.3 GARANTIES ET RESPONSABILITÉS DU FAIT DES CONNAISSANCES PROPRES, RÉSULTATS ET AUTRES INFORMATIONS

Les PARTIES reconnaissent que les CONNAISSANCES PROPRES, les RÉSULTATS et les autres informations communiquées par l'une des PARTIES à une autre PARTIE dans le cadre de l'exécution de l'ACCORD sont communiquées en l'état, sans aucune garantie de quelque nature qu'elle soit.

Ces CONNAISSANCES PROPRES, ces RÉSULTATS et ces autres informations sont utilisés par les PARTIES dans le cadre de l'ACCORD à leurs seuls frais, risques et périls respectifs, et en conséquence, aucune des PARTIES n'aura de recours contre une autre PARTIE, ni ses sous-traitants éventuels, ni son personnel, à quelque titre que ce soit et pour quelque motif que ce soit, en raison de l'usage de ces CONNAISSANCES PROPRES, ces RÉSULTATS et ces autres informations, y compris en cas de recours de tiers invoquant l'atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

11.4 ASSURANCES

Chaque PARTIE doit, en tant que de besoin et dans la mesure où cela est compatible avec ses statuts, souscrire et maintenir en cours de validité les polices d'assurances nécessaires pour garantir les éventuels dommages aux biens ou aux personnes qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution de l'ACCORD.

ARTICLE 12 – DUREE DE L'ACCORD

L'ACCORD entre en vigueur à la DATE D'EFFET.

Il est conclu jusqu'à l'issue du PROJET soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Toute prolongation donnera lieu à l'établissement d'un avenant signé des PARTIES.

Les stipulations des articles 5.1.2, 5.1.3, 7, 8, 10 et 11 demeureront en vigueur, pour la durée qui leur est propre si une telle durée est précisée, nonobstant l'expiration ou la résiliation de l'ACCORD.

ARTICLE 13 – NOUVEAU PARTENAIRE - RETRAIT OU DÉFAILLANCE D'UNE PARTIE

13.1 NOUVEAU PARTENAIRE

Un établissement souhaitant participer au PROJET doit saisir à cette fin le COORDINATEUR de sa demande, qui en informe l'ANR dans les meilleurs délais.
Le COORDINATEUR convoque une réunion du COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE conformément aux dispositions de l'article 5.2 du présent ACCORD, en présence de l'établissement souhaitant intégrer le PROJET, qui expose à cette occasion sa motivation et son investissement.
Nonobstant l'article 5.2 de l'ACCORD, la décision d'intégration du nouveau partenaire est prise à l'unanimité, sous réserve de l'accord de l'ANR.
A l'issue de la réunion du COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE, le COORDINATEUR transmet pour décision à l'ANR le compte-rendu de la réunion.
L'entrée du nouveau partenaire ne devient effective qu'à compter du jour de la signature de l'avenant au présent ACCORD, définissant la PART DU PROJET assurée par le nouveau partenaire et ses droits à la subvention, établis selon le niveau du PROJET lors de son entrée dans le Consortium. A compter de cette date, le nouveau partenaire sera tenu par tous les termes de l'ACCORD, qu'il signera.

13.2 RETRAIT D'UNE PARTIE

Une PARTIE qui souhaite se retirer du PROJET devra notifier sa décision dûment motivée au COORDINATEUR et à l'ANR dans les meilleurs délais.

Le COORDINATEUR convoquera une réunion exceptionnelle du COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE dans un délai de quinze (15) jours calendaires en présence de la PARTIE souhaitant se retirer qui exposera à cette occasion ses justifications.
Le COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE identifiera les conséquences de ce retrait et statuera dans le respect des stipulations de l'article 5.2 ci-avant.
L'exécution de sa PART DU PROJET pourrait, sur décision du COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE et sous réserve de l'accord de l'ANR, être assurée par les soins d'une autre des PARTIES ou d'un tiers désigné par le COMITÉ DE PILOTAGE STRATEGIQUE.
A l'issue de la réunion du COMITÉ DE PILOTAGE STRATEGIQUE, conformément aux stipulations de l'article 5.1 ci-avant, le COORDINATEUR transmettra pour décision à l'ANR le compte rendu de la réunion.

Le retrait d'une PARTIE ne dispense pas ladite PARTIE de remplir les obligations contractées jusqu'à la date d'effet du retrait.
La PARTIE souhaitant se retirer s'engage à communiquer gratuitement aux autres PARTIES ou au tiers subrogé toutes les informations nécessaires à la poursuite de l'exécution du PROJET en ses lieu et place.

13.3 DEFAILLANCE D'UNE PARTIE

Au cas où l'une des PARTIES manquerait aux obligations qui lui incombent et après une mise en demeure du COORDINATEUR restée sans effet pendant un délai d'un (1) mois, le COMITÉ DE PILOTAGE STRATEGIQUE se réunira en présence de la PARTIE défaillante.

Le COMITÉ DE PILOTAGE STRATEGIQUE pourra décider sous réserve de l'accord de l'ANR d'exclure la PARTIE défaillante du PROJET. Dans ce cas, le COMITÉ DE PILOTAGE STRATEGIQUE décidera de la date d'effet de la résiliation de l'ACCORD à son égard et de la nouvelle répartition de la PART DU PROJET de la PARTIE défaillante.
A l'issue de la réunion du COMITÉ DE PILOTAGE STRATEGIQUE, le COORDINATEUR transmettra pour décision à l'ANR le compte-rendu de la réunion.

La PARTIE exclue s'engage à communiquer gratuitement aux autres PARTIES ou au tiers subrogé toutes les informations nécessaires à la poursuite de l'exécution du PROJET en ses lieu et place.

L'exclusion ne dispense pas la PARTIE défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par les autres PARTIES du fait de la résiliation partielle de l'ACCORD.

13.4 PARTIE EN DIFFICULTE

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en cas de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire d'une PARTIE, le COORDINATEUR se chargera :

- de mettre l'administrateur ou liquidateur judiciaire en charge de ladite procédure, ou le cas échéant le débiteur, en demeure de poursuivre ou résilier l'ACCORD ;
- d'avoir une réponse explicite de l'administrateur, du liquidateur judiciaire ou le cas échéant du débiteur ; l'ACCORD sera résilié de plein droit à l'égard de la PARTIE concernée dans le cas où ladite mise en demeure resterait plus d'un (1) mois sans réponse ;
- d'informer par écrit l'ANR de toutes les démarches précitées.

A l'issue de telles démarches, l'ANR, sur proposition des PARTIES, décidera de la poursuite du PROJET.

L'exécution de la PART DU PROJET de la PARTIE exclue pourra être assurée par les soins d'une autre PARTIE ou d'un tiers désigné par le COMITÉ DE PILOTAGE STRATEGIQUE.

13.5 Dans les cas prévus aux articles 13.2 à 13.4, le COORDINATEUR fera part à l'ANR de la solution retenue par le COMITÉ DE PILOTAGE STRATEGIQUE. Dans le cas où le COMITÉ DE PILOTAGE STRATEGIQUE désigne un tiers pour remplacer la PARTIE exclue ou qui se retire, le COORDINATEUR demandera son approbation à l'ANR.

13.6 Dans les cas prévus aux articles 13.2 à 13.4 et 16, la PARTIE exclue ou qui se retire s'engage à communiquer aux autres PARTIES ou au tiers remplaçant, gratuitement et sans délai, tous les dossiers et informations nécessaires à l'exécution de la PART DU PROJET concernée. En outre, la PARTIE exclue ou qui se retire s'engage à ne pas opposer aux autres PARTIES ou au tiers remplaçant ses droits de propriété intellectuelle, relatifs à ses CONNAISSANCES PROPRES et RÉSULTATS, pour la poursuite du PROJET et s'engage à négocier les termes d'une licence pour l'exploitation de ses RÉSULTATS et/ou de ses CONNAISSANCES PROPRES, dans les conditions de l'article 8 ci-avant.

Le retrait ou l'exclusion d'une PARTIE ne dispense pas ladite PARTIE de remplir les obligations contractées jusqu'à la date d'effet de la résiliation et ne saurait en aucun cas être interprété comme une renonciation des autres PARTIES à l'exercice de leurs droits et à d'éventuels dommages et intérêts.

La PARTIE exclue ou qui se retire de l'ACCORD perd le bénéfice des droits concédés ou qui auraient pu lui être concédés, sur les CONNAISSANCES PROPRES et/ou les RÉSULTATS des autres PARTIES au titre de l'article 8 ci-avant.

Les stipulations de l'article 8.2 ci-avant demeurent applicables à la PARTIE exclue ou qui se retire.

13.7 La résiliation de l'ACCORD prendra effet de plein droit à la date de réception de la notification de la décision du COMITÉ DE PILOTAGE STRATEGIQUE.

13.8 Dans le cas de l'impossibilité de trouver une solution de remplacement (c'est-à-dire aucune PARTIE ni aucun tiers n'est en mesure de se substituer à la PARTIE exclue ou qui se retire au titre des articles 13.2 à 13.4 et 16), et dans la mesure où l'abandon de la PART DU PROJET en question affecte la réalisation du PROJET dans son ensemble, le COMITÉ DE PILOTAGE STRATEGIQUE proposera les modalités d'arrêt du PROJET à l'ANR. Après décision de l'ANR, l'ACCORD prendra alors fin avec l'apurement des comptes.

ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE

Aucune PARTIE ne sera responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations due à un événement constitutif d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil et de la jurisprudence.

La PARTIE invoquant un événement constitutif d'un cas de force majeure devra en aviser le COORDINATEUR par écrit avec avis de réception dans les dix (10) jours calendaires suivant la survenance de cet événement. Le COORDINATEUR devra ensuite en informer l'ANR dans les meilleurs délais.

Les délais d'exécution de la PART DU PROJET concernée pourront être prolongés pour une période déterminée d'un commun accord entre les PARTIES et l'ANR.

Les obligations suspendues seront exécutées à nouveau dès que les effets de l'événement de force majeure auront cessé. Dans le cas où l'événement de force majeure perdurerait pendant une période de plus de trois (3) mois, le COMITÉ DE PILOTAGE STRATEGIQUE se réunira afin de retenir une solution pour permettre la réalisation du PROJET y compris par l'exclusion de la PARTIE qui subit la force majeure.
Le COORDINATEUR informera l'ANR de la solution retenue pour assurer la continuité du PROJET.

ARTICLE 15 – CORRESPONDANCE ET COMMUNICATION

Toute notification ou communication requise au titre du présent ACCORD sera réalisée par courrier électronique à la PARTIE concernée et à l'adresse du représentant dont le nom et les coordonnées électroniques auront été communiquées au COORDINATEUR.

ARTICLE 16 – INTUITU PERSONAE – CESSION DE CONTRAT – CHANGEMENT DE CONTROLE

Les PARTIES déclarent que l'ACCORD est conclu *intuitu personae*.

En conséquence, aucune PARTIE n'est autorisée à céder à un tiers tout ou partie de ses droits et obligations sans l'accord préalable et écrit des autres PARTIES.

ARTICLE 17 – DROIT APPLICABLE - LITIGES

L'ACCORD est soumis au droit français.

En cas de difficulté sur l'interprétation, l'exécution ou la validité de l'ACCORD, et sauf en cas d'urgence justifiant la saisine d'une juridiction compétente statuant en référé, les PARTIES s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable par l'intermédiaire du COMITÉ DE PILOTAGE STRATEGIQUE, puis de leurs autorités respectives.

Au cas où les PARTIES ne parviendraient pas à résoudre leur différend dans un délai de trois (3) mois à compter de sa survenance, le litige sera porté par la PARTIE la plus diligente devant les tribunaux français compétents.

ARTICLE 18 – STIPULATIONS DIVERSES

18.1 NULLITÉ

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs des stipulations de l'ACCORD serait contraire à une loi ou à un texte légalement applicable, cette loi ou ce texte prévaudrait, et les PARTIES feraient les modifications nécessaires pour se conformer à cette loi ou à ce texte. Toutes les autres stipulations de l'ACCORD resteraient en vigueur et les PARTIES feraient leurs meilleurs efforts pour trouver une solution alternative acceptable dans l'esprit de l'ACCORD.

18.2 OMISSIONS

Le fait, par l'une ou l'autre des PARTIES d'omettre de se prévaloir d'une ou plusieurs stipulations de l'ACCORD, ne pourra en aucun cas impliquer renonciation par ladite PARTIE à s'en prévaloir ultérieurement.

18.3 MODIFICATION

L'ACCORD annule et remplace toute convention antérieure, écrite ou orale, entre les PARTIES sur le même objet et il constitue l'accord entier entre les PARTIES sur cet objet. Sauf stipulation contraire de l'ACCORD, aucune addition ou modification aux termes de l'ACCORD n'aura d'effet à l'égard des PARTIES à moins d'être faite par avenant écrit aux présentes, et signé par leurs représentants respectifs dûment habilités

18.4 LISTE DES ANNEXES

Sont annexés à l'ACCORD pour en faire partie intégrante, les documents suivants :

Annexe 1 : Convention attributive d'aide du PROJET (CAA) et ses annexes
- Annexe 1a_Annexe 1 CAA-Description du PROJET
- Annexe 1b _Annexe 2 CAA-Annexes financières
- Annexe 1d _Annexe 3 -CAA-Partenaires et responsable PROJET
- Annexe 1e _Annexe 4-CAA-Courrier d'engagement

Annexe 2 : Référents des ETABLISSEMENTS PARTENAIRES
Annexe 3 : Indicateurs PFL Calendrier
Annexe 4 : Membres du Comité de Pilotage Opérationnel

Fait en 22 exemplaires, dont un pour chacune des PARTIES :

Fait à…… Le……

Pour le COORDINATEUR

Madame Béatrice BOURY
Directrice du GIP UNESS.fr

Fait à…… Le……

Pour L'Université Numérique (L'UN),

Monsieur Ollivier HAEMMERLÉ
Président de L'UN

Fait à……. Le……

Pour l'Université d'Angers

Monsieur Christian ROBLEDO
Président

Fait à……. Le……

Pour l'Université de Franche-Comté

Madame Macha WORONOFF
Présidente

Fait à……. Le……

Pour l'Université de Bordeaux

Monsieur Dean LEWIS
Président

Fait à……. Le……

Pour l'Université de Bretagne Occidentale

Monsieur Matthieu GALLOU
Président

Fait à……. Le……

Pour l'Université Clermont Auvergne

Monsieur Mathias BERNARD
Président

Fait à……. Le……

Pour l'Université Grenoble Alpes

Monsieur Yassine LAKHNECH
Président

Fait à...VILLEURBANNE..... Le..19.07.2022

Pour l'Université Claude Bernard Lyon 1

Monsieur Frédéric FLEURY
Président

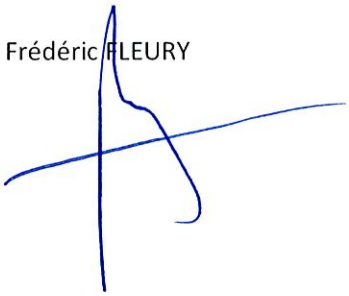

Fait à……. Le……

Pour l'Université Côte d'Azur

Monsieur Jeanick BRISSWALTER
Président

Fait à……. Le……

Pour l'Université d'Orléans

Monsieur Eric BLOND
Président

Fait à……. Le……

Pour l'Université Paris Cité

Madame Christine CLERICI
Présidente

Fait à……. Le……

Pour l'Université Paris Saclay

Madame/Monsieur ……
Président(e)

Fait à……. Le……

Pour l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDE
Président

Fait à……. Le……

Pour l'Université Sorbonne Paris Nord

Monsieur Christophe FOUQUERE
Président

Fait à……. Le……

Pour l'Université Picardie Jules Verne

Monsieur Mohamed BENLAHSEN
Président

Fait à……. Le……

Pour l'Université de Poitiers

Madame Virginie LAVAL
Présidente

Fait à……. Le……

Pour l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Monsieur Guillaume GELLE
Président

Fait à……. Le……

Pour l'Université de Rouen Normandie

Monsieur Joël ALEXANDRE
Président

Fait à……. Le……

Pour l'Université Jean Monnet Saint-Etienne

Monsieur Florent PIGEON
Président

Fait à……. Le……

Pour l'Université de Tours

Monsieur Arnaud GIACOMETTI
Président

Fait à……. Le……

Pour l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)

Monsieur Alain BUI
Président

ANNEXE 1 – DESCRIPTION DU PROJET– CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE DU PROJET ET SES ANNEXES

Convention Attributive d'Aide ANR ANR-21-FTAP-0002 FLEXISANTE (CAA)

- **ANNEXE 1a _ Annexe 1-Descriptif scientifique – Dossier de Présentation du PROJET**
- **ANNEXE 1b _ Annexe 2-Annexes financières**
- **ANNEXE 1c _ Annexe 3-Partenaires et Responsable PROJET**
- **ANNEXE 1d _ Annexe 4-Courrier d'engagement**

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Fonds pour la transformation de l'action publique

INVESTIR L'AVENIR

Action : Fonds pour la transformation de l'action publique
Acronyme du Projet : FlexiSanté
Durée du Projet : 36 mois (du 01/01/2021 au 31/12/2023)
Montant total de l'aide : 5 353 194 €
Coût total prévisionnel du Projet : 8 265 684,79 €

CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE

n°ANR-21-FTAP-0002

Entre

L'Agence Nationale de la Recherche (ci-après dénommée l'« ANR »), sise au 50, avenue Daumesnil, 75012 Paris, représentée par son Président-Directeur Général ;

d'une part,

et

L'Établissement coordinateur, l'Université Numérique en Santé et Sport, sise au 42 rue Paul Duez 59800 Lille, référencé sous le numéro de SIRET: 185 921 657 00010, représenté par sa Directrice,

d'autre part.

Étant préalablement exposé que :

Vu le décret modifié n° 2006-963 du 1er août 2006 portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'ANR ;

Vu le contrat de transformation, entre l'État et l'ANR relatif à l'action « Fonds pour la transformation de l'action publique » portant sur « Parcours Flexibles en Licence (PFL) » signé en date du 26 janvier 2021 ;

Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à projets « Parcours Flexibles en Licence » ;

Vu la décision du Comité de Pilotage en date du 23 mars 2021 actant le financement du Projet « FlexiSanté ».

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : DÉFINITIONS

Responsable du projet : personne physique qui assure la coordination du projet pour le compte de l'Etablissement coordinateur.

Etablissement coordinateur : doté de la personnalité morale, il est l'interlocuteur privilégié de l'ANR pour les aspects administratifs. Il est responsable de la mise en place et de la formalisation de la collaboration entre les Etablissements partenaires, de la production des livrables du projet, de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats. Il s'appuie pour cela sur le Responsable du projet. Seul un établissement d'enseignement supérieur, un groupement d'établissements ou un consortium comprenant un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur peut être établissement coordinateur.

Établissement partenaire : c'est un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche ou groupement de ces établissements, ou une entreprise, partie prenante au projet. Chacun des Etablissements partenaires désigne en son sein un correspondant du Responsable du projet. Les entreprises peuvent avoir le statut d'Etablissement partenaire mais ne bénéficient pas de financement au titre de l'AAP

Etablissement gestionnaire : établissement partenaire du projet différent de l'Etablissement coordinateur choisi, le cas échéant, conformément aux délégations de gestion en vigueur existant entre les Etablissements publics partenaires impliqués dans le projet. L'Etablissement gestionnaire de l'aide est doté de la personnalité morale.

Reversement : un Etablissement partenaire peut bénéficier, en vertu d'une convention de Reversement, d'une quote-part de l'aide pour la réalisation d'une tâche ou d'une mission dans le cadre du projet, dans le respect de l'encadrement communautaire des aides. Lorsque le terme est employé avec une minuscule, il a le sens habituel de restitution partielle ou intégrale de l'aide à l'ANR par l'Etablissement coordinateur en raison d'un manquement à une obligation essentielle.

Encadrement communautaire : encadrement des Aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation n°2014/C 198/01 ou toute communication ultérieure venant s'y substituer

Dispositif d'aide pris en application du régime cadre exempté d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation n° SA.40391, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 » et notamment son article 5.2.5 relatif aux aides en faveur de l'innovation de procédé et d'organisation.

Entreprise : le terme « Entreprise » comprend les grandes entreprises, les petites et moyennes entreprises (PME). La définition des petites et moyennes entreprises (PME) est celle de l'article 1er de l'Annexe 1 du Règlement (CE) n° 651/2014 de la Commission Européenne du 17 juin 2014 et figure dans la recommandation 2003/ 361/CE de la Commission Européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises et tout texte communautaire venant s'y substituer. Au sens de la Règlementation européenne, est considérée comme Entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique.

Article 2 : OBJET DE LA CONVENTION

La Convention a pour objet de définir les modalités de financement et d'exécution du Projet « FlexiSanté » sélectionné dans le cadre de l'action « Fonds pour la transformation de l'action publique ».

La présente convention comprend les 4 Annexes suivantes :

- Annexe 1 : descriptif scientifique du Projet
- Annexe 2 : annexe financière
- Annexe 3 : liste des Établissements partenaires participant au Projet et nom du responsable du projet
- Annexe 4 : courrier d'engagement de l'Etablissement coordinateur

L'Établissement coordinateur s'engage à affecter l'aide obtenue à la réalisation exclusive du Projet, conformément à l'Annexe 2 de la présente, sous réserve des dispositions de l'article 6.1 du Règlement Financier.

L'Établissement coordinateur s'engage à réaliser dans les délais définis à l'article 4 de la Convention, le Projet dont la description constitue les Annexes 1 et 2 de la Convention.

Les Annexes 1, 2, 3 et 4 susmentionnées font partie intégrante de la Convention. En cas de contradiction entre les Annexes et la Convention, les dispositions de la présente Convention priment.

Au sein de l'Établissement coordinateur le Projet sera mis en œuvre par le « Responsable du projet » mentionné à l'Annexe 3.

Article 3 : MONTANT ET GESTION DE L'AIDE

L'ANR accorde à l'Établissement coordinateur, au nom et pour le compte de l'État, compte tenu du montant prévisionnel du Projet estimé à 8 265 684,79 €, une aide de 5 353 194 €.

Article 4 : DURÉE DU PROJET

La date de commencement du Projet et de prise en compte des dépenses est fixée au 01/01/2021 et constitue le T_0 du planning du Projet.

La durée de réalisation du Projet est fixée à 36 mois, soit un achèvement prévu à la date du 31/12/2023, qui correspond à celle de fin de prise en compte des dépenses.

L'ANR doit être informée de l'achèvement du Projet si celui-ci intervient avant la date du 31/12/2023 prévue ci-dessus.

Article 5 : MODALITÉS DE VERSEMENT

Sous réserve du respect par l'Établissement coordinateur de ses obligations au titre de la Convention et du Règlement Financier, les versements s'effectueront selon les modalités ci-après.

5.1 Avances

Jusqu'à atteindre 90 % du montant de l'aide accordée, les versements sont effectués sous forme d'avances annuelles réparties sur la durée du Projet.

Les versements seront effectués dans la limite des fonds disponibles à l'ANR suivant l'échéancier prévisionnel ci-dessous.

5.2 Solde de l'aide

Le solde de l'aide (10% du montant de l'aide accordée) est versé après présentation par l'Établissement coordinateur des relevés de dépenses finaux, tels que définis à l'Article 6 de la Convention, ainsi qu'après réception et validation du compte rendu de fin de Projet prévu à l'Article 7.1.2 au plus tard dans les deux mois suivant la date d'achèvement des travaux.

Le versement du solde est ajusté pour tenir compte de la dépense réelle dans la limite du montant de l'aide.

Les sommes versées à l'Établissement coordinateur au titre de la Convention ne lui sont acquises qu'au versement final ou au recouvrement du trop-perçu prévus par la Convention.

5.3 Échéancier du versement de l'aide

Tableau récapitulatif prévisionnel pour les versements des avances pour le Projet.

Dans l'éventualité d'un montant total de dépenses inférieur au cumul des versements perçus par l'Établissement coordinateur, celui-ci s'engage à reverser le trop-perçu à l'État.

Echéances	2021	2022	2023	Solde
Total (en €)	**1 140 247**	**2 071 669**	**1 605 959**	**535 319**

Le versement des avances est subordonné au bon avancement du Projet et conditionné par la fourniture des documents de suivi tels que définis à l'Article 7.

Les sommes prévues mais non versées au titre d'une année viennent augmenter l'annualité suivante, sous réserve du respect des dispositions du Règlement Financier applicable et de la présente Convention.

5.4 Coordonnées bancaires

Les versements prévus dans le cadre de la Convention seront effectués par l'ANR, au nom et pour le compte de l'État, sous réserve de la mise à disposition des fonds correspondants, sur le compte bancaire ouvert au nom de l'Établissement coordinateur :

Banque	Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
Trésor Public	10071	59000	00001017722	92

Cette aide n'entre pas dans le champ d'application de la TVA comme précisé à l'article 4.4 du Règlement Financier.

Article 6 : : ACCORD DE CONSORTIUM

Un accord de consortium précisant les droits et obligations de chaque Etablissement partenaire, au regard de la réalisation du projet, devra être fourni par l'Etablissement coordinateur dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date de signature de la convention attributive d'aide. L'ensemble des Etablissements partenaires qui affectent des moyens au projet sont signataires de cet accord même s'ils ne bénéficient pas d'une quote-part de l'aide.

Cet accord précise notamment :

- les modalités de valorisation des résultats obtenus au terme des recherches, et de partage de leur propriété intellectuelle ;
- la répartition des tâches, des moyens humains et financiers et des livrables ;
- le régime de publication / diffusion des résultats ;
- la gouvernance.

et le cas échéant :

- la valorisation des outils et/ou produits pédagogiques numériques réalisés.

L'Etablissement coordinateur envoie directement une copie de cet accord, ainsi que celles de ses éventuels avenants, à l'ANR.

Cet accord permettra d'évaluer l'absence d'une aide indirecte octroyée aux Entreprises par l'intermédiaire des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche.

L'absence de ce document pourra conduire à la cessation du financement du projet et à l'application des dispositions prévues à l'article 10 (conditions suspensives et de recouvrement de l'aide).

L'élaboration d'un accord de consortium n'est pas nécessaire s'il existe déjà un contrat-cadre contenant les dispositions ci-dessus liant les Etablissements partenaires. Une copie de ce contrat-cadre ou une attestation devra être transmise avant la signature de la convention attributive d'aide. A l'expiration dudit contrat, si celui-ci n'est pas reconduit, l'accord de consortium sera alors requis.

Article 7 : OPÉRATIONS DE SUIVI ET DE FIN DE PROJET

7.1 Suivi du Projet

L'Établissement coordinateur s'engage à réaliser des comptes-rendus techniques et financiers de la mise en œuvre du Projet et à répondre à toutes les démarches visant à l'évaluation du Projet selon les modalités décrites dans le présent article. Il mettra, notamment, en place à cette fin un contrôle de gestion permettant d'analyser l'efficience du projet, sa performance et ses résultats.

L'Établissement coordinateur s'engage également à répondre aux demandes qui pourraient lui être formulées dans le cadre d'études ou d'audits réalisés en vue du suivi et de l'évaluation du Fonds pour la transformation de l'action publique.

En particulier, il participera à toute démarche d'évaluation ou d'échanges d'expériences (colloques par exemple) mise en œuvre dans ce cadre.

7.1.1. Suivi annuel

7.1.1.1. Analyse d'impact

L'Établissement coordinateur renseigne les indicateurs de suivi portant sur l'état d'avancement du Projet et sur les résultats obtenus, sur une plateforme de données structurée. Ces indicateurs seront transmis au Ministère en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) qui les transmettra à la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) et à la Direction du Budget (DB).

Il met à disposition les données d'indicateurs de suivi demandés au plus tard le 15 mars et le 15 novembre de chaque année.

La non-transmission d'un tel document peut conduire à l'interruption du versement de l'aide conformément aux dispositions prévues à l'article 10 de la Convention.

7.1.1.2. Compte-rendu intermédiaire d'avancement du Projet

L'Établissement coordinateur adresse, sous format électronique communiqué par l'ANR, un compte-rendu intermédiaire sur l'état d'avancement du Projet. Ce compte-rendu est à fournir au plus tard le 30 mai 2022.

La non-transmission d'un tel document peut conduire à l'interruption du versement de l'aide conformément aux dispositions prévues à l'article 10 de la Convention.

7.1.1.3. Relevé de dépenses intermédiaire

L'Établissement coordinateur adresse à l'ANR :

- sous format électronique et en version papier, un relevé récapitulatif des dépenses exécutées au cours de chaque exercice écoulé au titre du Projet, signé par le représentant légal et certifié par son agent comptable ;
- les montants mis à jour des versements effectivement décaissés et prévus par les cofinanceurs pendant la durée du Projet.

Ces documents seront fournis au plus tard le 15 novembre de chaque année, pour la période allant du 1er octobre au 30 septembre. Pour l'année 2021, le relevé de dépenses couvrira la période du 1er janvier au 30 septembre.

La non-transmission d'un tel document peut conduire à l'interruption du versement de l'aide conformément aux dispositions prévues à l'article 10 de la Convention.

7.1.2. Documents finaux

7.1.2.1. Comptes-rendus de fin de Projet

À la fin du Projet, l'Établissement coordinateur adresse à l'ANR, sous format électronique communiqué par l'ANR, le compte-rendu de fin de Projet.

Ce document est transmis au plus tard dans un délai de deux mois suivant la date d'achèvement du Projet.

L'établissement coordinateur devra également fournir au plus tard en septembre 2024 les données permettant au MESRI d'évaluer l'atteinte des objectifs déclarés pour la dernière année universitaire 2023/2024 du projet.

7.1.2.2. Relevés de dépenses finaux

À la fin du Projet, l'Établissement coordinateur adresse à l'ANR :

- sous format électronique et en version papier, un relevé final des dépenses effectuées au cours de l'opération, signé par le représentant légal et certifié par son agent comptable ;
- les montants mis à jour des versements effectivement décaissés par les cofinanceurs pendant la durée du Projet.

Le relevé de dépenses consolidées sera transmis à l'ANR au plus tard le 29 février 2024.

Tout retard ou non-transmission du compte-rendu de fin du Projet ou des relevés finaux des dépenses peut conduire au non-paiement du solde, selon les modalités de l'Article 5.2 sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 10 ci-après mentionné.

7.1.3. Destinataire des pièces sous format papier

L'ensemble des pièces exigées sous format papier par la présente Convention devra être envoyé à l'adresse suivante :

Agence Nationale de la Recherche
Direction des Grands Programmes d'Investissement de l'Etat (DGPIE)
50, avenue Daumesnil
75012 PARIS

7.2 ***Réunions de suivi du Projet***

7.2.1. Réunion de lancement

Le MESRI et l'ANR organiseront une réunion de lancement du Projet dans un délai d'un mois suivant le début du Projet.

7.2.2. Réunion de clôture

Le Responsable du projet organisera une réunion de clôture du Projet dans un délai de quatre mois avant la date d'achèvement du Projet. Le MESRI et L'ANR seront consultés sur la date de cette réunion au moins un mois à l'avance afin de pouvoir y participer.

7.2.3. Suivi collectif des projets

Le MESRI et L'ANR pourront organiser des revues de Projet, réunissant les Responsables des projets, pour faire un point détaillé sur l'avancement de l'action.

7.2.4. Comptes-rendus

Pour la réunion de clôture prévue à l'article 7.2.2, un compte-rendu, incluant en annexe une copie des documents présentés, doit être adressé à l'ANR en version électronique sous quinzaine à compter de la fin de la réunion.

Article 8 : COMMUNICATION

Sauf opposition écrite et préalable de l'Établissement coordinateur, le MESRI, la DITP et l'ANR pourront communiquer sur les objectifs généraux du Projet, ses enjeux et ses résultats.

L'Établissement coordinateur s'engage à participer aux opérations de communication, opérations liées à l'action « Fonds pour la transformation de l'action publique ».

L'Établissement coordinateur s'engage également à participer aux opérations de valorisation à la demande du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche ou de tout autre représentant de l'État.

Il s'engage à mentionner le soutien apporté par le MESRI au titre du FTAP, en indiquant le numéro de la Convention, dans ses actions de communication sur le Projet FlexiSanté, ses résultats et dans ses publications (par exemple : « Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation au titre du programme FTAP portant la référence ANR-21-FTAP-0002»). Les supports de communication orale, les communications par voie d'affiche, les sites internet doivent également afficher les logos « FTAP ».

Article 9 : PROTECTION DES RÉSULTATS

Dans l'hypothèse où les travaux effectués dans le cadre du Projet aidé par l'ANR aboutiraient à un dépôt de brevet ou de certificat d'utilité en France ou à l'étranger, l'Établissement coordinateur doit en informer l'ANR.

L'Établissement coordinateur est tenu d'avertir l'ANR de toute cession ou nantissement du brevet en cause. Ces informations seront transmises à l'ANR sous la forme de tableaux annuels et d'un tableau récapitulatif à la clôture du projet.

Article 10 : CONDITIONS SUSPENSIVES ET DE RECOUVREMENT DE L'AIDE

En cas de difficulté de mise en œuvre, l'Établissement coordinateur doit en informer l'ANR le plus rapidement possible et doit proposer un plan d'action pour y remédier.

L'ANR peut suspendre les versements en cas de refus avéré et persistant de mentionner le soutien apporté par l'Etat via l'ANR (cf. article 8 supra).

Au cas où l'Établissement coordinateur ne respecte pas les stipulations de la Convention, l'ANR, après avoir mis à même par tous moyens l'Établissement coordinateur de faire valoir ses motifs, saisit le comité de pilotage. Ce dernier peut, après avis de la DITP et après que l'Établissement coordinateur a pu présenter des observations écrites ou orales, proposer soit de faire cesser le versement des tranches suivantes, soit d'interrompre le Projet et demander le recouvrement de tout ou partie des sommes versées en fonction de la gravité du manquement.

La Convention sera réputée faire l'objet d'un manquement grave par l'Établissement coordinateur notamment dans les cas suivants :

- défaut de communication des documents justificatifs mentionnés à l'article 5 et définis à l'article 7 ;
- si, au vu notamment du compte-rendu intermédiaire, le MESRI et l'ANR constatent que la capacité de l'Établissement coordinateur à mener le Projet selon les modalités prévues initialement est mise en cause, ou que l'avancement du Projet présente un retard significatif par rapport au calendrier prévu ;
- inexécution partielle ou totale du Projet ;
- empêchement de faire procéder aux contrôles prévus à l'article 6.3 du Règlement Financier, ou si ces contrôles font apparaître que tout ou partie des sommes reçues par l'Établissement coordinateur n'ont pas été utilisées ou l'ont été à des fins autres que celles prévues par la Convention ;
- manquement à l'article 9 relatif à la protection des résultats.

En cas de recouvrement, l'État produira un titre de recettes et effectuera le recouvrement après instruction du dossier par l'ANR.

L'Établissement coordinateur s'engage alors à reverser à l'État les montants exigés par cette dernière dans un délai de soixante jours à compter de la réception de la demande de recouvrement.

Article 11 : RÈGLEMENT FINANCIER

Le Règlement Financier s'applique à la Convention, dont l'Établissement coordinateur a pris connaissance.

Fait à Paris, le 23 juillet 2021 , en deux exemplaires originaux.

Pour, l'Agence Nationale de la Recherche,

Le Président-Directeur Général

Thierry Damerval

Pour, l'Université Numérique en Santé et Sport,

La Directrice

- **ANNEXE 1a _ Annexe 1-Descriptif scientifique – Dossier de Présentation du PROJET**

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION
Liberté
Égalité
Fraternité

APPEL À PROJETS
PARCOURS FLEXIBLES EN LICENCE
MMOP
2020

Acronyme du projet
FlexiSanté

DOCUMENT DE SOUMISSION

Nom du projet	**Parcours Réussite Flexible en Santé**
Acronyme du projet	FlexiSanté
Montant total de l'aide demandée sur la période du projet (33 mois)	*5 353 194 €*
Lien éventuel avec d'autres projets ? (cocher ceux concernés, indiquer l'acronyme de chacun, et expliciter le lien).	■ IDEFI (2011) : **TIL** (https://colibris.link/G2pxu) expérience avancée de tutorat renforcé ■ IDEFI (2012) : **AVOSTTI** (https://colibris.link/bWeXD) ouverture à la diversité des publics pour une orientation en cycle ingénieur Polytech, notamment des étudiants en PACES ■ IDEFI-N (2015) : **SONATE** (https://daeu-sonate.fr) : formation à distance au DAEU mutualisée entre 9 Universités avec l'appui d'un tutorat individualisé, dans des tiers lieux ■ DUNE (2016) : **SIDES 3.0** (https://sides3.uness.fr/) utilisation de l'intelligence artificielle dans le suivi des étudiants et Learning Analytics ■ NCU (2017) : **FLEXI-TLV**; formation sur mesure tout au long de la vie orientée compétences (https://colibris.link/IM1ju) expertise avancée dans la flexibilité **écri+ (https://ecriplus.fr/):** dispositif d'évaluation, de formation et de certification en français écrit (UOH) ■ NCU 2 (2018) **Réussites Plurielles** (https://www.normandie-univ.fr/formation/enseignant/labellisation/ncu-reussites-plurielles) ■ PFL 1 (2019) : **Shift** (https://colibris.link/1Yr7N) ■ NCU 3 en faveur de la différenciation, de la professionnalisation et de l'hybridation (2020) : **Hybridium** https://colibris.link/znfwM) Mutualisation à l'échelle nationale de contenus de formation pour le 1er cycle en Santé centré sur les majeures Santé (PASS) **PUNCHy** (https://colibris.link/qAKYr) : expertise dans la mutualisation à l'échelle nationale de contenus à large potentiel de réutilisation

Fonds pour la transformation de l'action publique

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION
Liberté
Égalité
Fraternité

APPEL À PROJETS
PARCOURS FLEXIBLES EN LICENCE
MMOP
2020

Acronyme du projet
FlexiSanté

DOCUMENT DE SOUMISSION

Établissement coordinateur du projet[1]

Nom de l'établissement	**Statut**
Université Numérique en Santé et Sport	GIP
Sigle ou acronyme (s'il existe)	**Adresse postale**
Uness.fr	Avenue Avinée - 59045 Lille cedex

Interlocuteur principal du projet[1]

NOM Prénom	**Établissement**	**Fonction dans l'établissement**
Palombi Olivier	Uness.fr	Vice-Président
Téléphone	**Mobile**	**Courriel**
	0674916053	olivier.palombi@uness.fr

Liste des établissements associés[1] (regroupement / consortium) et des correspondants désignés pour chacun

Nom de l'établissement	**Nom et prénom du correspondant**	**Courriel du correspondant**
L'Université Numérique	Ollivier Haemmerlé	ollivier.haemmerle@univ-tlse2.fr
Université de Paris	Morgane Le Bras	morgane.le-bras@u-paris.fr
Université de Picardie Jules Verne	Christophe Bident	christophe.bident@u-picardie.fr
Université de Angers	Nicolas Lerolle	nicolas-lerolle@univ-angers.fr
Université de Franche Comté	Ismaili Lhassane	lhassane.ismaili@univ-fcomte.fr
Université de Clermont Auvergne	Pierre Clavelou	doyen-medecine@uca.fr
Université Rouen Normandie	Nathalie Rives	nathalie.rives@chu-rouen.fr
Université Côte d'Azur	Stéphanie Meriaux	stephanie.meriaux@univ-cotedazur.fr
Université de Reims Champagne Ardenne	William Bertucci	william.bertucci@univ-reims.fr
Université Jean Monet Saint Etienne	Kader Hassaine	kader.hassaine@univ-st-etienne.fr
Université Claude Bernard Lyon 1	Jean-François Guerin	jean-francois.guerin@univ-lyon1.fr
Université Paris	Nicolas Huang	nicolas.huang@universite-paris-

[1] Voir définition en page 2

Fonds transformation l'action publique

Saclay		saclay.fr
Université Sorbonne Paris Nord	Olivier Oudar	olivier.oudar@univ-paris13.fr
Université Paris Est Créteil	Pierre Wolkenstein	pierre.wolkenstein@u-pec.fr
Université Grenoble Alpes	Olivier Palombi	olivier.palombi@univ-grenoble-alpes.fr
Université de Tours	Emmanuelle Blanchard	emmanuelle.blanchard@univ-tours.fr
Université d'Orléans	Eric Duverger	eric.duverger@univ-orleans.fr
Université de Bordeaux	Claude Dupuy	claude.dupuy@u-bordeaux.fr
Université Versailles Saint Quentin	Eric Azabou	eric.azabou@aphp.fr
Université de Rennes	Eric Bellissant	eric-bellissant@univ-rennes1.fr
Université de Brest	Jerome Guerin	jerome.guerin@univ-brest.fr
Université de Poitiers	François Seguin	francois.seguin@univ-poitiers.fr

Insérer autant de lignes que nécessaire.

Note relative à la liste des établissements associés.
Plusieurs autres établissements ont manifesté leur intérêt pour le projet FlexiSanté et leur volonté d'être associés. Malheureusement, les délais de soumission n'ont pas permis leur inclusion effective dans le dossier.

LEXIQUE

Interlocuteur principal du projet : personne physique qui assure la coordination de la réponse à l'appel à projet pour le compte de l'établissement coordinateur, en tant que responsable du projet pour le consortium ou le regroupement d'établissements.

Etablissement coordinateur du projet: établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou groupement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du MESRI et doté de la personnalité juridique. Il est l'interlocuteur privilégié du Ministère. Il est responsable de la mise en place et de la formalisation de la collaboration entre les établissements partenaires, de la production des livrables du projet, de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats. Il s'appuie pour cela sur le responsable du projet.

Établissement membre du consortium ou associé à ce dernier : c'est un établissement partie prenante au projet. Chacun des établissements partenaires désigne en son sein un correspondant du responsable du projet.

SOMMAIRE

1. PÉRIMÈTRE DU PROJET 6

2. RÉSUMÉ 7

3. PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION 9

4. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ET DE L'ACTION TRANSFORMANTE ENVISAGÉS 10

5. PILOTAGE DU PROJET 18

6. MODÈLE ÉCONOMIQUE DU PROJET ET PARTENARIATS 23

1. PÉRIMÈTRE DU PROJET

Nombre total d'étudiants concernés par les cursus PASS/L.AS, pour le consortium (onglet « Bilan-ensemble des projets ») :

Nombre total d'étudiants PASS/L1 L.AS	*7 300*
Nombre total d'étudiants L2/L3 L.AS	*4 470*
Nombre total d'étudiants	*11 770*

Nombre total d'heures concernées par la mise à distance sur la totalité du projet (onglet « Bilan-ensemble des projets ») :

Nombre total d'heures d'enseignement	*3 960*
Nombre total d'heures de tutorat	*20 000h enseignant/10000h étudiant*
Nombre de tuteurs	*189 enseignants (20 h/an /enseignant), 189 étudiants (100h/an/étudiants)*
Nombre d'étudiants par tuteur	*35 par tuteur enseignant et 16 par tuteur étudiant*

Montant total du plan d'investissement en € (onglet « Bilan-ensemble des projets ») :

Financement Consortium	Production des séquences d'apprentissage	*395 520€*
	Tutorat	*1.820176€*
	Numérique (infrastructures, applications, développement)	*346 950€*
	Sous-total 1	*2 562 646€*
Financement FTAP	Production des séquences d'apprentissage	*1 582 080€*
	Tutorat	*2 730 264€*
	Numérique (infrastructures, applications, développement)	*1 040 850€*
	Sous-total 2	*5 563 194€*
	Total plan d'investissement	*7 915 841€*

Précisez sur quels types de ressources pédagogiques numériques déjà existantes vous comptez vous appuyer pour garantir le seuil minimum de ressources ré-exploitées dans le projet (20%) (15 lignes)
Ces ressources doivent représenter au minimum 20% du total des heures maquette à hybrider

Les universités partenaires du consortium FlexiSanté ont toutes, dans le cadre de la pandémie COVID, produit des ressources numériques pour répondre à la fermeture des établissements aux étudiants. Cette production, souvent faite à la hâte, répond à un besoin immédiat de substitution et se résume le plus souvent à des vidéos ou des visioconférences enregistrées. Mais elle laisse aussi apparaître de véritables ressources pédagogiques numériques parfaitement utilisables ou ne nécessitant qu'une réingénierie partielle. Au sein du consortium FlexiSanté, et au regard du nombre de partenaires, la quotité de ressources créées *ex nihilo* sera limitée et le seuil de ressources ré-exploitées bien supérieur à 20 %. En effet, FlexiSanté s'engage davantage dans la

mutualisation à grande échelle fondée sur des référentiels partagés d'attendus d'apprentissage et dans la réingénierie normalisée des contenus existants pour faciliter la construction des parcours hybridés.

2. RÉSUMÉ

Le projet FlexiSanté s'appuie sur un consortium national d'Universités et d'établissements de l'enseignement supérieur de taille exceptionnelle. Sous l'impulsion des conférences des Doyens de Médecine, de Maïeutique, de Pharmacie et d' Odontologie (MMOP) et sous l'égide de la conférence des Présidents d'Université (CPU), 22 établissements se sont mobilisés pour porter collectivement un projet ambitieux dans le cadre de la réforme de l'entrée dans les études de Santé (R1C). L'Université Numérique en Santé et Sport (Uness.fr) a été retenue comme porteur du projet en association avec L'Université Numérique (L'UN) qui regroupe la plupart des Universités Numériques Thématiques (dont UNIT, UNESS, UOH, AUNEGE participent à ce projet).
Compte tenu de la multitude des établissements impliqués mais aussi de la multitude des disciplines concernées, chaque établissement s'est engagé, en fonction de ses besoins, sur des expérimentations ciblées. Pour chaque expérimentation, nous proposons un ***KIT d'expérimentation*** qui comprend le financement pour la mutualisation de contenus de formation à l'échelle nationale, l'hybridation partielle ou complète d'enseignements, un tutorat renforcé financé (40h par kit) et la mise à disposition et la mutualisation d'outils numériques partagés. Un kit d'expérimentation correspond à 10 ECTS minimum (volume minimum d'une mineure).
Au delà de l'accompagnement effectif sur la mise en place de la R1C aux niveaux des établissements, le projet FlexiSanté et ses kits d'expérimentation ont le double objectif d'avoir un impact positif sur les processus et la qualité des parcours de formation et de permettre une transformation durable et économiquement pérenne.
Pour répondre à la contrainte de la R1C sur le terrain, 5 kits types d'expérimentation ont été identifiés :

- Les kits d'expérimentation des modules transversaux réglementaires, Orientation (santé et hors santé), Préparation aux oraux et Anglais ;
- Les kits d'expérimentation disciplinaires qui correspondent à une mineure disciplinaire de spécialité comprenant entre autres : économie, gestion, IAE, sciences de l'ingénieur, STAPS, psychologie ;
- Les kits d'expérimentation santé qui correspondent aux mineures santé ;
- Les kits d'expérimentation disciplinaires ouverts, dont la thématique restera au choix de chaque établissement (ex. mineure Sciences des données pour la santé) ;
- Les kits d'expérimentation pour les Licences mention Sciences pour la santé, afin d'accompagner les établissements ayant mis en place ou souhaitant mettre en place ces licences (Établissement sans PASS, Expérimentation Lebouler) .

Il est important de noter que le projet FlexiSanté capitalise une multitude de projets lauréats financés dans le cadre du développement du numérique et de l'accompagnement personnalisé depuis plus de 10 ans en France.

FlexiSanté est un projet innovant qui s'engage résolument dans la transformation des pratiques pédagogiques en plaçant le tutorat au centre du processus d'orientation et de formation dans une démarche collective de partage et de mutualisation des contenus et des outils numériques. Ce projet concernera 11770 étudiants, à travers la mise en place de 66 kits portés par 22 établissements avec un taux de retour de 2,6.

Résumé de la plus-value pour un établissement

Chaque établissement partenaire pourra bénéficier :

1-Des séquences d'apprentissage co-créées et mutualisées (capsules, quiz, exercices…). correspondant à 10 ECTS minimum par kit. L'établissement pourra extraire un volume d'ECTS adapté à sa formation à partir de cette bibliothèque commune. Ces ECTS (10 à 20) ne seront donc plus à la charge des établissements.

2-D'une dotation dépendant du nombre d'étudiants inscrits permettant la mise en place de volumes de tutorat importants (pour 120 étudiants le volume de tutorat financé est de 500 heures par an). Il s'agit d'un tutorat assuré pour 2/3 par des enseignants et pour 1/3 par des étudiants. Ce financement est acquis pour 3 ans ; les économies générées par la mutualisation des séquences d'apprentissage (point 1) permettront aux établissements de financer les tutorats ainsi que la mise à jour des séquences.

3-D'un tutorat mutualisé (la part du tutorat local et du tutorat mutualisé est déterminée par l'établissement).

4- D'un SI mutualisé adapté à ces parcours flexibles.

Le plan du dossier proposé ci-après permettra de faciliter le travail du jury. Toutefois, le responsable du projet a la possibilité d'ajuster sa présentation dès lors que les caractéristiques propres du projet le justifient. Il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire d'apporter l'ensemble des informations attendues.

3. PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION

Le projet FlexiSanté s'appuie sur un consortium national et tient compte, par conséquent, de la diversité des offres de formations proposées par ses membres. La mise place de la réforme de l'entrée dans les études de santé (R1C) impose une mobilisation du secteur Santé de chaque établissement, mais aussi de l'ensemble des disciplines qui proposent une licence avec accès santé (LAS). Il est donc nécessaire d'assurer une approche systémique spécifique à chaque université. La transformation engagée au sein des établissements est aussi très variable, même s'il existe des bascules notables avec par exemple l'absence de parcours accès santé spécifique (PASS) ou encore la mise en place de licences mention sciences pour la santé. Souvent le PASS est une transposition de la PACES et l'implication des porteurs de LAS reste timide, voire inexistante. Il est nécessaire d'ajouter à ce constat une pression très forte et justifiée des étudiants et de leurs familles dans un esprit persistant de concours et faisant référence, de façon réitérée, à une situation considérée comme vectrice d'injustices. Les représentants des étudiants ont exprimé clairement l'importance d'un accompagnement renforcé et d'une lisibilité des parcours.
Le projet FlexiSanté doit s'appuyer sur la diversité des situations et faire émerger des besoins partagés dont une grande majorité peut être accompagnée par la mutualisation de contenus, d'outils, mais aussi de méthodes comme les parcours hybridés et un tutorat professionnalisé. La réflexion pédagogique ne peut se limiter à la première année et doit impérativement couvrir le premier cycle dans son ensemble. La réforme de l'accès aux études de santé modifie en profondeur le premier cycle MMOP et n'est pas sans impact sur les LAS. Des étudiants avec des parcours et des bagages différents vont constituer des promotions hétérogènes. L'entrée dans les études de Santé doit être anticipée pour les étudiants en LAS disciplinaires (LAS1 mais aussi LAS2 et LAS3) avec des mineures Santé sur mesure (en fonction de la licence). Pour les étudiants venus de LAS, un accompagnement spécifique personnalisé doit être mis en place. Il s'agit pour les enseignants d'un défi important qui doit prendre appui sur la mutualisation, l'hybridation, la flexibilité et le suivi personnalisé.

Il existe actuellement en France deux grands schémas d'organisation du 1er cycle pour l'entrée dans les études de Santé :

- un PASS associé à des LAS
- des LAS sans PASS, dont une LAS mention sciences pour la Santé de taille variable (de 40 à plus de mille étudiants).

Les kits d'expérimentation proposés dans FlexiSanté sont compatibles avec cette réalité par leur format (10 à 20 ECTS) et leur périmètre (une discipline) afin de répondre en particulier aux besoins relatifs aux mineures disciplinaires, aux mineures santé, aux modules complémentaires mais aussi dans certains cas aux majeures disciplinaires.

Forts de ces constatations, nous avons listé ici les besoins et les attentes exprimés par les équipes pédagogiques :

- Mutualisation :
  - Mutualisation des mineures transversales ou modules complémentaires (anglais, préparation aux oraux, orientation santé et hors santé).
  - Mutualisation des mineures disciplinaires : augmentation de l'offre de formation dans chaque établissement volontaire (permet de faciliter l'ouverture vers d'autres licences). Cette offre permettra d'ouvrir d'autres voies d'accès et d'autres orientations professionnelles, comme par exemple les écoles d'ingénieurs ou les métiers du soin (IFSI).
  - Mutualisation d'UE pour les licences mention sciences pour la santé (sciences biomédicales et SHS en santé).
  - Mutualisation partielle (10 à 20 ECTS) de majeures disciplinaires pour les licences accès santé (sciences pour l'ingénieur, STAPS par exemple).
- Tutorat renforcé : soutenir la mise en place d'un tutorat « repensé » :
  - Renforcement de l'encadrement dans le cadre de l'hybridation : préparation à l'accès MMOP (tutorat classique) et préparation à la poursuite en filière de santé (contrat pédagogique pour étudiants venus de L.AS) et en licence (tutorat de licence).
  - Formation des tuteurs (étudiants et seniors).
  - Anticiper la montée en puissance sur les 3 ans à venir.
  - Aide au parcours des étudiants entre PASS et LAS, gestion de la 2ème chance.

4. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ET DE L'ACTION TRANSFORMANTE ENVISAGÉS

La conception et la réalisation des contenus de formation

Nous proposons de décliner le contenu de formation (et d'orientation) en « briques élémentaires » ou « kits d'expérimentation ». Cette approche permet un engagement lisible des différents partenaires, préfigure les modalités de partage et de mutualisation et permet de répondre aux contraintes du modèle économique pour garantir la pérennité du dispositif. La dimension expérimentale doit permettre à chaque établissement de tester *in situ* cette nouvelle organisation pour ensuite, idéalement, diffuser plus largement ce modèle, voire le généraliser.

Dans ce cadre, nous définissons un kit d'expérimentation sur une discipline avec un volume d'ECTS compris entre 10 et 20 ECTS. Ce volume de formation est celui observé pour les mineures disciplinaires et les mineures santé en accord avec les textes officiels. Ce volume est compatible avec toutes les formes d'hybridation, avec les besoins de flexibilité et de mutualisation, ainsi qu'avec les spécialités disciplinaires des équipes pédagogiques (sciences, droit, économie, gestion, SHS), mais aussi avec le renforcement d'un tutorat efficace avec une éventuelle mutualisation des séances. De plus, ce volume est compatible avec les modules complémentaires (préparation aux oraux, orientation active, anglais), ainsi qu'avec la mise en place de licences mention sciences pour la santé.

La mise en place de la réforme de l'entrée dans les études de santé est difficile car elle implique la mobilisation de toute l'Université et n'est pas sans impact sur les licences avec accès Santé (LAS). Il est également nécessaire de penser ce projet au-delà de la première année et d'en anticiper l'impact sur l'ensemble du 1er cycle, tant dans les études MMOP que dans les LAS (2ème chance). Par exemple, la mineure santé ne peut être unique, mais elle doit être différenciée dans son contenu en fonction de la discipline et du niveau de licence, afin de préparer au mieux l'entrée en MMOP (en 2ème ou 3ème année) des étudiants venant de LAS1, LAS2 ou LAS3. Cette construction intégrée sur l'ensemble de tous les premiers cycles est le gage de la réussite du plus grand nombre d'étudiants. Enfin, il faut garder à l'esprit les éventuels besoins de mise à niveau et d'accompagnement des étudiants pour l'entrée dans le 2ème cycle, quelle que soit leur voie d'entrée.

Format et ingénierie pédagogique :
Les contenus élémentaires constitutifs de formations sont nommés « **capsules** » de formation. Ces capsules sont composées d'explicitations de connaissances et de notions, d'activités, d'auto-évaluations et/ou d'évaluations (banques, docimologie). Elles peuvent être utilisées de manière autonome (par exemple comme référence dans un cours en présentiel) ou insérées comme composantes de formations entièrement à distance. L'articulation différenciée de plusieurs capsules permet de concevoir des formations à géométries variables adaptées au mieux aux besoins des différentes licences, niveaux et établissements.
Les échanges entre apprenants, entre apprenants et tuteurs ou entre apprenants et enseignants seront favorisés pour bénéficier au maximum des bienfaits des logiques de co-apprentissage et de co-construction des connaissances. Des outils innovants comme des chats, forums, voire chaînes WebTV pourront être développés en cohérence avec les besoins des établissements et l'accompagnement des étudiants décrit plus loin.

Conception et réalisation :
Nous nous engageons, comme préalable à toute conception et partage de contenu de formation, à mettre en place, pour chaque kit, **un référentiel d'objectifs de formation partagé** à l'échelle nationale. Il existe, au sein du consortium, du contenu de formation qui sera valorisé, mis en partage, réutilisé après réingénierie si besoin.

Ré-exploitation des contenus existants :

Il s'agit d'accompagner et de soutenir les équipes pédagogiques, à travers une dynamique locale et nationale, pour augmenter leur capacité à réutiliser les capsules existantes, voire à les adapter, pour construire leurs parcours :

- Former les enseignants aux usages des capsules existantes ;
- Identifier leurs besoins et leur proposer des capsules correspondantes ;
- Favoriser l'intégration des capsules dans les formations, en les adaptant le cas échéant.

Co-conception de capsules manquantes :

Lorsque l'existant n'est pas suffisant, des capsules seront conçues de manière collaborative selon un cahier des charges donné. L'objectif de ré-utilisabilité sera pris immédiatement en compte à travers un ensemble d'exigences :

- Un contenu comprenant une intentionnalité pédagogique autour d'une notion spécifique ;
- Un composant unitaire, pédagogiquement indivisible, d'une courte durée (30 min maximum temps apprenant) ;
- Un contenu intégrant des apports pédagogiques (ressources et/ou activités), proposant éventuellement les moyens pour les apprenants de s'auto-évaluer ;
- Un contenu décontextualisé, sans référence temporelle ou à des prérequis (qui peuvent exister, mais qui ne sont pas spécifiquement exprimés dans le contenu).

Coordination nationale pour une production distribuée et mutualisée

L'ampleur du consortium de FlexiSanté et sa coordination nationale permettront une mutualisation et un partage à grande échelle des kits d'expérimentation, des capsules et des expériences de mise en œuvre dans les établissements. L'essaimage se fera en priorité au sein du consortium, mais pourra s'élargir à d'autres, notamment via la mise à disposition en libre accès des capsules de formation utilisées et produites. Une attention particulière sera portée sur l'indexation des contenus et la mise en place d'un moteur de recherche dédié.

L'approche par compétences et sa déclinaison dans la construction de la formation

L'approche par compétences constitue un enjeu majeur pour le suivi individuel des apprenants, la gestion de parcours différenciés et la mise à niveau des étudiants d'horizons différents. Mais l'approche par compétences est surtout un moyen efficace pour impliquer l'apprenant dans sa formation et lui permettre d'acquérir de l'autonomie .

Afin d'assurer à l'échelle nationale la mutualisation de contenus d'activités de formation, nous proposons pour chaque kit d'expérimenter la définition d'un référentiel de compétences partagé et validé au niveau de tous les partenaires, ainsi que la définition de compétences transversales. La rédaction des compétences se fera en cohérence avec les recommandations et le cadre donné par France Compétences. A noter que le processus d'orientation active relève aussi de certaines compétences.

Compétences transversales : méthodologie du travail universitaire et méthodologie documentaire, expression orale dont la préparation aux oraux d'entrée en MMOP, expression écrite (écri+), compétences linguistiques (CECRL et référentiels mutualisés dans le cadre de projets nationaux : certification obligatoire en anglais, CLES, volet LANSAD du projet PUNCHy), compétences de synthèse et d'analyse, esprit critique, empathie (document de référence sur les softskills), compétences numériques (Pix, capsules de formation à la certification Pix), compétences relatives au travail d'équipe, compétences relatives à l'écosystème.
Le tutorat constitue un axe pertinent pour le renforcement de ces compétences.

Compétences spécifiques (disciplinaires) : propres à chaque discipline ou groupe de disciplines vers les projets de carrière envisagés par chaque étudiant. Les compétences disciplinaires seront toutes présentées sur le même schéma de type référentiel d'apprentissage faisant figurer les liens vers les capsules idoines. A noter que tous ces référentiels feront l'objet de validations au sein du consortium FlexiSanté.

L'approche par compétences et espace numérique : Nous avons prévu d'offrir à chaque étudiant un espace numérique personnel. Son portfolio contiendra : (a) la formalisation par écrit de son projet de carrière (fiche A4), (b) des tableaux de suivi afin d'assurer l'auto-évaluation de ses compétences (carnet de suivi), (c) un espace créatif et de présentation (préparation pour les oraux, CV) avec la possibilité de partage, (d) un espace d'accès à des ressources spécifiques (DILORAMES, MMS180, MooC FUN : Mon métier de la Santé) mais aussi au-delà de la Santé en lien avec le contenu de L'Université Numérique (Introduction à la psychologie à l'université, connaissance des métiers de l'ingénieur, référentiel prospectif de compétences en management et gestion des affaires, les métiers de l'environnement et du développement durable). Le portfolio doit constituer un vecteur d'échange et de discussion avec les enseignants mais aussi un outil de suivi de l'implication de chaque étudiant dans sa formation. L'Uness propose déjà un portfolio à l'échelle nationale utilisant la solution Mahara, ainsi qu'un outil complet d'autoévaluation et de suivi des compétences (cf. paragraphe sur les outils numériques).

Les capsules décrites plus haut devront systématiquement préciser les compétences couvertes et préciser les modalités d'évaluation. L'indexation des capsules sera possible à travers une vision par compétences en insistant sur les compétences transversales ou les compétences spécifiques à un domaine. Les capsules sont composées d'activités et ne se limitent pas à la transmission de savoirs. Les parcours vont être construits par les équipes pédagogiques au sein de chaque établissement, à partir des capsules. La cohérence des compétences requises et travaillées sera intrinsèquement assurée au sein de chaque capsule.

Les modalités d'évaluation et de certification

Les modalités d'évaluation relèvent de chaque équipe pédagogique. Au demeurant, la mutualisation de matériel d'évaluation peut constituer un gain de temps notable au bénéfice du temps consacré à l'enseignement. Le matériel d'évaluation constitue aussi un vecteur fort d'implication active de l'étudiant dans une démarche progressive d'autonomie fondée sur l'auto-évaluation et l'évaluation formative.

Les épreuves sur support dématérialisé, non limitées à des questions fermées, offrent tout un arsenal adapté et évolutif. Ces modalités d'évaluation viennent compléter les modalités d'évaluation traditionnelles. Les banques mutualisées permettent la mise à disposition d'un contenu riche et de qualité pour l'auto-évaluation et pour l'évaluation.

En pratique, chaque capsule FlexiSanté pourra contenir le matériel d'apprentissage (support visuel, support sonore), des activités pédagogiques liées (présentiel ou distanciel), du matériel d'autoévaluation et du matériel d'évaluation avec correction commentée. Le matériel d'évaluation va permettre d'alimenter une banque nationale d'examens en libre service pour les équipes pédagogiques, qui pourra être utilisée aussi bien pour des contrôles continus que pour des examens terminaux. De plus, cette banque sera dynamique avec la possibilité d'enrichir au fil du temps la banque de nouvelles questions produites chaque année. Les questions ou les sujets feront l'objet d'une analyse statistique et devront répondre à certains critères pour être mis dans la banque. Les outils de learning analytics seront en mesure de colliger les données relatives à l'auto-entraînement mais aussi les données des examens pour chaque étudiant. Cette dimension docimologique est très avancée au niveau de l'Uness avec une expertise reconnue sur le plan technique et organisationnel.

De plus, les étudiants sont très demandeurs de pouvoir s'auto-évaluer. Cela leur permet de se positionner sur les attendus de formation et d'orienter leur travail. Dans le cadre d'un tutorat renforcé, il sera possible d'accompagner plus finement chaque étudiant au regard des autoévaluations. Il s'agit de mettre en avant l'évaluation formative. Le tutorat aura aussi comme mission d'assister les étudiants dans leur orientation vers les formations adaptées à leur niveau.

En synthèse, l'évaluation formative dynamise le travail de l'étudiant, permet d'ajuster une assistance éventuelle, contribue à son orientation et permet aux équipes pédagogiques d'identifier rapidement les étudiants en difficulté. L'évaluation sommative se fonde sur une banque de questions évolutives.

La production des séquences d'apprentissage envisagées en mode hybride

Il nous semble que l'enjeu essentiel dans le cadre de la R1C porte sur la mutualisation et la mise en place de parcours flexibles dans les différentes universités. La réingénierie des contenus existants est un point essentiel tant pour capitaliser l'existant que pour assurer la plus grande flexibilité dans la construction des parcours.

L'expérience des Universités Numériques Thématiques dans le domaine de la co-conception est un atout majeur du consortium FlexiSanté. La mise à jour des contenus mutualisés durantle projet et au-delà sera assurée par chaque UNT. Dans la cadre du projet FlexiSanté, il est prévu un suivi centralisé de l'utilisation des contenus mutualisés et de certains parcours à travers une approche originale fondée sur l'utilisation d'une ontologie. Le projet DUNE 2016 SIDES 3.0 a développé un concept nouveau qui utilise une ontologie pour piloter l'analyse des traces d'apprentissage (lien bibliographique).

La mobilisation d'une compétence en ingénierie des données (SIDE 3.0), au service de l'indexation des contenus et du suivi des activités, permet un référencement des contenus aux normes en vigueur et contribue à l'interopérabilité entre les environnements numériques d'apprentissage.

L'appel à projets porte sur les mineures de spécialités dans le cadre de la R1C. La mise en place de ces mineures disciplinaires a des répercussions directes sur les majeures Santé dans les PASS. Une cohérence globale doit être assurée entre ces différents contenus. Pour ce faire, il est prévu de rapprocher FlexiSanté du projet Hybridium focalisé sur les majeures Santé, voire d'articuler les deux projets. L'approche est similaire dans le cadre des LAS où les mineures Santé doivent être suffisamment flexibles pour s'adapter au contenu des majeures de ces licences. En effet, une mineure Santé pour une licence de biologie ne peut être la même qu'une mineure Santé pour une licence de droit. Il est essentiel de tenir compte de cette diversité pour garantir à chaque étudiant, quel que soit son parcours, une mise à niveau (rattrapage) qui lui soit accessible.

D'une façon générale, dans le cadre de la R1C, l'hybridation va constituer l'outil essentiel à la réussite des étudiants et au maintien des niveaux attendus, en particulier à la fin du premier cycle. L'individualisation des parcours (traitement sur mesure, parcours à la carte) va s'imposer aux équipes pédagogiques. Par conséquent, la formation des formateurs deviendra essentielle, tant pour montrer la pertinence de l'approche que pour optimiser les temps de travail. Le tutorat vient naturellement renforcer l'ensemble. Dans le cadre du projet FlexiSanté, nous proposons d'expérimenter le tutorat mutualisé avec la mise en place de classes virtuelles.

L'accompagnement proposé aux étudiants

L'accompagnement des étudiants relève de la mise en place d'une aide spécifique, adaptée et évolutive dans le temps. Pour cela, il faut être en mesure de collecter les informations pertinentes pour chaque étudiant, afin de répondre à ses attentes et sécuriser son parcours. On rentre ainsi dans un boucle vertueuse, une démarche qualité : mesurer, adapter, réaliser. Ce mécanisme permet de conseiller les étudiants pour leur permettre d'élaborer une stratégie individuelle pertinente. Pour cela l'étudiant doit être actif et doit donc avoir accès aux données le concernant.

Mesures et suivis individuels relèvent du recueil des traces d'apprentissage et de leur analyse au fil de l'eau. Il s'agit de mettre en œuvre les outils qui s'appuient sur les Learning Analytics. La plateforme SIDES NG (cf. présentation plus détaillée dans la suite du document), portée par l'Uness, est capable d'assurer une analyse au fil de l'eau et de proposer aux usagers les indicateurs susceptibles de les aider dans leur travail d'apprenant via des tableaux de bord personnalisés. Ces indicateurs vont permettre à l'apprenant de piloter sa progression et son travail en lui préconisant un parcours personnel en fonction de son profil (analyse dynamique type SWOT, niveau par discipline, positionnement par rapport aux pré-requis et objectifs de formation, contrôles et examens à préparer, etc.). Ces retours sont également essentiels pour les équipes pédagogiques en charge de la réussite des étudiants. Dans le processus d'autonomisation progressive, ces informations personnelles sont essentielles, tant dans l'acquisition des méthodes de travail que dans le bon déroulé de la formation.

Adapter la formation relève des traces d'apprentissage mais aussi de la mise en place de tests de positionnement. L'adaptation se décline sous différentes formes en fonction de la situation : (a) l'étudiant est impliqué et progresse, l'adaptation reste dans le cadre de la flexibilité des outils numériques et du parcours proposé par les enseignants lors de sa conception ; (b) l'étudiant présente des difficultés modérées dont la remédiation nécessite des activités ciblées et/ou le renforcement du tutorat, l'étudiant restant autonome et adaptant son parcours supervisé par les enseignants ; (c) l'étudiant est en grande difficulté, l'expertise de la situation relevant alors directement de l'équipe pédagogique. Dans tous les cas, la désignation d'un enseignant référent est indispensable.

Le tutorat comme clé de voûte de l'accompagnement sur mesure. Le numérique et la dématérialisation constituent des outils qui permettent une certaine flexibilité, d'autant plus marquée que l'étudiant est autonome dans son apprentissage. Mais cette montée en compétences mérite un accompagnement en présentiel. Les ajustements individuels, adaptés aux besoins des apprenants, vont se matérialiser en grande partie dans la cadre d'un tutorat renforcé. Il s'agit ici de mettre en œuvre des modalités de tutorat personnalisées, organisées en fonction des besoins analysés par le suivi présenté ci-dessus en termes de contenus pédagogiques, rythmes d'apprentissage, contraintes matérielles, choix de parcours. L'idée générale de ces séances de régulation est de favoriser le « learning by doing » et les interactions interpersonnelles entre étudiants, et non plus uniquement par préconisation automatisée par le système d'apprentissage. En pratique, la communication des étudiants dans le cadre de tâches de résolution de problèmes et le retour rapide d'une information sur la maîtrise des contenus sont les points clés de ce temps pédagogique, car ils nourrissent la motivation pour l'apprentissage.

L'organisation du tutorat dans chaque établissement pourra s'appuyer, entre autres, sur les tutorats étudiants existants soutenus par les enseignants (depuis longtemps actifs en PACES) ainsi que sur le réseau national des tutorats animés par l'ANEMF et d'autres associations représentatives des étudiants.

Ce tutorat, assuré en proximité, peut être indépendant du lieu de formation. Dans le cadre du projet FlexiSanté, nous proposons la **mutualisation nationale de certaines séances de tutorat.** Un volume donné d'étudiants est attribué à un tuteur. Ceux-ci peuvent interagir entre eux par le biais de la plateforme collaborative d'échanges. Le tutorat en présentiel ou en distanciel sera en lien avec la construction des parcours, la nature des capsules de formation et en adéquation avec les référentiels de formation présentés plus haut dans la cadre de la coordination nationale.

Concernant les régulations du distanciel synchrone **via les classes virtuelles**, il sera envisagé d'établir une organisation mutualisée exploitant la base de données des questions-réponses par l'ensemble des tuteurs d'une même discipline (enseignants ou étudiants des établissements partenaires), sur le modèle de ce qui est proposé depuis des années en appui à l'Enseignement à Distance traditionnel. A noter également que les bases de connaissances ainsi construites s'enrichissent par itération d'une année sur l'autre, réduisant de fait progressivement la liste des questions qui n'auraient pas encore trouvé de réponse ou de piste de réflexion. Enfin, une attention particulière sera portée sur l'enregistrement des traces d'apprentissage des étudiants aux cours des tutorats (dont l'autoévaluation des compétences).

En complément, le tutorat présentiel dans les établissements vise à : (1) apporter des réponses aux questions posées par les étudiants sur le forum, (2) vérifier leur degré de maîtrise des connaissances et compétences abordées dans les cours numériques, et (3) appliquer ces connaissances lors de tâches de résolution de problèmes. Mais le tutorat doit aussi être un moment privilégié pour confirmer à l'étudiant son orientation et consolider sa stratégie individuelle de candidature.

Les outils et supports méthodologiques mis à disposition des étudiants pour accompagner leur autonomisation dans leur projet de formation.

Comme évoqué précédemment, l'accompagnement des étudiants largement décrit ci-dessus permettra aussi de les amener à l'autonomie. En effet, le tutorat renforcé tel que nous l'avons prévu, ainsi que les indicateurs de suivi d'apprentissage auxquels ils auront accès, mais aussi la banque de questions d'auto-évaluation ou encore les échanges favorisés entre pairs sont autant de moyens donnés aux étudiants de gagner en autonomie dans la gestion de leur formation.
Le tutorat, notamment mutualisé, comportera une dimension méthodologique se fondant sur les expériences et les contenus de MTU de projets tels que TIL, SONATE ou Passeport EAD, ainsi que sur les contenus des enseignements de MTU dispensés par ailleurs dans le cadre des formations concernées par nos kits.
Le tutorat, local cette fois, accompagnera la socialisation universitaire des étudiants en leur permettant, tout comme les échanges entre pairs, de tirer bénéfice des expériences d'autres étudiants. Il favorisera le partage de pratiques et de conseils personnalisés, notamment s'agissant d'orientation et de construction de projet professionnel.
Le suivi de leurs indicateurs d'apprentissage, tout comme le recours à des auto-évaluations permettront aux étudiants de se positionner constamment et de prendre conscience au fil de l'eau de leurs éventuelles difficultés, leur permettant ainsi d'y remédier le plus tôt possible. Là aussi, les tuteurs expliqueront aux étudiants comment faire, les accompagneront dans leurs démarches et les sensibiliseront aux décrochages éventuels.

Une attention particulière sera portée sur les démarches d'orientation et la définition d'une stratégie individuelle. La réflexion sur ce sujet sera stimulée grâce à la rédaction et la présentation d'une fiche professionnelle pour chaque étudiant. Le tutorat devra aborder les compétences transversales autant que possible en insistant sur la méthodologie de travail.

La structuration de l'écosystème numérique pour l'apprentissage en mode hybride

L'écosystème numérique idéal devrait être en mesure de :
(1) offrir à chaque étudiant un environnement numérique d'apprentissage unique (un compte et un seul, accessible à partir de ses identifiants universitaires)
(2) assurer une gestion administrative simplifiée pour les services de scolarités
(3) mutualiser des contenus de formation à l'échelle nationale et d'en assurer la co-construction
(4) assurer l'évaluation et la mise à jour des contenus de formation au fil du temps
(5) bâtir des parcours flexibles au sein de chaque établissement et au sein de chaque parcours à partir des contenus mutualisés et des contenus propres à chaque établissement

(6) être en mesure de proposer du tutorat distanciel de qualité avec les interactions requises
(7) mettre en place des banques de questions pour l'auto-entraînement (évaluation formative) ou pour l'évaluation finale
(8) suivre la progression des étudiants et l'acquisition des compétences attendues
(9) centraliser les traces d'apprentissage et augmenter ainsi la pertinence des outils de Learning Analytics afin de mettre en place un Data Hub des données d'apprentissage à l'échelle nationale tout en respectant scrupuleusement le RGPD
(10) pérenniser le portfolio de chaque étudiant tout au long de ses études (au delà du premier cycle)
(11) valoriser le travail des enseignants
(12) assurer une démarche qualité et un suivi des initiatives locales et/ou nationale (impacts pédagogiques, recherche en pédagogie).

Chaque université aspire à un tel environnement numérique d'apprentissage. Mais la complexité et le coût des fonctionnalités à mettre en œuvre et à maintenir, ainsi que la nécessité d'une interopérabilité efficiente entre les espaces numériques des universités (mutualisation de contenus, banques de questions, référentiels partagés, learning analytics, suivi des projets nationaux ou de groupements d'universités, recherche en pédagogie) imposent une vision nationale du sujet et une mutualisation des contenus et des contenants. Dans le cadre du projet FlexiSanté, nous proposons de mettre en place, à titre expérimental, un environnement numérique d'apprentissage tendant vers l'idéal décrit précédemment. Les 12 attendus listés dans le paragraphe ci-dessus, pour la plupart déjà mis en œuvre à l'Uness, sont nécessaires pour répondre aux attentes des usagers et aux missions des établissements.

Au demeurant, cet objectif n'obère pas une approche classique avec la mise à disposition des contenus de formation dans un espace partagé en libre service et le développement d'une interopérabilité entre les plateformes autour de ces contenus. Les établissements partenaires seront libres de choisir leur niveau d'utilisation de l'environnement numérique national.

5. PILOTAGE DU PROJET

L'organisation et le fonctionnement

D'une façon générale, L'Université Numérique se charge de la conception des kits concernant les mineures ou majeures disciplinaires hors Santé et STAPS, ces derniers étant pris en charge par l'Uness.

Dans le cadre de la R1C, une coordination s'impose entre le projet FlexiSanté et le projet financé Hybridium qui à l'échelle nationale s'engage à mutualiser une partie du contenu de formation des majeures Santé en PASS et dans les licences Sciences pour la Santé. Le principe de capsules, *a fortiori* dans un format similaire, a été retenu dans le cadre du projet Hybrdium. Cette coordination doit permettre aux établissements partenaires de construire des formations associant de façon pertinente des majeures et des mineures cohérentes avec une véritable dimension opérationnelle.

Le projet FlexiSanté est construit autour de deux acteurs nationaux, l'UNESS et L'Université Numérique, qui fédèrent un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur autour de l'hybridation et de la flexibilisation de formations, ainsi que de la mutualisation et de la réutilisation de capsules de formation (ou ressources pédagogiques numériques).

Ces deux structures sont spécialisées dans la coordination à l'échelle nationale de projets multi-partenaires d'envergure. La gouvernance du projet FlexiSanté va donc pouvoir capitaliser sur les enseignements des différentes expériences des précédents projets et s'inspirer de leurs réussites, ainsi que des bonnes pratiques des projets nationaux en cours.

Le comité de pilotage stratégique.

Le comité de pilotage stratégique est l'organe décisionnaire et politique du projet. Il réunit les Présidents des conférences de doyens (Médecine, Odontologie, Pharmacie et Staps) et la Présidente de la conférence des enseignants de Maïeutique, des représentants d'Uness et de L'Université Numérique, ainsi qu'un représentant de chaque établissement partenaire. Il définit les orientations stratégiques du projet, procède aux arbitrages sur les actions à mener et sur les enveloppes financières affectées aux différentes actions du projet.

- **Le comité pédagogique multidisciplinaire**

  Un comité pédagogique multidisciplinaire sera mis en place, réunissant le coordonnateur de chaque discipline proposant un kit, les ingénieurs pédagogiques impliqués, les représentants des étudiants. Le Comité pédagogique multidisciplinaire est chargé de superviser, coordonner et planifier l'hybridation (cours magistraux, TD et tutorat renforcé) :

  - réaliser l'état des lieux de l'existant
  - décider de la réingénierie des contenus existants le cas échéant
  - définir la production des capsules dont le besoin n'est pas couvert
  - élaborer le plan d'action
  - suivre le recensement, la réingénierie, la production et la diffusion.

  Il assure une mission de comité éditorial afin de garantir l'actualisation continue et coordonnée de la bibliothèque de contenus. Il est également chargé de superviser le programme de formation des tuteurs.

- **Le comité numérique et technique**

  Le comité numérique et technique est composé des product owners, des responsables des SI de l'Uness et de L'UN et de trois représentants des établissements partenaires désignés par le comité de pilotage stratégique.

Il a pour mission d'examiner toutes les questions intéressant l'écosystème numérique mis à disposition pour la mise en œuvre des parcours flexibles (banques de contenus mutualisés, outils numériques intégrés (classes virtuelles, portfolio, learning analytics…).

Il examine l'ensemble des questions concernant l'interopérabilité avec les plateformes des partenaires.

- **Le comité de pilotage opérationnel** (équipe chargée du pilotage opérationnel du projet)

  L'équipe est constituée du porteur du projet, des product owners, des chargés de mission (gestion de la dynamique, gestion financière, recherche de solutions communes…). Elle assure la mise en œuvre opérationnelle du projet, selon les directives du Comité de Pilotage, elle établit le lien avec le Comité pédagogique, coordonne l'ensemble des opérations du projet et assure le pilotage financier.

  Plus précisément, l'équipe opérationnelle a pour missions de :
  - superviser l'organisation du projet et notamment la bonne utilisation des ressources
  - assurer le suivi des différents chantiers liés à la réalisation du projet
  - assurer le suivi budgétaire et le reporting du projet
  - élaborer et assurer le suivi du dispositif d'évaluation et de mesure d'impact du projet
  - assurer et favoriser la bonne coordination entre les divers acteurs
  - centraliser et diffuser les informations nécessaires au bon fonctionnement du projet
  - faire remonter les éventuels problèmes au Comité de pilotage
  - déterminer et mettre en œuvre la politique de communication du projet
  - coordonner l'ensemble des aspects logistiques

La capacité d'analyse et d'adaptation

L'analyse en continu de l'impact se fondera principalement sur la capacité qu'ont les plates-formes Moodle utilisées à permettre de recueillir des traces d'apprentissage au fil de l'eau (tel qu'expliqué dans la partie sur l'accompagnement des étudiants).

L'analyse de l'impact se fera à travers un processus de suivi et d'évaluation défini par une **série d'indicateurs objectifs mesurables**. Des indicateurs clés ont été choisis à partir des éléments demandés dans le cadre de cet appel à projets et des actions prévues. Ils seront finalisés et pourront être affinés durant la première année du projet.
Proposition d'indicateurs :

- ✓ volume de capsules existantes réutilisées
- ✓ volume de capsules co-conçues
- ✓ nombre d'étudiants concernés par les kits d'expérimentation
- ✓ pourcentage des étudiants validant les ECTS concernés (+ comparatif avec leur réussite globale)
- ✓ satisfaction des étudiants quant aux ECTS concernés
- ✓ nombre d'enseignants mobilisés (utilisateurs et co-concepteurs de capsules)

- ✓ nombre d'étudiants tutorés
- ✓ part de décrochage parmi les étudiants tutorés
- ✓ satisfaction des étudiants quant au tutorat
- ✓ intérêt d'établissements non-expérimentateurs pour le dispositif

Les principaux jalons et livrables

Jalon	Echéance	Livrable	Responsable de l'action
Mise en place du projet	PHASE 1 (4 mois) mai 2021 - août 2021	**livrable 1:** mise en place de l'organisation (recrutement, comités, stratégie, pilotage, pédagogie, numérique) **livrable 2:** état des lieux et création des référentiels par discipline **livrable 3:** lancement de la production des capsules	comité stratégique comité pédagogique comité opérationnel avec le comité pédagogique
Premières productions de capsules et premiers usages	PHASE 2 (12 mois) septembre 2021 – août 2022	**Livrable 4:** Production d'une première bibliothèque de capsules **Livrable 5:** test des capsules o test de capsules à partir de septembre (réingénierie) o test de nouvelles capsules à partir de janvier 2022 **Livrable 6:** mise en place d'une partie du tutorat à partir de septembre 2021 **Livrable 7:** Développement de l'écosystème numérique et déploiement des outils numériques **Livrable 8:** *1er Rapport annuel (décembre 2021)*	comité opérationnel avec le comité pédagogique comité opérationnel avec le comité pédagogique comité opérationnel avec le comité pédagogique comité opérationnel et comité numérique et technique comité stratégique

Production de capsules et tutorat	PHASE 3 (12 mois) septembre 2022 – août 2023	**Livrable 9:** Test de l'ensemble des capsules de la bibliothèque ***Livrable 10:*** *2ème rapport annuel (décembre 2022)*	comité opérationnel avec le comité pédagogique comité stratégique
Production, Diffusion	PHASE 4 (5 mois) septembre 2023- janvier 2024	**Livrable 11:** Stabilisation du nouveau modèle par les établissements partenaires **Livrable 12:** Actions de dissémination des résultats ***Livrable 13:*** *3ème rapport annuel et rapport de synthèse du projet (janvier 2024)*	comité stratégique comité stratégique et comité opérationnel comité stratégique

6. MODÈLE ÉCONOMIQUE DU PROJET ET PARTENARIATS

Le modèle économique

Explication du fichier maquette hybridation

Onglet PASS

L'onglet PASS intègre toutes les informations des différents kits « mineures disciplinaires » ; 5 mineures disciplinaires sont intégrées dans cet onglet, chaque UFR concernée et écoles d'ingénieurs étant comptabilisées comme un établissement du consortium : Gestion (5UFR), Économie (5 UFR), Sciences de l'Ingénieur (10 écoles), STAPS (11 UFR), Psychologie (4 UFR). Le nombre d'étudiants indiqué est une moyenne par UFR (Cellule H6). Afin d'intégrer les différentes disciplines dans le modèle, nous avons indiqué le nombre d'UFR dans la cellule H4 (2 UFR pouvant appartenir au même établissement). Le nombre total d'heures à numériser est égal à la somme des heures à numériser par discipline. Dans la mesure où la mutualisation doit se faire au niveau des disciplines, le taux de retour de PASS est à recalculer à partir du taux de retour de chaque discipline. Nous avons ainsi additionné le gain après hybridation de chaque discipline (cellules J76) puis divisé le résultat par la somme du coût du projet d'hybridation de PASS par discipline (cellules J72).

Le taux de retour obtenu pour l'ensemble des mineures disciplinaires de la PASS est de 2,4.

Onglets LAS

L'onglet LAS 1 porte sur la mutualisation **des mineures santé** au sein de chaque LAS. Le nombre d'étudiants correspond à la moyenne des étudiants inscrits à la mineure santé pour chacune des 11 UFR santé impliquées dans le projet.
L'onglet LAS 2 porte sur la mutualisation des mineures et majeures de l**a licence Sciences de la Santé**. Le nombre d'étudiants correspond à la moyenne des étudiants de chacune des 5 UFR santé.
L'onglet LAS 3 porte sur l**es modules transversaux** proposés soit en PASS, soit en Licence Sciences de la Santé, soit en LAS. 11 UFR sont impliquées dans cette co-construction.

Onglet Bilan ensemble du projet

Le taux de retour de l'ensemble du projet est recalculé afin de tenir compte de la correction du taux de retour PASS expliqué dans le paragraphe précédent. **Ainsi, le taux de retour corrigé obtenu pour l'ensemble du projet est de 2,6**.

Ce projet concernera 11 770 étudiants, à travers la mise en place de 66 kits portés par 22 établissements.

Explication de l'annexe financière

L'annexe financière mise à disposition n'a pas permis de renseigner l'ensemble des partenaires (22 au total, porteur compris) dans un seul fichier puisqu'il n'y avait pas d'onglets en nombre suffisant. Nous avons donc dû dupliquer l'annexe financière dans un second fichier et ensuite créer un troisième fichier reprenant le volet général.

L'Uness en tant que coordonnateur va percevoir et gérer l'aide. L'équilibre du projet repose sur une articulation entre la coordination assurée par l'UNESS et L'UN et la co-création / co-délivrance assurée par les partenaires.
Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- recrutement d'ingénieurs pédagogiques et de product owners
- recrutement de chargés de mission
- heures de tutorat reversées aux établissements
- heures de tutorat pour le tutorat mutualisé (étudiant)
- heures complémentaires enseignants pour la conception, le tutorat … reversées aux établissements
- frais de fonctionnement (frais de communication externes pour la dissémination, réunions d'animation)
- investissements (logiciels, serveurs, serveur de streaming, pods)

Contribution des partenaires

Cette contribution porte sur:

- la mutualisation de tout ou partie des catalogues et productions des partenaires
- le tutorat: transfert des activités pédagogiques dans le cadre du tutorat
- le coût numérique : permettre le dialogue entre SI des établissements et SI UN et Uness (systèmes d'authentification)
- les frais de mission : déplacements, hébergements…
- les frais de structure
- les frais de gestion

Consolidation et extension du processus de transformation

Dans un premier temps, ce projet permettra de préciser le processus de transformation (choix pédagogiques, étapes de transformation, organisation associée) et l'équation économique des séquences d'apprentissage (transferts de temps et de budgets entre activités pédagogiques). Une fois ces éléments validés, la pérennité du modèle sera assurée par sa mise en application par les établissements. Il est important de rappeler que le processus de transformation prévoit que les séquences d'apprentissage seront actualisées régulièrement et collectivement et que le tutorat sera assuré économiquement du fait des transferts. Rappelons également que sur le plan économique le projet s'appuie sur un investissement initial limité dans le temps et sur la maîtrise des coûts récurrents nécessaires au-delà de la période de démarrage. L'investissement nécessaire au lancement du projet s'appuiera sur le FTAP et les charges liées à l'accompagnement spécifique de ce type de pédagogie demeureront sous la responsabilité des établissements.

Dans un second temps, il sera nécessaire d'engager des actions de diffusion des résultats de l'expérimentation. Pour ce faire, le consortium devra réaliser un travail pédagogique qui consistera à expliquer le modèle expérimenté dans toutes ses dimensions (organisationnelle, pédagogique, économique, numérique) et à proposer un accompagnement aux pairs. Une action de formation des enseignants est donc prévue dans le projet.

Les partenariats

Parties prenantes du projet et rôle des parties prenantes :

- Uness : coordination, mise à disposition de productions pédagogiques en sport et santé
- L'Université Numérique : coordination des disciplines autres que santé et STAPS et mise à disposition de ces productions pédagogiques
- 22 établissements : participation à la co-création des ressources, expérimentation des ressources avec organisation du tutorat
- Conférences des Directeurs et des Doyens : orientation du projet
- Associations étudiantes : participeront au tutorat mutualisé (exemple ANEMF)

Moyens engagés et valeurs ajoutées du projet pour chacune des parties prenantes

- UNESS : Coordonnera la création des mineures Santé et participera à travers ce projet au renforcement de son action nationale de transformation pédagogique par une dynamique de mutualisation et d'ouverture. Le projet va permettre le co-développement et la mise à disposition d'un environnement numérique national innovant (flexibilité des parcours de formation).

- L'UN : coordonnera la co-création des mineures disciplinaires hors Santé et STAPS et permettra ainsi de mutualiser et de mettre à disposition des contenus pédagogiques à l'échelle de plusieurs UNT
- 22 établissements : apportent les ressources humaines permettant la création des capsules (contenus des enseignements, savoir-faire pédagogique). En retour, leur participation au projet leur permet d'obtenir un financement pour coproduire des ressources, bénéficier de l'expertise collective, bénéficier de ces ressources dans leurs formations, tester un nouveau modèle (pérenne) intégrant ces ressources et enfin financer du tutorat dans le cadre de cette expérimentation. *In fine* les établissements visent l'accroissement de la réussite des étudiants du fait de l'augmentation de la qualité des ressources coproduites et de l'accompagnement personnalisé grâce au tutorat.
- Associations étudiantes : apportent leur savoir-faire et le réseau étudiant
- Conférences des Directeurs et des Doyens : le projet va contribuer à la réforme des études de santé (R1C)

Fin du document

- **ANNEXE 1b_Annexe 2 - Annexes financières**

ANNEXE 1b

- **Annexe 2 – Annexes financières**

Fonds de transformation de l'action publique

PARCOURS FLEXIBLES EN LICENCE -
Médecine Maïeutique Odontologie Pharmacie
(PFL MMOP)

Document administratif et financier

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	FTAP-20-MMOP-00XX
Acronyme	FLEXISANTE
Nombre de partenaires	22
2020	

Volet général

Fiche d'identité du projet

Acronyme du projet	FLEXISANTE
en francais	FLEXISANTE
Titre du projet	
en anglais	FLEXISANTE
Durée du projet (en mois)	30

Responsable du projet

Nom	**Prénom**
PALOMBI	Olivier
Courriel	**Téléphone**
olivier.palombi@uness.fr	0674916053

Adresse postale professionnelle

Bâtiment, n° de bureau	Faculté de Médecine -Pôle formation
Numéro de voie	2
Type et nom de voie	Avenue Avinée
Code postal	59045
Ville	LILLE
Cédex	
Pays	France

Nom complet de l'établissement coordinateur

Nom complet du partenaire	Université Numérique En Santé et Sport.fr
Sigle du partenaire	UNESS.fr
Type de partenaire	Groupement d'établissements
Numéro SIRET	18592165700010

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement coordinateur

Genre	Monsieur
Nom	DUBOIS-RANDE
Prénom	Jean-Luc
Qualité	Président-Directeur
Courriel	presidence@uness.fr
Téléphone	0675404662

Récapitulatif des demandes financières par destination

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Equipement	249 764,30 €	120 000,00 €	129 764,30 €
Personnels	6 625 975,63 €	4 741 194,00 €	1 884 781,63 €
Fonctionnement	933 500,00 €	492 000,00 €	441 500,00 €
Facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais de structure	451 810,63 €		451 810,63 €
Frais de gestion	4 634,23 €		4 634,23 €
Frais d'environnement	0,00 €		0,00 €
Total	**8 265 684,78 €**	**5 353 194,00 €**	**2 912 490,79 €**

Récapitulatif des demandes financières par partenaire

Type de partenaire	Nom du partenaire	Coût total	Aide demandée	Apport
Groupement d'établissements	Université Numérique En Santé et Sport.fr	5 802 416,52 €	5 353 194,00 €	449 222,53 €
Association à but non lucratif	Université Numérique	229 215,18 €	0,00 €	229 215,18 €
EPSCP	Université de Paris	178 724,34 €	0,00 €	178 724,34 €
EPSCP	Université de Picardie Jules Verne	29 787,39 €	0,00 €	29 787,39 €
EPSCP	Université d'Angers	268 085,70 €	0,00 €	268 085,70 €
EPSCP	Universitéde Franche Comté	59 574,78 €	0,00 €	59 574,78 €
EPSCP	Université de Clermont-Auvergne	59 574,78 €	0,00 €	59 574,78 €
EPSCP	Université Rouen Normandie	357 448,68 €	0,00 €	357 448,68 €

EPSCP	Université Côte d'Azur	29 787,39 €	0,00 €	29 787,39 €
EPSCP	Université de Reims Champagne Ardenne	29 787,39 €	0,00 €	29 787,39 €
EPSCP	Université Jean Monnet Saint Etienne	178 724,34 €	0,00 €	178 724,34 €
EPSCP	Université Claude Bernard Lyon 1	119 149,20 €	0,00 €	119 149,20 €
EPSCP	Université Paris Saclay	89 362,17 €	0,00 €	89 362,17 €
EPSCP	Université Sorbonne Paris Nord	148 936,95 €	0,00 €	148 936,95 €
EPSCP	Université Paris Est Créteil	119 149,56 €	0,00 €	119 149,56 €
EPSCP	Université Grenoble Alpes	178 724,34 €	0,00 €	178 724,34 €
EPSCP	Université de Tours	89 362,17 €	0,00 €	89 362,17 €
EPSCP	Université d'Orléans	29 787,39 €	0,00 €	29 787,39 €
EPSCP	Aix Marseille Université	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université de Bordeaux	59 574,78 €	0,00 €	59 574,78 €
EPSCP	Université de Montpellier	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université Versailles Saint-Quentin	89 362,17 €	0,00 €	89 362,17 €
EPSCP	Université de Rennes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université de Bretagne Occidentale	29 787,39 €	0,00 €	29 787,39 €
EPSCP	Université de Poitiers	89 362,17 €	0,00 €	89 362,17 €
Total		**8 265 684,78 €**	**5 353 194,00 €**	**2 912 490,79 €**

Récapitulatif des aides demandées par partenaire et par catégorie

Type de partenaire	Nom du partenaire	Equipement	Personnel	Dépenses externes	Frais de prestation externes	Facturation interne
Groupement d'établissements	Université Numérique En Santé et Sport.fr	120 000,00 €	4 741 194,00 €	100 000,00 €	392 000,00 €	0,00 €
Association à but non lucratif	Université Numérique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université de Paris	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université de Picardie Jules Verne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université d'Angers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Universitéde Franche Comté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université de Clermont-Auvergne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université Rouen Normandie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université Côte d'Azur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université de Reims Champagne Ardenne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université Jean Monnet Saint Etienne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université Claude Bernard Lyon 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université Paris Saclay	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université Sorbonne Paris Nord	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université Paris Est Créteil	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université Grenoble Alpes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université de Tours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université d'Orléans	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Aix Marseille Université	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université de Bordeaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université de Montpellier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université Versailles Saint-Quentin	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université de Rennes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université de Bretagne Occidentale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPSCP	Université de Poitiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total		**120 000,00 €**	**4 741 194,00 €**	**100 000,00 €**	**392 000,00 €**	**0,00 €**

Récapitulatif des co-financements

	Sollicités	Obtenus
Co-financements	**0,00 €**	**0,00 €**

Engagement de l'établissement coordinateur (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Responsable scientifique et technique	
Prénom	Nom
Olivier	PALOMBI

Signature
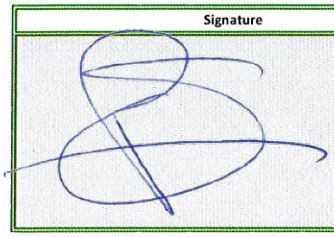

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	Nom
Jean-Luc	DUBOIS-RANDE
Qualité	
Président-Directeur	

Signature & Visa

Recommandations : une fois le document finalisé, verifier la présence de l'ensemble des signatures et visa demandés avant de déposer la copie scanée en ligne.

Identification de l'établissement coordinateur

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	FTAP-20-MMOP-00XX-01
Acronyme	FlexiSanté

Nom complet de l'établissement coordinateur

Nom complet du partenaire	Université Numérique en Santé et sport.fr
Sigle du partenaire	UNESS.fr
Type de partenaire	Groupement d'établissements
Numéro SIRET	18592165700010

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement coordinateur

Genre	Monsieur
Nom	DUBOIS-RANDE
Prénom	Jean-Luc
Qualité	Président Directeur
Courriel	presidence@uness.fr
Téléphone	06 75 40 46 02

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Serveur hébergement	20 000,00 €	2,0	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €
Serveur streaming	35 000,00 €	2,0	70000,00 €	70 000,00 €	0,00 €
Solutions logiciels	5 000,00 €	2,0	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
Ecosystème Numérique/Plateforme			110 049,12 €		110 049,12 €
Total équipement			230 049,12 €	120 000,00 €	110 049,12 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
DSI - Pilotage	tit+CDD	10 402,17 €	2,5	26 005,43 €		26 005,43 €
Juridique - Administration - Finance - RH - Pilotage	tit+CDI	7 445,40 €	6,3	46 533,75 €		46 533,75 €
Sous-total personnel sans financement				72 539,18 €		72 539,18 €
Personnel avec financement						
Products owner	CDD	7 000,00 €	60,0	420 000,00 €	420 000,00 €	0,00 €
Développeurs	CDD	5 000,00 €	60,0	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €
Ingénieurs pédagogiques	CDD	4 500,00 €	180,0	810 000,00 €	810 000,00 €	0,00 €
Chargés de mission	CDD	4 000,00 €	90,0	360 000,00 €	360 000,00 €	0,00 €
Tuteurs	Vacation	27 000,00 €	30,0	810 000,00 €	810 000,00 €	0,00 €
Formation Tuteurs						
Sous-total personnel avec financement				2 700 000,00 €	2 700 000,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires				2 041 194,00 €	2 041 194,00 €	0,00 €
Total personnel			428,8 p.m	4 813 733,18 €	4 741 194,00 €	72 539,18 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Communication	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
Ressources éducatives	203 000,00 €		203 000,00 €
Sous-total dépenses externes	303 000,00 €	100 000,00 €	203 000,00 €
Missions			
Comité pilotage stratégique	13 500,00 €		13 500,00 €
Comité pédagogique multi-disciplinaire	13 500,00 €		13 500,00 €
Comité numérique et technique	13 500,00 €		13 500,00 €
Comité Opérationnel	13 500,00 €		13 500,00 €
Sous-total missions	54 000,00 €		54 000,00 €
Prestations de service externes			
AMOA	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €
Formation formateurs	92 000,00 €	92 000,00 €	0,00 €

Sous-total prestations de service externes	392 000,00 €	392 000,00 €	0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport
Total fonctionnement	749 000,00 €	492 000,00 €	257 000,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	5 000,00 €		5 000,00 €
Total frais de structure	5 000,00 €		5 000,00 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			5 797 782,30 €	5 353 194,00 €	444 588,30 €
Frais de gestion (hors frais de structure)	0,08	% (taux)	4 634,23 €		4 634,23 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	5 802 416,52 €	5 353 194,00 €	449 222,53 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement coordinateur (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Responsable scientifique et technique	
Prénom	Nom
Olivier	Palombi

Signature
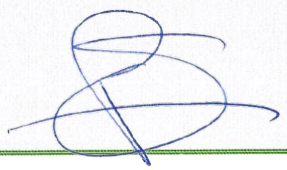

Personne habilitée à engager l'etablissement coordinateur	
Prénom	Nom
Jean-Luc	DUBOIS-RANDE
Qualité	
Président Directeur	

Signature & Visa
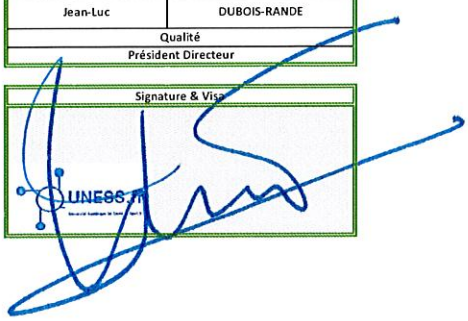

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**#REF!**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	L'Université Numérique
Sigle du partenaire	L'UN
Type de partenaire	Association à but non lucratif
Numéro SIRET	

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	Haemmerlé
Prénom	Ollivier
Qualité	Président
Courriel	ollivier.haemmerle@univ-tlse2.fr
Téléphone	0686633132

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
Schorlé-Stefan	Carole
Courriel	**Téléphone**
carole.schorle-stefan@unistra.fr	0661134560

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Ecosystème numérique plateforme			19 715,18 €		19 715,18 €
Total équipement			**19 715,18 €**	**0,00 €**	**19 715,18 €**

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Président		5 000,00 €	1,3	6 250,00 €		6 250,00 €
UOH -Secrétaire général		5 000,00 €	1,3	6 250,00 €		6 250,00 €
Aunège		5 000,00 €	1,3	6 250,00 €		6 250,00 €
UNIT-Trésorier		5 000,00 €	1,3	6 250,00 €		6 250,00 €
Sous-total personnel sans financement				**25 000,00 €**		**25 000,00 €**
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			**5,0 p.m**	**25 000,00 €**	**0,00 €**	**25 000,00 €**

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Ressources éducatives	184 500,00 €		184 500,00 €
Sous-total dépenses externes	**184 500,00 €**	**0,00 €**	**184 500,00 €**
Missions			
Sous-total missions	**0,00 €**		**0,00 €**
Prestations de service externes			

Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport
Total fonctionnement	184 500,00 €	0,00 €	184 500,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure			
Total frais de structure	0,00 €		0,00 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			229 215,18 €	0,00 €	229 215,18 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	229 215,18 €	0,00 €	229 215,18 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	Nom
Carole	Schorlé-Stefan

Signature
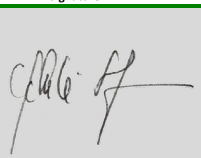

Personne habilitée à engager l'établissement partenaire	
Prénom	Nom
Ollivier	Haemmerlé
Qualité	
Président	

Signature & Visa
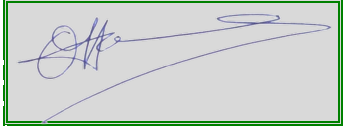

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-03**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université de Paris
Sigle du partenaire	UP
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19751723800014

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Madame
Nom	CLERICI
Prénom	Christine
Qualité	Présidente
Courriel	presidente@u-paris.fr
Téléphone	0176532087

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
LE-BRAS	Morgane
Courriel	**Téléphone**
morgane.le-bras@u-paris.fr	0660962070

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				142 979,47 €		142 979,47 €
Sous-total personnel sans financement				**142 979,47 €**		**142 979,47 €**
Personnel avec financement						

Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0,0 p.m	142 979,47 €	0,00 €	142 979,47 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions			
Sous-total missions	0,00 €		0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport
Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport

Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	35 744,87 €		35 744,87 €
Total frais de structure	35 744,87 €		35 744,87 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			178 724,34 €	0,00 €	178 724,34 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	178 724,34 €	0,00 €	178 724,34 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
#				
#				
#				
#				
#				
#				
#				
#				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	**Nom**
Morgane	**LE-BRAS**

Signature

Personne habilitée à engager l'établissement partenaire	
Prénom	**Nom**
Christine	**CLERICI**
Qualité	
Présidente	

Signature & Visa
Université de Paris Christine Clerici Présidente

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-04**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université de Picardie Jules Verne
Sigle du partenaire	UPJV
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19801344300017

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	BENLAHSEN
Prénom	Mohamed
Qualité	Président
Courriel	president@u-picardie.fr
Téléphone	0235146335

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
BIDEN	Christophe
Courriel	**Téléphone**
christophe.bident@u-picardie.fr	

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
		Total équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				23,829.91 €		23,829.91 €

Sous-total personnel sans financement				23,829.91 €		23,829.91 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0.00 €	0.00 €	0.00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0.0 p.m	23,829.91 €	0.00 €	23,829.91 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Missions			

Sous-total missions	0.00 €		0.00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport
Total fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	5,957.48 €		5,957.48 €
Total frais de structure	5,957.48 €		5,957.48 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			29,787.39 €	0.00 €	29,787.39 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0.00 €		0.00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0.00 €		0.00 €
		Total	29,787.39 €	0.00 €	29,787.39 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

8				
		Total des autres financements	0.00 €	0.00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	Nom
Christophe	BIDENT

Signature

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	Nom
Mohamed	BENLAHSEN
Qualité	
Président	

Signature & Visa
Le Président de l'Université de Picardie Jules Verne Pr. Mohammed BENLAHSEN

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-05**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université d'Angers
Sigle du partenaire	
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19490970100303

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	ROBLEDO
Prénom	Christian
Qualité	Président
Courriel	president@univ-angers.fr
Téléphone	0241962294

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
LEROLLE	Nicolas
Courriel	**Téléphone**
nicolas.lerolle@univ-angers.fr	

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupére la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			0,00 €	0,00 €	0,00 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				214 468,56 €		214 468,56 €

Sous-total personnel sans financement				214 468,56 €		214 468,56 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0,0 p.m	214 468,56 €	0,00 €	214 468,56 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions			

Sous-total missions	0,00 €		0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport
Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	53 617,14 €		53 617,14 €
Total frais de structure	53 617,14 €		53 617,14 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			268 085,70 €	0,00 €	268 085,70 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	268 085,70 €	0,00 €	268 085,70 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				

7				
8				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	Nom
Nicolas	LEROLLE

Signature
N. Nicolas Lerolle

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	Nom
Christian	ROBLEDO
Qualité	
Président	

Signature & Visa
Christian ROBLÉDO Président de l'Université d'Angers UNIVERSITE D'ANGERS Le Président

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-06**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université de Franche-Comté
Sigle du partenaire	
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19251215000363

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Madame
Nom	WORONOFF
Prénom	Macha
Qualité	Présidente
Courriel	presidente@univ-fcomte.fr
Téléphone	0381665003

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
LHASSANE	Ismaili
Courriel	**Téléphone**
lhassane.ismaili@univ-fcomte.fr	0381665543

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupére la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			0,00 €	0,00 €	0,00 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				47 659,82 €		47 659,82 €

Sous-total personnel sans financement				47 659,82 €		47 659,82 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0,0 p.m	47 659,82 €	0,00 €	47 659,82 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions			

Sous-total missions	0,00 €		0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport
Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	11 914,96 €		11 914,96 €
Total frais de structure	11 914,96 €		11 914,96 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			59 574,78 €	0,00 €	59 574,78 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	59 574,78 €	0,00 €	59 574,78 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				

7				
8				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	Nom
Ismaili	LHASSANE

Signature

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	Nom
Macha	WORONOFF
Qualité	
Présidente	

Signature & Visa
UNIVERSITÉ UFC DE FRANCHE-COMTÉ

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-07**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université de Clermont-Auvergne
Sigle du partenaire	UCA
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	13002277500014

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	BERNARD
Prénom	Mathias
Qualité	Président
Courriel	president@uca.fr
Téléphone	0473406180

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
CLAVELOU	Pierre
Courriel	**Téléphone**
doyen.medecine@uca.fr	0473177903

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			0,00 €	0,00 €	0,00 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				47 659,82 €		47 659,82 €

Sous-total personnel sans financement				47 659,82 €		47 659,82 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0,0 p.m	47 659,82 €	0,00 €	47 659,82 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions			
Sous-total missions	0,00 €		0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport

Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	11 914,96 €		11 914,96 €
Total frais de structure	11 914,96 €		11 914,96 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			59 574,78 €	0,00 €	59 574,78 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	59 574,78 €	0,00 €	59 574,78 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	**Nom**
Pierre	**CLAVELOU**

Signature
U.F.R. DE MEDECINE Clermont

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	**Nom**
Mathias	**BERNARD**
Qualité	
Président	

Signature & Visa
UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-08**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université Rouen Normandie
Sigle du partenaire	
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19761904200017

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	ALEXANDRE
Prénom	Joel
Qualité	Président
Courriel	presidence@univ-rouen.fr
Téléphone	0235146335

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
RIVES	Nathalie
Courriel	**Téléphone**
nathalie.rives@chu-rouen.fr	0632661150

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				285 958,94 €		285 958,94 €

Sous-total personnel sans financement				285 958,94 €		285 958,94 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel	0,0 p.m			285 958,94 €	0,00 €	285 958,94 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions			
Sous-total missions	0,00 €		0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport

Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	71 489,74 €		71 489,74 €
Total frais de structure	71 489,74 €		71 489,74 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			357 448,68 €	0,00 €	357 448,68 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	357 448,68 €	0,00 €	357 448,68 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	**Nom**
Nathalie	**RIVES**

Signature

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	**Nom**
Joel	**ALEXANDRE**
Qualité	
Président	

Signature & Visa

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-09**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université Côte d'Azur
Sigle du partenaire	
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	13002566100013

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	BRISSWALTER
Prénom	Jeanick
Qualité	Président
Courriel	presidence@unice.fr
Téléphone	0492076936

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
MERIAUX	Stephanie
Courriel	**Téléphone**
stephanie.meriaux@univ-cotedazur.fr	0699542205

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupére la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				23 829,91 €		23 829,91 €
Sous-total personnel sans financement				**23 829,91 €**		**23 829,91 €**
Personnel avec financement						

Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0,0 p.m	23 829,91 €	0,00 €	23 829,91 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions			
Sous-total missions	0,00 €		0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport
Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport

Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	5 957,48 €		5 957,48 €
Total frais de structure	5 957,48 €		5 957,48 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			29 787,39 €	0,00 €	29 787,39 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	29 787,39 €	0,00 €	29 787,39 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
#				
#				
#				
#				
#				
#				
#				
#				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	**Nom**
Stephanie	MERIAUX

Signature

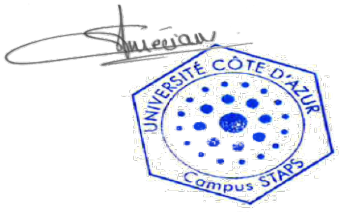

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	**Nom**
Jeanick	BRISSWALTER
Qualité	
Président	

Signature & Visa

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-10**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université de Reims Champagne Ardenne
Sigle du partenaire	
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19511296600435

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	GELLE
Prénom	Guillaume
Qualité	Président
Courriel	presidence@univ-reims.fr
Téléphone	0326918774

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
BERTUCCI	William
Courriel	**Téléphone**
William.bertucci@univ-reims.fr	

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
		Total équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				23,829.91 €		23,829.91 €

Sous-total personnel sans financement				23,829.91 €		23,829.91 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0.00 €	0.00 €	0.00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0.0 p.m	23,829.91 €	0.00 €	23,829.91 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Missions			

Sous-total missions	0.00 €		0.00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport
Total fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	5,957.48 €		5,957.48 €
Total frais de structure	5,957.48 €		5,957.48 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			29,787.39 €	0.00 €	29,787.39 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0.00 €		0.00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0.00 €		0.00 €
		Total	29,787.39 €	0.00 €	29,787.39 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

8				
		Total des autres financements	0.00 €	0.00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	Nom
William	BERTUCCI

Signature

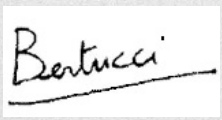

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	Nom
Guillaume	GELLE
Qualité	
Président	

Signature & Visa

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-11**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université Jean Monnet Saint Etienne
Sigle du partenaire	
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19421095100019

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	GALAP
Prénom	Camille
Qualité	Adminsistrateur provisoire
Courriel	president@univ-st-etienne.fr
Téléphone	0477421704

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
Berthelot	Philippe
Courriel	**Téléphone**
philippe.berthelot@univ-st-etienne.fr	06 07 76 90 25
kader.hassaine@univ-st-etienne.fr	06 11 69 17 48

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			0,00 €	0,00 €	0,00 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				142 979,47 €		142 979,47 €

Sous-total personnel sans financement				142 979,47 €		142 979,47 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0,0 p.m	142 979,47 €	0,00 €	142 979,47 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions			
Sous-total missions	0,00 €		0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport

Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	35 744,87 €		35 744,87 €
Total frais de structure	35 744,87 €		35 744,87 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			178 724,34 €	0,00 €	178 724,34 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	178 724,34 €	0,00 €	178 724,34 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	Nom
Philippe	Berthelot
Kader	Hassaine

Signature

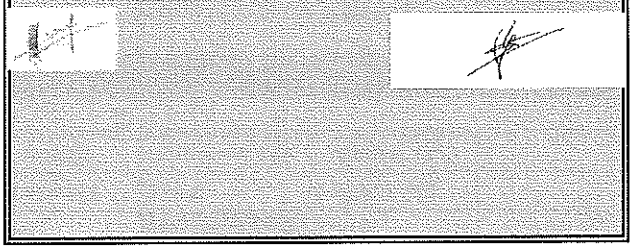

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	Nom
Camille	GALAP
Qualité	
Adminsistrateur provisoire	

Signature & Visa

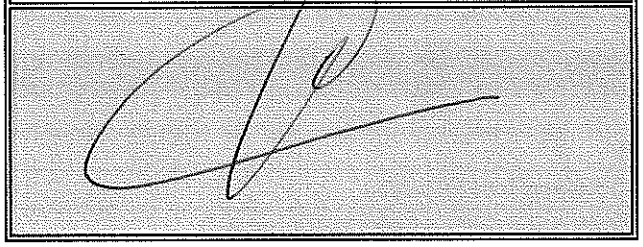

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-12**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université Claude Bernard Lyon 1
Sigle du partenaire	
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19691774400019

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	FLEURY
Prénom	Frédéric
Qualité	Président
Courriel	secretariat.presidence@univ-lyon1.fr
Téléphone	

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
GUERIN	Jean-François
Courriel	**Téléphone**
jean-francois.guerin@univ-lyon1.fr	06 80 44 45 97

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupére la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				95 319,36 €		95 319,36 €

Sous-total personnel sans financement				95 319,36 €		95 319,36 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0,0 p.m	95 319,36 €	0,00 €	95 319,36 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, …)			
Sous-total dépenses externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions			

Sous-total missions	0,00 €		0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport
Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	23 829,84 €		23 829,84 €
Total frais de structure	23 829,84 €		23 829,84 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			119 149,20 €	0,00 €	119 149,20 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	119 149,20 €	0,00 €	119 149,20 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				

7				
8				
		Total des autres financements	**0,00 €**	**0,00 €**

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	**Nom**
Jean-François	**GUERIN**

Signature

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	**Nom**
Frédéric	**FLEURY**
Qualité	
Président	

Signature & Visa

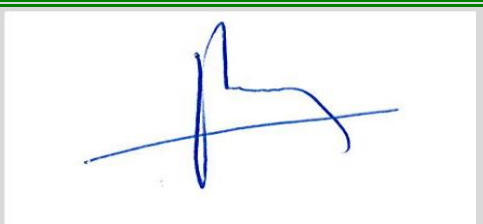

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-13**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université Paris Saclay
Sigle du partenaire	
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19911101400015

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Madame
Nom	RETAILLEAU
Prénom	Sylvie
Qualité	Présidente
Courriel	presidence@universite-paris-saclay.fr
Téléphone	0169157406

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
HUANG	Nicolas
Courriel	**Téléphone**
nicolas.huang@universite-paris-saclay.fr	01 46 83 58 96

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupére la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				71 489,74 €		71 489,74 €

Sous-total personnel sans financement				71 489,74 €		71 489,74 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0,0 p.m	71 489,74 €	0,00 €	71 489,74 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, …)			
Sous-total dépenses externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions			
Sous-total missions	0,00 €		0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport

Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	17 872,43 €		17 872,43 €
Total frais de structure	17 872,43 €		17 872,43 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			89 362,17 €	0,00 €	89 362,17 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
	Total		89 362,17 €	0,00 €	89 362,17 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	**Nom**
Nicolas	**HUANG**

Signature

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	**Nom**
Sylvie	**RETAILLEAU**
Qualité	
Présidente	

Signature & Visa

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-14**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université Sorbonne Paris Nord
Sigle du partenaire	
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19931238000017

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	FOUQUERE
Prénom	Christophe
Qualité	Président
Courriel	presidence@sorbonne-universite.fr
Téléphone	0144273350

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
OUDAR	Olivier
Courriel	**Téléphone**
olivier.oudar@univ-paris13.fr	06 51 96 04 26

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			0,00 €	0,00 €	0,00 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				119 149,56 €		119 149,56 €

Sous-total personnel sans financement				119 149,56 €		119 149,56 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0,0 p.m	119 149,56 €	0,00 €	119 149,56 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions			
Sous-total missions	0,00 €		0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport

Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	29 787,39 €		29 787,39 €
Total frais de structure	29 787,39 €		29 787,39 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			148 936,95 €	0,00 €	148 936,95 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	148 936,95 €	0,00 €	148 936,95 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	Nom
Olivier	OUDAR

Signature

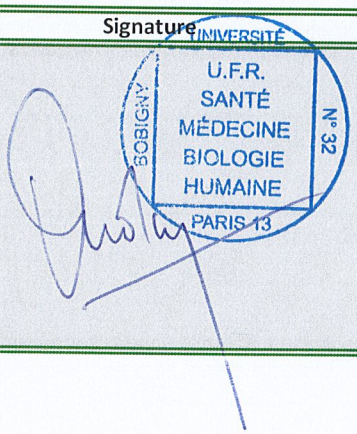

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	Nom
Christophe	FOUQUERE
Qualité	
Président	

Signature & Visa

Le Président
de l'Université Sorbonne Paris Nord

Christophe FOUQUERÉ

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-14**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université Sorbonne Paris Nord
Sigle du partenaire	
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19931238000017

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	FOUQUERE
Prénom	Christophe
Qualité	Président
Courriel	presidence@sorbonne-universite.fr
Téléphone	0144273350

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
OUDAR	Olivier
Courriel	**Téléphone**
olivier.oudar@univ-paris13.fr	06 51 96 04 26

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			0,00 €	0,00 €	0,00 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				119 149,56 €		119 149,56 €

Sous-total personnel sans financement				119 149,56 €		119 149,56 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0,0 p.m	119 149,56 €	0,00 €	119 149,56 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions			
Sous-total missions	0,00 €		0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport

Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	29 787,39 €		29 787,39 €
Total frais de structure	29 787,39 €		29 787,39 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			148 936,95 €	0,00 €	148 936,95 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	148 936,95 €	0,00 €	148 936,95 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	Nom
Olivier	OUDAR

Signature
UNIVERSITÉ U.F.R. SANTÉ MÉDECINE BIOLOGIE HUMAINE PARIS 13 BOBIGNY N° 32

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	Nom
Christophe	FOUQUERE
Qualité	
Président	

Signature & Visa
République Française Université Sorbonne Paris Nord Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord Christophe FOUQUERÉ

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-15**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université Paris Est Créteil
Sigle du partenaire	UPEC
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19941111700013

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	DUBOIS-RANDE
Prénom	Jean-Luc
Qualité	Président
Courriel	cab.presidence@upec.fr
Téléphone	0145171012

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
WOLKENSTEIN	Pierre
Courriel	**Téléphone**
pierre.wolkenstein@u-pec.fr	

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupére la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			0.00 €	0.00 €	0.00 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				95,319.65 €		95,319.65 €

Sous-total personnel sans financement				95,319.65 €		95,319.65 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0.00 €	0.00 €	0.00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0.0 p.m	95,319.65 €	0.00 €	95,319.65 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Missions			

Sous-total missions	0.00 €		0.00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport
Total fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	23,829.91 €		23,829.91 €
Total frais de structure	23,829.91 €		23,829.91 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			119,149.56 €	0.00 €	119,149.56 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0.00 €		0.00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0.00 €		0.00 €
		Total	119,149.56 €	0.00 €	119,149.56 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

8				
		Total des autres financements	0.00 €	0.00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	Nom
Pierre	WOLKENSTEIN

Signature

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	Nom
Jean-Luc	DUBOIS-RANDE
Qualité	
Président	

Signature & Visa

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	FTAP-20-MMOP-00XX-16
Acronyme	FlexiSanté

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université Grenoble Alpes
Sigle du partenaire	UGA
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	13002139700018

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	LAKHNECH
Prénom	Yassine
Qualité	Président
Courriel	presidence-universite@uni-grenoble-alpes.fr
Téléphone	0476012702

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
PALOMBI	Olivier
Courriel	**Téléphone**
olivier.palombi@univ-grenoble-alpes.fr	0674916053

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupére la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			0,00 €	0,00 €	0,00 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				142 979,47 €		142 979,47 €

Sous-total personnel sans financement				142 979,47 €		142 979,47 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0,0 p.m	142 979,47 €	0,00 €	142 979,47 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)					
Sous-total dépenses externes			0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes					
Sous-total prestations de service externes			0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions					
Sous-total missions			0,00 €		0,00 €
			Coût total	Aide demandée	Apport

Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	35 744,87 €		35 744,87 €
Total frais de structure	35 744,87 €		35 744,87 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			178 724,34 €	0,00 €	178 724,34 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	178 724,34 €	0,00 €	178 724,34 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	Nom
Olivier	PALOMBI

Signature

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	Nom
Yassine	LAKHNECH
Qualité	
Président	

Signature & Visa

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-17**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université de Tours
Sigle du partenaire	
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19370800500478

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	GIACOMETTI
Prénom	Arnaud
Qualité	Président
Courriel	president@univ-tours.fr
Téléphone	0247366402

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
BLANCHARD	Emmanuelle
Courriel	**Téléphone**
manuelle blanchard@univ-tours.fr veronique.maupo	

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupére la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				71 489,74 €		71 489,74 €

Sous-total personnel sans financement				71 489,74 €		71 489,74 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0,0 p.m	71 489,74 €	0,00 €	71 489,74 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions			
Sous-total missions	0,00 €		0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport

Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	17 872,43 €		17 872,43 €
Total frais de structure	17 872,43 €		17 872,43 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			89 362,17 €	0,00 €	89 362,17 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	89 362,17 €	0,00 €	89 362,17 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	**Nom**
Emmanuelle	BLANCHARD

Signature

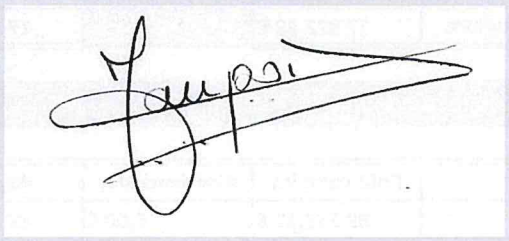

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	**Nom**
Arnaud	GIACOMETTI
Qualité	
Président	

Signature & Visa

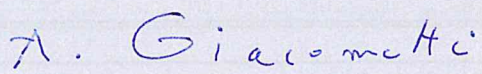

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-18**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université d'Orléans
Sigle du partenaire	UORL
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19450855200016

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	BLOND
Prénom	Eric
Qualité	Président
Courriel	president@univ-orleans.fr
Téléphone	0238417188

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
DUVERGER	Eric
Courriel	**Téléphone**
eric.duverger@univ-orleans.fr	

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				23 829,91 €		23 829,91 €

Sous-total personnel sans financement				23 829,91 €		23 829,91 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0,0 p.m	23 829,91 €	0,00 €	23 829,91 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions			
Sous-total missions	0,00 €		0,00 €

	Coût total	Aide demandée	Apport
Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	5 957,48 €		5 957,48 €
Total frais de structure	5 957,48 €		5 957,48 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			29 787,39 €	0,00 €	29 787,39 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	29 787,39 €	0,00 €	29 787,39 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	**Nom**
Eric	**DUVERGER**

Signature

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	**Nom**
Eric	**BLOND**
Qualité	
Président	

Signature & Visa
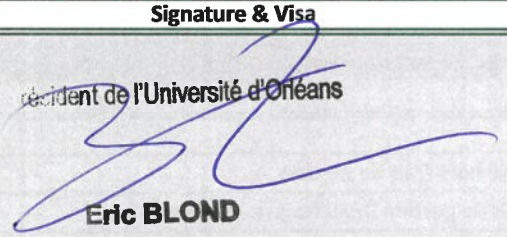

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-20**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université de Bordeaux
Sigle du partenaire	
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	13001835100010

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	TUNON-LARA
Prénom	Manuel
Qualité	Président
Courriel	president@u-bordeaux.fr
Téléphone	05 40 00 29 95

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
BLANCHETON	Bertrand
Courriel	**Téléphone**
bertrand.blancheton@u-bordeaux.fr	

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupére la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				47 659,82 €		47 659,82 €

Sous-total personnel sans financement				47 659,82 €		47 659,82 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0,0 p.m	47 659,82 €	0,00 €	47 659,82 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions			
Sous-total missions	0,00 €		0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport
Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	11 914,96 €		11 914,96 €
Total frais de structure	11 914,96 €		11 914,96 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			59 574,78 €	0,00 €	59 574,78 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	59 574,78 €	0,00 €	59 574,78 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	**Nom**
Bertrand	BLANCHETON

Signature

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	**Nom**
Manuel	TUNON-LARA
Qualité	
Président	

Signature & Visa

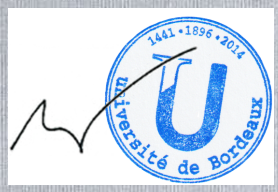

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-22**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université Versaille Saint-Quentin
Sigle du partenaire	UVSQ
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19911101400015

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	BUI
Prénom	Alain
Qualité	Président
Courriel	president@uvsq.fr
Téléphone	0139257951

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
AZABOU	Eric
Courriel	**Téléphone**
eric.azabou@aphp.fr	

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupére la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				71 489,74 €		71 489,74 €

Sous-total personnel sans financement				71 489,74 €		71 489,74 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0,0 p.m	71 489,74 €	0,00 €	71 489,74 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions			

Sous-total missions	0,00 €		0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport
Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	17 872,43 €		17 872,43 €
Total frais de structure	17 872,43 €		17 872,43 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			89 362,17 €	0,00 €	89 362,17 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	89 362,17 €	0,00 €	89 362,17 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

8				
			Total des autres financements	**0,00 €**	**0,00 €**

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	**Nom**
Eric	**AZABOU**

Signature

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	**Nom**
Alain	**BUI**
Qualité	
Président	

Signature & Visa

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-24**
Acronyme	**FlexiSanté**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Universitéde de Bretagne Occidentale
Sigle du partenaire	UBO
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19290346600014

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Monsieur
Nom	GALLOU
Prénom	Mathieu
Qualité	Président
Courriel	president@univ-brest.fr
Téléphone	0298016003

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
GUERIN	Jérôme
Courriel	**Téléphone**
jerome.guerin@univ-brest.fr	

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			0,00 €	0,00 €	0,00 €

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				23 829,91 €		23 829,91 €

Sous-total personnel sans financement				23 829,91 €		23 829,91 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0,0 p.m	23 829,91 €	0,00 €	23 829,91 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions			

Sous-total missions	0,00 €		0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport
Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	5 957,48 €		5 957,48 €
Total frais de structure	5 957,48 €		5 957,48 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			29 787,39 €	0,00 €	29 787,39 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	29 787,39 €	0,00 €	29 787,39 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

8				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	Nom
Jérôme	GUERIN

Signature

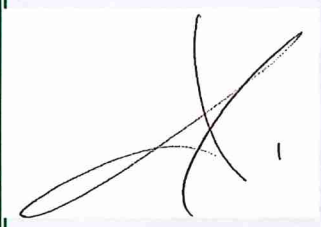

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	Nom
Mathieu	GALLOU
Qualité	
Président	

Signature & Visa

Identification de l'établissement partenaire

Réservé à l'organisme gestionnaire du programme	
N° de dossier	**FTAP-20-MMOP-00XX-25**
Acronyme	**PFL**

Nom complet du partenaire

Nom complet du partenaire	Université de Poitiers
Sigle du partenaire	
Type de partenaire	EPSCP
Numéro SIRET	19860856400375

Personne habilitée à engager juridiquement l'établissement partenaire

Genre	Madame
Nom	LAVAL
Prénom	Virginie
Qualité	Présidente
Courriel	president@univ-poitiers.fr
Téléphone	0549454095

Correspondant scientifique et technique

Nom	Prénom
SEGUIN	Francois
Courriel	**Téléphone**
francois.seguin@univ-poitiers.fr	0549454322

Demande financière ANR détaillée du projet

Equipement (coût unitaire HT > 4000 € - si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût unitaire	Quantité	Coût total	Aide demandée	Apport
Total équipement			**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Personnel

Description (CR, IE, ...)	Type de contrat (CDD, CDI, ...)	Coût unitaire	Nb. p.mois	Coût total	Aide demandée	Apport
Personnel sans financement						
Enseignants, experts, ingénieurs pédagogiques				71 489,74 €		71 489,74 €

Sous-total personnel sans financement				71 489,74 €		71 489,74 €
Personnel avec financement						
Sous-total personnel avec financement				0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes et heures complémentaires						
Total personnel			0,0 p.m	71 489,74 €	0,00 €	71 489,74 €

Fonctionnement (si le partenaire récupère la TVA, indiquer le coût hors TVA)

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Dépenses externes (dépenses pédagogiques, ...)			
Sous-total dépenses externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prestations de service externes			
Sous-total prestations de service externes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Missions			
Sous-total missions	0,00 €		0,00 €
	Coût total	Aide demandée	Apport

Total fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Facturation interne

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Total facturation interne	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Frais de structure

Description	Coût total	Aide demandée	Apport
Frais de structure	17 872,43 €		17 872,43 €
Total frais de structure	17 872,43 €		17 872,43 €

Synthèse de la demande financière

			Coût complet	Aide demandée	Apport
Total hors frais de gestion			89 362,17 €	0,00 €	89 362,17 €
Frais de gestion (hors frais de structure)		% (taux)	0,00 €		0,00 €
Frais d'environnement		% (taux)	0,00 €		0,00 €
		Total	89 362,17 €	0,00 €	89 362,17 €

Autres soutiens financiers sollicités ou obtenus pour le projet

	Nom des financeurs	Nature et objet du financement	Sollicité	Obtenu
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
		Total des autres financements	0,00 €	0,00 €

Commentaires (le cas échéant)

Les informations personnelles transmises dans ces documents sont obligatoires et seront conservées en fichiers par l'ANR pour assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Les personnes concernées peuvent exercer ce droit en s'adressant à l'ANR (voir coordonnées dans le texte de l'appel à projets).

Engagement de l'établissement partenaire (les signatures sont à apposer obligatoirement sur le document papier) - N'omettez pas la signature de la lettre d'engagement

Correspondant scientifique et technique	
Prénom	**Nom**
Francois	**SEGUIN**

Signature

Personne habilitée à engager l'etablissement partenaire	
Prénom	**Nom**
Virginie	**LAVAL**
Qualité	
Présidente	

Signature & Visa

La présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

Université de Poitiers
Secrétariat de la présidence
Bât E5&E7
15 rue de l'Hôtel Dieu
TSA 71117
86073 POITIERS CEDEX 9

- **ANNEXE 1c-Annexe 3 - Partenaires et Responsable PROJET**

Acronyme du projet
FLEXISANTE

ANNEXE 3
LISTE DES ETABLISSEMENTS PARTENAIRES ET RESPONSABLE DU PROJET

Responsable du Projet

Nom	Prénom	Organisme
PALOMBI	Olivier	UNESS.fr

Partenaires publics

Identifiant Partenaire	Nom de l'établissement partenaire
1	Université Numérique en Santé et Sport
2	Université Numérique
3	Université de Paris Cité
4	Université Picardie Jules Verne
5	Université d'Angers
6	Université de Franche-Comté
7	Université Clermont-Auvergne
8	Université de Rouen Normandie
9	Université Côte d'Azur
10	Université de Reims
11	Université de Saint-Etienne
12	Université de Lyon 1
13	Université Paris Saclay
14	Sorbonne Université
15	Université Paris Est Creteil
16	Université Grenoble-Alpes
17	Université de Tours
18	Université d'Orléans
19	Université de Bordeaux
20	Université Versailles Saint Quentin
21	Université de Bretagne Occidentale
22	Université de Poitiers

- **ANNEXE 1d-Annexe 4 - Courrier engagement**

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION
Liberté
Égalité
Fraternité

APPEL A PROJETS
PARCOURS FLEXIBLES EN LICENCE
MMOP
2020

Acronyme du projet

FlexiSanté

LETTRE D'ENGAGEMENT

La personne habilitée à représenter l'établissement coordinateur du projet signe la présente lettre d'engagement.
Cet élément du dossier requiert de la part de l'établissement coordinateur que soit garanti l'engagement des établissements partenaires du projet.

Etablissement coordinateur du projet : ***UNESS.fr***

Représenté par : ***Jean-Luc DUBOIS-RANDE***
Qualité : ***Président-Directeur***

Ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'établissement ci-dessus, je déclare :

- avoir pris connaissance du dossier de candidature tel que déposé et du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à projets « Parcours Flexibles en Licence – Médecine – Maïeutique – Odontologie - Pharmacie » ;
- souscrire aux obligations qui en découlent, notamment à des fins d'évaluation globale de l'action ;
- m'engager à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet FLEXISANTE (PFS) tels que décrits dans le dossier de candidature, dans les conditions prévues par le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides précité ;
- attester de l'exactitude de l'ensemble des éléments fournis dans le formulaire

Date : 03/03/2021

Signature :

UNESS.fr

XEn renseignant ce formulaire, j'accepte que les informations que j'y dépose soient utilisées pendant trois ans à des fins d'analyse et de valorisation par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD - https://www.cnil.fr/fr/rgpd-de-quoi-parle-t-on).

X J'accepte qu'une partie des informations saisies dans ce formulaire (dont les nom, prénom et courriel du responsable du dispositif) puisse figurer dans une base de données dites "ouvertes" (open data) qui sera accessible sur le site https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Fonds pour la transformation de l'action publique

ANNEXE 2 – REFERENTS DES ETABLISSEMENTS PARTENAIRES

NOM DE L'ETABLISSEMENT	NOM ET PRENOM DU REFERENT	COURRIEL DU REFERENT
L'Université Numérique	Ollivier Haemmerlé	ollivier.haemmerle@univ-tlse2.fr
Université Paris Cité	Morgane Le Bras	morgane.le-bras@u-paris.fr
Université de Picardie Jules Verne	Christophe Bident	christophe.bident@u-picardie.fr
Université d'Angers	Nicolas Lerolle	nicolas-lerolle@univ-angers.fr
Université de Franche Comté	Ismaili Lhassane	lhassane.ismaili@univ-fcomte.fr
Université de Clermont-Auvergne	Pierre Clavelou	doyen-medecine@uca.fr
Université Rouen Normandie	Nathalie Rives	nathalie.rives@chu-rouen.fr
Université Côte d'Azur	Stéphanie Meriaux	stephanie.meriaux@univcotedazur.fr
Université de Reims Champagne Ardenne	William Bertucci	william.bertucci@univ-reims.fr
Université Jean Monnet Saint Etienne	Kader Hassaine	kader.hassaine@univ-st-etienne.fr
Université Claude Bernard Lyon 1	Jean-François Guerin	jean-francois.guerin@univ-lyon1.fr
Université Paris Saclay	Nicolas Huang	nicolas.huang@universite-paris-saclay.fr
Université Sorbonne Paris Nord	Olivier Oudar	olivier.oudar@univ-paris13.fr
Université Paris Est Créteil	Pierre Wolkenstein	pierre.wolkenstein@u-pec.fr
Université Grenoble Alpes	Olivier Palombi	olivier.palombi@univ-grenoble-alpes.fr
Université de Tours	Emmanuelle Blanchard	emmanuelle.blanchard@univ-tours.fr
Université d'Orléans	Eric Duverger	eric.duverger@univ-orleans.fr
Université de Bordeaux	Claude Dupuy	claude.dupuy@u-bordeaux.fr
Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	Eric Azabou	eric.azabou@aphp.fr eric.azabou@uvsq.fr
Université de Bretagne Occidentale	Jérôme Guerin	jerome.guerin@univ-brest.fr
Université de Poitiers	François Seguin	francois.seguin@univ-poitiers.fr

ANNEXE 3 – INDICATEURS PFL CALENDRIER

INDICATEURS PFL - CALENDRIER

* Les dates indiquées ici précisent les dates limites de rendu. Les établissements doivent transmettre leurs éléments auprès du coordinateur UNESS à minima 30 jours calendaires avant la date de rendu finale.
* Ce calendrier peut évoluer selon les demandes des financeurs institutionnels.

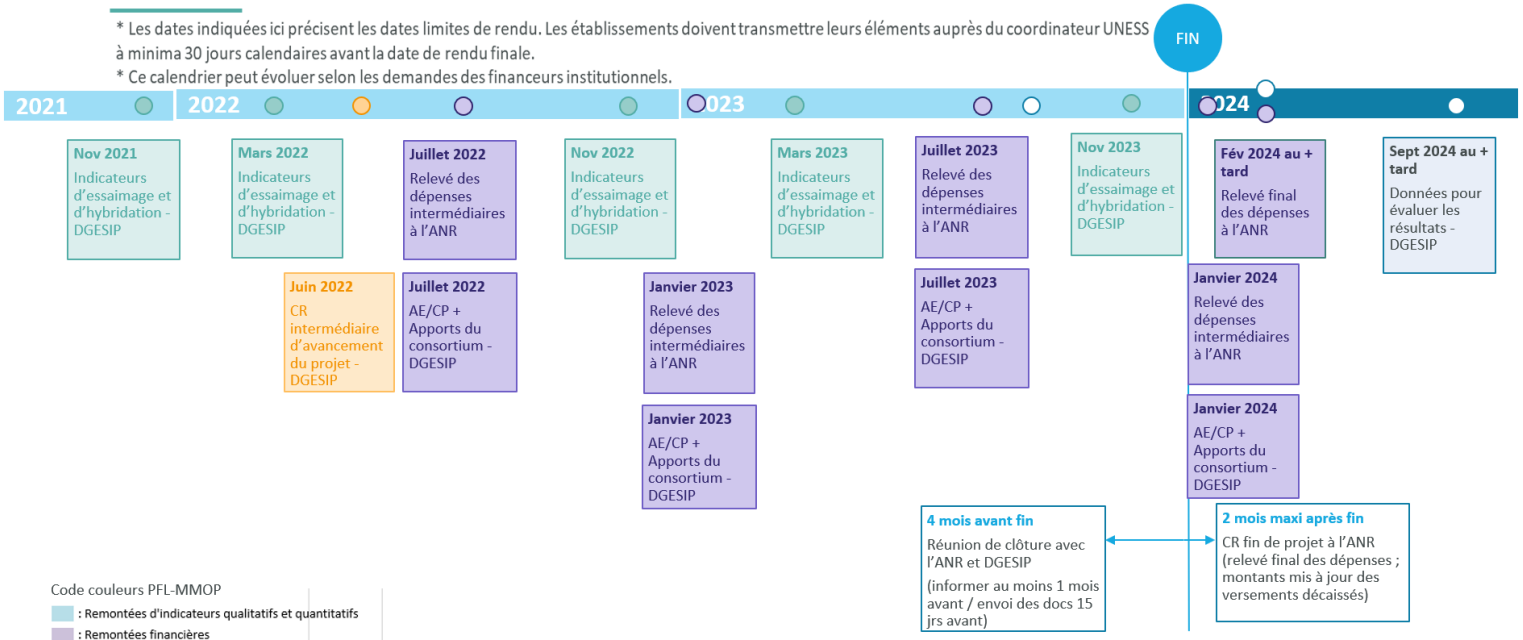

Code couleurs PFL-MMOP

- : Remontées d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs
- : Remontées financières
- : Jalons de suivi de projet global
- : Enquêtes de satisfaction

Enquête de satisfaction étudiants/enseignants semestrielle via LimeSurvey années 2022/23 et 2023/24

1

ANNEXE 4 – MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE OPÉRATIONNEL

Etablissement représenté	Rôle dans FlexiSanté	Prénom Nom	E-mail
L'Université Numérique	Président de L'UN	Ollivier HAEMMERLÉ	ollivier.haemmerle@univ-tlse2.fr
L'Université Numérique - UOH	Responsable des KITS Anglais, Psycho	Carole SCHORLÉ-STEFAN	carole.schorle-stefan@unistra.fr
L'Université Numérique - UNIT	Responsable du KIT Sciences de l'ingénieur	Vincent BEILLEVAIRE	vincent.beillevaire@unit.eu
L'Université Numérique - UNIT	Chef de Projet de L'UN	Cyril BAI	cyril.bai@unit.eu
L'Université Numérique - AUNEGE	Responsable des KITS Economie, Gestion	Jacques DANG	jacques.dang@aunege.net
UNESS.fr Etablissement Coordinateur	Responsable du KIT STAPS	Henri BENOIT	henri.benoit@univ-grenoble-alpes.fr
UNESS.fr Etablissement Coordinateur	Responsable du PROJET	Olivier PALOMBI	olivier.palombi@univ-grenoble-alpes.fr
UNESS.fr Etablissement Coordinateur	Directrice UNESS.fr	Béatrice BOURY	beatrice.boury@uness.fr
UNESS.fr Etablissement Coordinateur	Secrétaire Générale UNESS.fr	Fabienne COCHARD	fabienne.cochard@uness.fr
UNESS.fr Etablissement Coordinateur	Product owner FlexiSanté	Denis JACOB	denis.jacob@uness.fr
UNESS.fr Etablissement Coordinateur	Chef de PROJET FlexiSanté	Laurence BAUMANN	laurence.baumann@uness.fr